

MM

2012
Rapport annuel de gestion
2013

CC

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

MM

2012

Rapport annuel de gestion

2013

CC

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications.

Coordination

Brigitte Ricard, Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État

Supervision

Jacques Laflamme, sous-ministre adjoint
Politiques de culture et de communications

Révision linguistique

France Galarneau

Conception et graphisme

Paquin Design

Impression

Transontinental inc.

Édition

Direction des communications et des affaires publiques

La publication est accessible dans le site Web du ministère de la Culture et des Communications: www.mcc.gouv.qc.ca.

Dépôt légal: 2013

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN

Rapport annuel de gestion 2012-2013

Ministère de la Culture et des Communications

Imprimé: 978-2-550-68313-1

PDF: 978-2-550-68314-8

© Gouvernement du Québec, 2013

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant 100 % de fibres postconsommation.



Symboles

k Millier
M Million

MESSAGE DU MINISTRE



Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2013 du ministère de la Culture et des Communications. Ce rapport témoigne notamment des avancées réalisées par le Parti Québécois en matière de culture et de communications depuis son élection en septembre 2012. Notez que ce rapport inclut la reddition de comptes du Centre de conservation du Québec.

Ce document rend compte des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique 2012-2016 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013 du Ministère ainsi que du Plan d'action 2012-2013 et de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec. Il fait notamment état de la contribution du Ministère à la modernisation de l'État de même qu'aux priorités du gouvernement quant à la promotion de l'identité et de la culture québécoises.

Je souhaite que cette reddition de comptes, qui témoigne en détail d'un mandat auquel nous accordons tous nos soins et toute notre ardeur, vous procure une lecture stimulante.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Culture et des Communications,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Maka Kotto'. The signature is fluid and includes a long horizontal stroke at the end.

MAKA KOTTO
Québec, juillet 2013

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Maka Kotto
Ministre de la Culture et des Communications

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013. Il importe de rappeler que ce document reflète le changement de gouvernement survenu en septembre 2012. Le rapport intègre également le bilan des actions réalisées par le Centre de conservation du Québec.

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 met en évidence les résultats obtenus sur la base des orientations et des objectifs stratégiques inscrits dans le Plan stratégique 2012-2016 du Ministère, déposé à l'Assemblée nationale. Les résultats font référence à la première année de mise en œuvre de ce plan ainsi qu'à la réalisation des engagements du Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013. De plus, comme en témoigne le contenu du rapport annuel, le Ministère s'est acquitté de ses responsabilités dans le respect des orientations et des priorités gouvernementales, et ce, en utilisant ses ressources de façon optimale.

Je profite du dépôt de ce rapport pour remercier l'ensemble du personnel du Ministère qui a fait preuve d'une grande compétence dans l'exercice de ses fonctions et dans l'atteinte des objectifs ministériels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

La sous-ministre,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Rachel Laperrrière'.

RACHEL LAPERRIÈRE
Québec, juillet 2013

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	3
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	5
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES	9
RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE	10
INTRODUCTION	11
COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	12
FAITS SAILLANTS	14
1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	17
La mission	17
La vision	17
Les fondements de l'action ministérielle	17
Les valeurs et l'éthique	18
L'organisation administrative	18
Organigramme au 31 mars 2013	19
La gestion intégrée des risques	21
L'évaluation de programmes	21
2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2012-2013	22
Le contexte	22
Les enjeux	22
3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE	23
Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013	23
L'abrégé des résultats 2012-2013 du Plan stratégique 2012-2016	23
ENJEU 1	25
Orientation 1 Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture	25
ENJEU 2	27
Orientation 2 Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec	27
Orientation 3 Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable	30
Orientation 4 Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois	33
ENJEU 3	38
Orientation 5 Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale	38
ENJEU 4	41
Orientation 6 Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique	41
ENJEU 5	42
Orientation 7 Accroître la performance de notre organisation	42
Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens	45
La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	45

4. LA GESTION DES RESSOURCES	47
Les ressources humaines	47
Les ressources financières	50
Les ressources informationnelles	52
5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES	55
L'accès à l'égalité en emploi	55
L'allègement réglementaire et administratif	58
Le suivi de la politique linguistique	58
L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	58
Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015	60
Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015	61
Le plan d'action gouvernemental 2008-2013 La diversité: une valeur ajoutée	61
Le Plan d'action de développement durable 2009-2013	63
Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques	72
L'occupation et la vitalité des territoires	73
La Politique de financement des services publics	76
Les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois	77
6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC	78
La présentation	78
Les résultats de l'année	81
Les résultats relatifs au Plan d'action 2012-2013 du Centre de conservation du Québec	81
Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité	84
ANNEXE I	
Les mandats, services et activités des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications	88
ANNEXE II	
Liste des lois et des règlements dont l'application relève du ministre de la Culture et des Communications (au 31 mars 2013)	92
ANNEXE III	
Liste des programmes de soutien financier du ministère de la Culture et des Communications, nombre de bénéficiaires et sommes versées en 2012-2013 (y inclus le soutien aux sociétés d'État)	94

DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion sont ceux qui relevaient de notre responsabilité au 31 mars 2013. Celle-ci porte sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles s'y rattachant.

Pour nous appuyer dans cette responsabilité, la direction responsable de la vérification interne a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des vérificateurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

Nous déclarons que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion, ainsi que les contrôles afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013.

La sous-ministre



RACHEL LAPERRIÈRE

*Le sous-ministre adjoint
au développement culturel,
au patrimoine et aux
institutions muséales,*



JEAN BISSONNETTE

*Le sous-ministre adjoint
aux politiques de culture
et de communications,*



JACQUES LAFLAMME

*Le directeur général
de l'administration
et des immobilisations,*



DENIS CHARLAND

Québec, juillet 2013

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Rachel Laperrière
Sous-ministre de la Culture et des Communications

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter sur l'information fournie par le personnel du Ministère. Cet examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ni à effectuer des sondages. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérification sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le responsable de la vérification interne,



JACQUES LAFLAMME
Québec, juillet 2013

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de la Culture et des Communications (MCC)¹ couvre l'exercice allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 et relate autant les actions réalisées par le gouvernement précédent que celles accomplies par le gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir en septembre 2012. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01).

À la suite de la présentation du coup d'œil sur le Ministère et des faits saillants, la première partie du rapport décrit le Ministère.

La deuxième partie expose brièvement le contexte dans lequel a évolué l'action ministérielle au cours de l'année.

La troisième partie fait état des résultats de la première année de la mise en œuvre du Plan stratégique 2012-2016, des résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, ainsi que des résultats obtenus au regard des engagements de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

La quatrième partie porte sur l'utilisation qu'a faite le Ministère de ses ressources humaines, financières et informationnelles au cours de l'année pour s'acquitter de ses engagements.

Dans la cinquième partie du rapport, le Ministère rend compte des actions accomplies en réponse aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Enfin, la dernière partie présente les résultats du Centre de conservation du Québec.



Vue avant et vue arrière des Nouvelles-Casernes, ville de Québec, classées monument historique le 18 octobre 2012
Photos: MCC

1. En raison de la réorganisation gouvernementale de septembre 2012, le Secrétariat à la condition féminine a été transféré au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). La reddition de comptes du Secrétariat est intégrée au rapport annuel de gestion 2012-2013 du MESS.

COUP D'ŒIL SUR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

L'ORGANISATION DU MINISTÈRE

Un **SIÈGE SOCIAL** dans la Capitale-Nationale, un réseau de **13 DIRECTIONS RÉGIONALES** qui couvrent les 17 régions administratives du Québec et une unité autonome de service, le **CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC**

407 **PERSONNES**
AU SERVICE DE LA POPULATION

LES DÉPENSES

Les **DÉPENSES DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS** correspondent historiquement à **1%** des dépenses totales du **GOVERNEMENT DU QUÉBEC**.

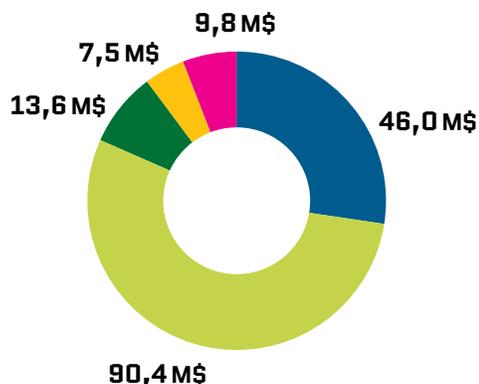
En **2012-2013**, les dépenses probables du portefeuille sont de **624,0 M\$**

LA PART DU MINISTÈRE AU SEIN DU PORTEFEUILLE CULTURE ET COMMUNICATIONS



Une **MISSION ACCOMPLIE** grâce à la **COLLABORATION** d'un **RÉSEAU D'ORGANISMES ET DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT** qui relèvent du ministre

RÉPARTITION DES DÉPENSES DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE [224,6 M\$]



- Aide au fonctionnement
- Aide aux immobilisations
- Aide aux initiatives de partenariat
- Aide aux projets
- Autres interventions

APERÇU DES CLIENTÈLES ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

96

diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

132²

bibliothèques publiques autonomes

672³

bibliothèques affiliées à 11 centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP)

189

libraires agréés

168

éditeurs agréés

123

institutions muséales reconnues soutenues

156

médias communautaires

16

radios autochtones

86

organismes de formation spécialisée [écoles et camps artistiques]

13

organismes de formation supérieure en arts

10

organismes nationaux de la jeune relève amateur et du loisir culturel

98

ententes de développement culturel avec des municipalités et des MRC

19

ententes signées avec des conférences régionales des élus (CRE)

70

ententes Villes et Villages d'art et de patrimoine

4

ententes dans le secteur des communications

106

propositions d'œuvres acceptées – intégration des arts à l'architecture

78

projets d'immobilisations d'équipements culturels subventionnés

44

projets financés par le Fonds du patrimoine culturel québécois

528 890⁴

participations d'élèves à 12 212 activités culturelles réalisées dans le cadre du programme La culture à l'école

77

projets en matière internationale

Un **SERVICE EN LIGNE TRANSACTIONNEL SÉCURISÉ** appelé **DI@PASON**, qui vous permet de produire vos demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement, offert sur son site Web, à l'adresse **MCC.GOUV.QC.CA**

² Donnée de l'année 2011.

³ Donnée de l'année 2011.

⁴ Donnée de l'année 2010-2011.

FAITS SAILLANTS⁵

Plan stratégique 2012-2016 : des engagements porteurs

Le Plan stratégique 2012-2016 du ministère de la Culture et des Communications témoigne de la vision et des enjeux qui doivent guider l'action de l'État dans les domaines de la culture et des communications pour les quatre prochaines années.

Les orientations et les objectifs sur lesquels il nous faut agir afin de mener à bien notre mission s'articulent autour de cinq enjeux. Ces enjeux consistent à établir la culture en tant que champ de compétence du Québec et en tant qu'assise de l'identité québécoise, à faire de la culture et des communications des leviers de développement sur le territoire québécois, à favoriser le rayonnement de la culture québécoise au Canada et à l'étranger ainsi que la promotion de la diversité des expressions culturelles, à développer des contenus culturels numériques et à les rendre accessibles et finalement, à actualiser notre organisation.

Montréal, métropole culturelle : une synergie pour maximiser le potentiel de Montréal

Dans le cadre du Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle, plus de 800 créatrices, créateurs, gestionnaires, professionnels culturels, gens d'affaires et personnes représentant le gouvernement du Québec se sont réunis en novembre 2012 afin d'affirmer à nouveau leur volonté de travailler de concert au développement et au rayonnement de la ville de Montréal.

Présente à l'événement, la première ministre du Québec, M^{me} Pauline Marois, a réaffirmé l'engagement du gouvernement de soutenir la sphère culturelle et artistique de la métropole.

Lors de ce rendez-vous de mi-parcours, les personnes présentes se sont accordées à dire que la mobilisation amorcée en 2007 est plus forte que jamais. Les discussions ont porté sur trois thèmes : le développement culturel de la métropole à l'échelle locale, le rayonnement international de Montréal, métropole culturelle, et les nouveaux modèles de financement de la culture.

Entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel : connaître, protéger, valoriser et transmettre notre héritage collectif

La Loi sur le patrimoine culturel est entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Fruit de plusieurs années de travail et riche de ses 265 articles, la Loi reflète l'évolution de la notion de patrimoine culturel et en propose une nouvelle définition. Elle vise à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable.

Pour soutenir l'entrée en vigueur de la Loi, un cinquième volet a été ajouté au Fonds du patrimoine culturel québécois. Ce volet vise à accorder des subventions pour la réalisation d'études et d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur concernant le patrimoine immatériel, les paysages ainsi que les personnages, événements et lieux historiques.

⁵ Les faits saillants présentent les principales actions reliées au Plan stratégique 2012-2016 du Ministère et les grands chantiers ministériels et gouvernementaux.

Le Plan québécois des infrastructures : un outil majeur pour favoriser l'accès à des équipements culturels de qualité sur le territoire québécois

Grâce au Plan québécois des infrastructures (PQI), le ministère de la Culture et des Communications a contribué à la restauration de biens culturels, à l'adaptation de lieux culturels aux nouvelles pratiques, à l'acquisition d'équipements spécialisés et à la mise aux normes d'équipements culturels répondant aux tendances et aux besoins actuels des artistes et de la population.

Au cours de l'année 2012-2013, les investissements annoncés par le Ministère se sont élevés à 224,6 M\$. De cette somme, 146,1 M\$ ont été accordés à des équipements culturels, tels que des salles de spectacle, des bibliothèques publiques et des institutions muséales, et 78,4 M\$ ont été alloués pour le maintien des actifs et la résorption du déficit d'entretien des organismes et des sociétés d'État qui relèvent du ministre comme le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM), la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ), etc.



Restauration du Moulin à vent de L'Isle-aux-Coudres
Photo : Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres

Rencontre porteuse avec les attachés et les conseillers culturels à l'étranger

À l'invitation du ministre de la Culture et des Communications, les attachés et les conseillers culturels à l'étranger se sont réunis au Québec, à l'occasion de la Conférence internationale des arts de la scène (CINARS), du 12 au 18 novembre 2012.

Cette première rencontre en quatre ans visait à discuter avec les attachés et les conseillers culturels des stratégies à implanter sur leurs territoires, à favoriser une meilleure connaissance de l'offre culturelle québécoise et à échanger sur les meilleures pratiques implantées dans leur travail à l'étranger. Véritables partenaires essentiels de l'action internationale du Québec, les attachés et les conseillers culturels contribuent activement à la présence des artistes et des entreprises culturelles du Québec sur la scène internationale. Leur travail fait en sorte que les diffuseurs et les programmeurs de partout dans le monde connaissent mieux l'offre culturelle québécoise et que les œuvres des créateurs québécois soient diffusées aux quatre coins de la planète dans les festivals.

Ils ont ainsi profité de cette visite en sol québécois pour établir des liens avec de nombreux artistes et entreprises culturelles désirant percer les marchés hors Québec et pour participer à des ateliers de perfectionnement. Cette semaine d'activités a permis la tenue d'environ 620 rencontres avec des compagnies québécoises et plus de 100 rencontres avec des organismes et des ministères partenaires.

Colloque international Culture et développement durable: le Québec à l'avant-garde

Coordonné par les ministères français et québécois de la Culture, le Colloque international Culture et développement durable 2012 s'est tenu à Paris en novembre 2012.

Ce colloque avait pour objectif de présenter des réflexions internationales et de déterminer des pistes d'action pour favoriser une meilleure intégration de la culture dans les démarches de développement durable.

Plus de 330 artistes, spécialistes, professionnels de la culture et du développement durable, décideurs politiques et personnes représentant des organisations internationales en provenance d'une dizaine de pays y ont participé. Ce fut l'occasion d'allier réflexion et action, de valoriser des pratiques innovantes, de créer des partenariats et de réfléchir à des stratégies visant une plus grande reconnaissance et une concrétisation du lien entre la culture et le développement durable.

Le colloque a permis de mettre en évidence le fait que le Québec se situe à l'avant-garde dans la mise en place de mesures favorisant l'intégration de la culture au développement durable avec, entre autres, l'Agenda 21 de la culture et le chantier gouvernemental en culture qui en découle.



Le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, entouré des attachés et des conseillers culturels du réseau hors Québec en visite au Québec à l'occasion de la Conférence internationale des arts de la scène — Photo: Gouvernement du Québec

1. LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

La mission

Le Ministère a pour mission de contribuer à l'affirmation de l'identité et de la vitalité culturelle québécoises, de favoriser l'accès et la participation des citoyennes et des citoyens à la vie culturelle et de susciter le développement des communications.

La vision

La culture est une responsabilité québécoise et elle est une composante essentielle du développement de la société, qui s'intègre aux dimensions sociale, économique, environnementale et territoriale et qui appelle l'engagement des partenaires.

Les fondements de l'action ministérielle

En relation avec la mission et la vision, l'action ministérielle s'appuie sur trois fondements.

Un ministère porteur des orientations gouvernementales et ministérielles

Pour orienter son action, le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des programmes et des ententes de partenariat.

Pour remplir sa mission, le Ministère est guidé par une politique gouvernementale, un ensemble de lois et de règlements ainsi que par des politiques sectorielles :

- la Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir ;
- des lois et des règlements pour le livre, le cinéma, le patrimoine culturel, les archives, ainsi que des lois touchant plus particulièrement le statut professionnel des artistes⁶ ;
- des politiques pour les arts de la scène, la lecture et le livre, la muséologie ainsi que pour l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.

Un ministère qui s'appuie sur un réseau d'organismes et de sociétés d'État

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent de par leur loi constitutive du ministre de la Culture et des Communications.

C'est dans ce cadre que le Ministère a pour rôle d'assister le ministre dans ses relations avec les organismes et les sociétés d'État :

- il met en œuvre les responsabilités du ministre et en assure le suivi ;
- il assure un rôle-conseil quant à l'application des lois constitutives et des directives touchant ces organismes et ces sociétés d'État ;
- il est responsable de la gestion des crédits qui leur sont alloués.

Le Ministère coordonne et anime également ce réseau de façon à favoriser la concertation dans une perspective de cohérence et de complémentarité de vision et d'actions liées à la culture et aux communications.

Bien que leur budget soit totalement ou en partie financé⁷ à même les crédits alloués au portefeuille Culture et Communications (64 % des crédits de 2012-2013), ces organismes et ces sociétés d'État ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains en fonction de leurs engagements respectifs.

Somme toute, pour saisir la mission et le rôle respectif du Ministère, des organismes et des sociétés d'État par rapport aux enjeux qui caractérisent aujourd'hui les dossiers de la culture et des communications, il est important de bien comprendre la nature des mandats, des services et des activités propres à chacun. L'information détaillée est présentée à l'annexe I.

⁶ Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1), Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1), Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002), Loi sur les archives (chapitre A-21.1), Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (chapitre S-32.1) et Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01).

⁷ À l'exception de la Régie du cinéma qui perçoit les revenus nécessaires à son fonctionnement et qui n'est, par conséquent, pas financée par les crédits alloués au portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT QUI RELÈVENT DU MINISTRE

Rôles	Noms
Organismes subventionnaires	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)
Organisme de formation	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ)
Organismes de diffusion	Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM) Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)
Organismes de diffusion et de conservation	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) Musée de la civilisation (MC) Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)
Organisme de régulation	Régie du cinéma
Organisme de consultation	Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Plusieurs lois et règlements permettent au Ministère, aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de remplir leur mission. La liste de ces lois et de ces règlements est présentée à l'annexe II du rapport.

Un ministère actif sur le territoire québécois et à l'échelle internationale

L'action du Ministère vise à offrir à l'ensemble des citoyennes et des citoyens des services équitables et diversifiés, et ce, dans chaque région du Québec. Pour atteindre cet objectif, le Ministère intervient principalement auprès de clients-partenaires dans les domaines suivants : patrimoine, muséologie, livre et lecture, diffusion des arts de la scène, formation artistique et programmes jeunesse, médias communautaires, en plus des immobilisations d'équipements culturels.

De plus, le Ministère accorde de l'aide financière par l'intermédiaire de divers types d'ententes pour susciter le développement culturel sur le territoire.

Le Ministère agit à l'international, en partenariat avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE), pour le rayonnement de l'action internationale du Québec en culture, tant pour le soutien à des projets structurants de développement de marchés et de coopération internationale qu'en faveur d'actions de promotion par les représentations du Québec à l'étranger. Il travaille notamment, pour ce faire, en étroite collaboration avec le CALQ et la SODEC.

Les valeurs et l'éthique

Pour réaliser sa mission et sa vision, les actions du Ministère et du personnel reposent sur les cinq valeurs de l'administration publique québécoise : la loyauté, le respect, l'impartialité, l'intégrité et la compétence.

Le Ministère a accentué ses efforts de sensibilisation en 2012-2013 en proposant des activités de réflexion et de sensibilisation sur l'éthique et sur le lobbyisme, conformément à son plan d'action 2011-2014 qui vise à favoriser et à maintenir une culture éthique au sein du Ministère.

En plus du service-conseil offert par la répondante ministérielle, le Ministère rend disponible dans l'intranet organisationnel une documentation pertinente sur l'éthique dans la fonction publique qui est accessible à tout le personnel.

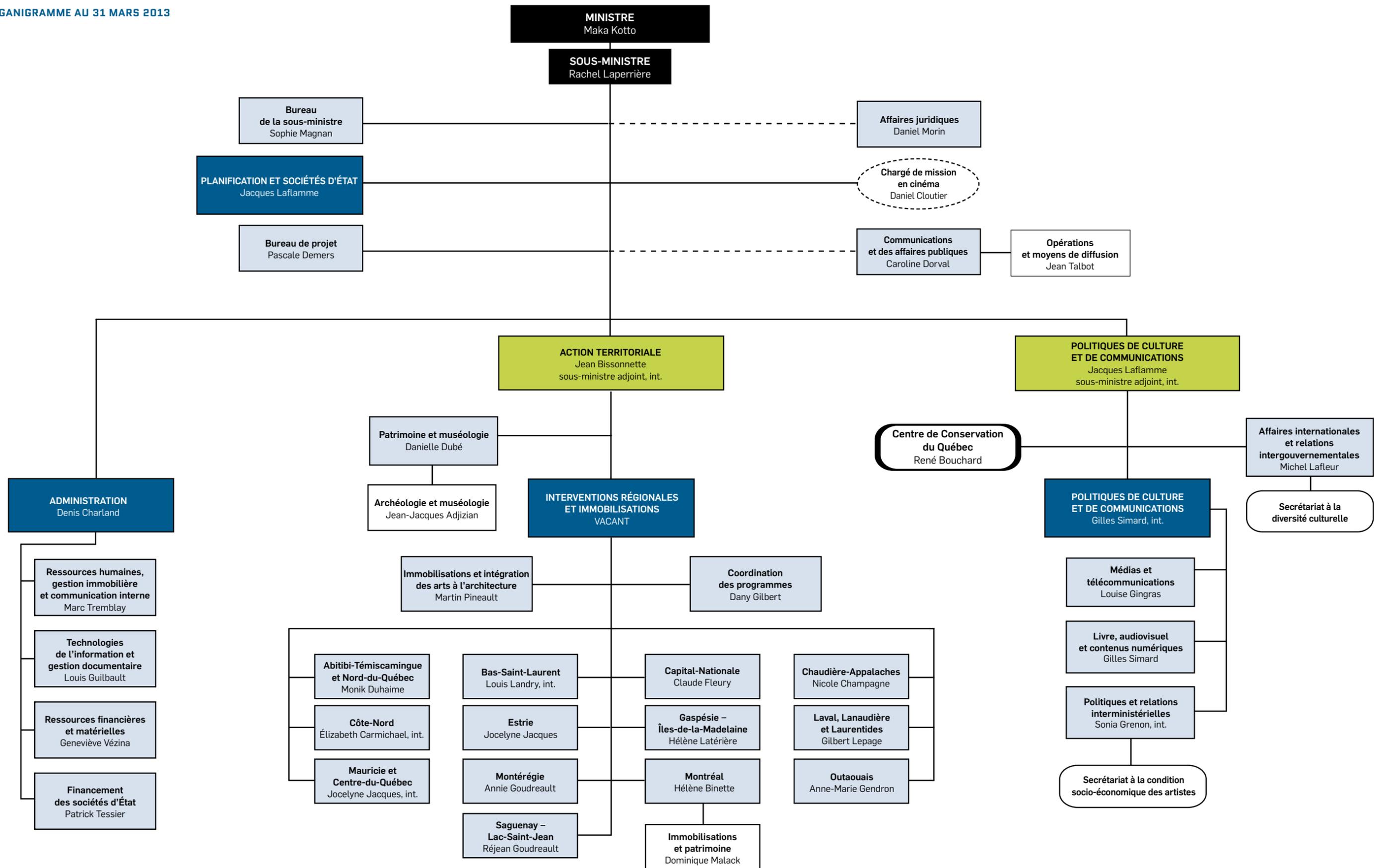
L'organisation administrative

Le Ministère est constitué de deux grands secteurs :

- ▶ Action territoriale, qui regroupe entre autres 13 directions régionales offrant, par l'intermédiaire des partenaires culturels et de communications, des services directs à la population sur l'ensemble du territoire du Québec ;
- ▶ Politiques de culture et de communications.

De plus, des unités relèvent de la sous-ministre, soit la Direction générale de l'administration et la Direction de la planification et des sociétés d'État, la Direction du bureau de la sous-ministre et la Direction du bureau de projet, ainsi qu'un chargé de mission. Deux autres unités offrent des services au Ministère, soit la Direction des affaires juridiques, dont la personne responsable relève du ministère de la Justice, et la Direction des communications et des affaires publiques, dont les responsables relèvent du ministère du Conseil exécutif. L'information détaillée de la structure organisationnelle est présentée dans l'organigramme inséré dans la présente section.

Une institution nationale, le Centre de conservation du Québec (CCQ), est rattachée directement au Ministère. Le CCQ possède une expertise indispensable pour la conservation préventive, la restauration du patrimoine mobilier et la valorisation de l'héritage culturel du Québec.



--- : Unités dont les responsables relèvent d'un autre ministère



La gestion intégrée des risques

En 2012-2013, le Ministère a mis l'accent sur l'appropriation de la Politique administrative en matière de gestion intégrée des risques par ses unités administratives. En effet, les travaux, entrepris à l'automne 2011 relativement aux quatre analyses de risques opérationnels, ont été terminés en juin 2012. Par conséquent, les unités administratives visées par ces analyses ont appliqué les outils spécialisés prévus pour gérer leurs risques. De plus, à l'hiver 2013, un suivi a été réalisé sur ces quatre analyses de risques opérationnels afin de s'assurer que l'organisation avait atténué sensiblement ses risques.

Par ailleurs, une mise à jour du profil de risques de l'organisation a été présentée aux autorités du Ministère à la toute fin de l'exercice. Cette mise à jour visait à recenser, d'une part, les risques susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs stratégiques et opérationnels et, d'autre part, à proposer des actions pour évaluer l'application des mécanismes de contrôle.

Le Ministère a décidé d'intégrer les risques prioritaires à sa planification de travaux en gestion des risques pour 2012-2015. Les autorités du Ministère auront droit à une reddition de comptes périodique sur les analyses de même qu'aux suivis effectués.

L'évaluation de programmes

Le Ministère poursuit ses actions en vue de renforcer le développement d'une culture d'évaluation continue. Au cours de l'année 2012-2013, le Plan quinquennal des évaluations et des bilans de programmes a été mis à jour pour répondre aux priorités ministérielles et à celles du Secrétariat du Conseil du trésor. De plus, le Ministère a innové en adoptant une politique administrative sur le suivi des recommandations issues des évaluations. C'est le comité de vérification interne qui examine le suivi des recommandations jusqu'à leur réalisation.

Le Ministère a rendu publics une évaluation de programmes et un bilan évaluatif. L'évaluation portait sur les volets Appel de projets en cinéma d'auteur et Appel de projets en éducation cinématographique des jeunes du programme Aide aux projets. Le bilan évaluatif, quant à lui, concernait le programme Aide aux initiatives de partenariat.

Il a également terminé une évaluation dont les résultats sont présentés dans un rapport intitulé Évaluation – Aide au fonctionnement pour les médias communautaires, qui sera publié au début de l'année financière 2013-2014.

2. LE CONTEXTE DE L'ACTION MINISTÉRIELLE EN 2012-2013

Le contexte

L'évolution des domaines de la culture et des communications est tributaire d'un grand nombre d'enjeux stratégiques horizontaux ou multisectoriels susceptibles d'avoir des répercussions importantes pour le développement de la société québécoise. Parmi les nombreux éléments du contexte d'aujourd'hui, mentionnons :

- la notion de culture, qui s'élargit au-delà de sa référence traditionnelle aux arts, aux lettres, aux industries culturelles, à la muséologie et au patrimoine, pour embrasser des préoccupations nouvelles, notamment liées aux technologies numériques, et atténuer les frontières avec les autres domaines d'intervention publique, obligeant à repenser les politiques culturelles et les façons de faire ;
- la culture, qui est une dimension essentielle à la qualité de vie en société et qui participe grandement à l'occupation et à la vitalité des territoires ;
- l'approche du développement durable, qui suppose une manière différente de penser et d'agir, canalise plusieurs des grands courants d'idées en matière de développement et donne un élan nouveau aux efforts gouvernementaux pour mieux intégrer la culture dans les différentes missions de l'État ;
- la volonté du Québec d'assumer pleinement sa compétence en culture, afin de mettre à profit le système de gouvernance culturelle qu'il s'est donné, avec ses sociétés d'État et ses institutions, et de soutenir le développement et le rayonnement de la culture et de l'identité québécoises ;
- la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture, dont les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens ;
- les enjeux multiples liés à la rapidité d'évolution des technologies numériques, dont celui du développement et de l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, dans Internet ;
- les répercussions économiques et politiques des accords de commerce internationaux, en particulier sur la marge de manœuvre des États en matière de politiques culturelles ;
- les changements démographiques majeurs, tels que le vieillissement et la diversification de la population, qui viennent modifier les attentes et les comportements des citoyennes et des citoyens à l'égard de la culture.

Les enjeux

En fonction du contexte et des responsabilités dévolues au ministère de la Culture et des Communications, ce dernier présente les principaux enjeux retenus en toile de fond de ses interventions en 2012-2013.

-
- ENJEU 1** La culture, un champ de compétence du Québec et une assise de l'identité québécoise
-
- ENJEU 2** La culture et les communications comme leviers de développement sur le territoire québécois
-
- ENJEU 3** Le rayonnement de la culture québécoise au Canada et sur la scène internationale et la promotion de la diversité des expressions culturelles
-
- ENJEU 4** Le développement et l'accessibilité des contenus culturels québécois, particulièrement de langue française, sur les plateformes numériques
-
- ENJEU 5** L'actualisation de notre organisation

3. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Les résultats relatifs au Plan stratégique 2012-2016 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Cette partie du rapport fait état des résultats découlant des actions les plus significatives en matière de culture et de communications menées par le Ministère en 2012-2013 pour atteindre les objectifs inscrits dans son plan stratégique 2012-2016, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 13 juin 2013, ainsi que sur les résultats relatifs aux choix effectués dans l'allocation des ressources et aux actions envisagées dans son plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2012-2013 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Axe et indicateur	Résultat 2012-2013	État d'avancement ⁸	Cible pluriannuelle	Page
La responsabilité québécoise en matière de culture				
1. Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture	Définir la revendication du Québec; élaborer la stratégie relative au dossier; établir les premiers contacts avec la partie fédérale.	À surveiller	De 3 institutions fédérales	25
2. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC	1	Progresse bien	6 d'ici le 31 mars 2016	25
La politique culturelle gouvernementale du Québec				
3. Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour	Nouveau mandat	À venir	D'ici le 31 mars 2016	26
La culture et l'école				
4. Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région	144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011	À surveiller	Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	27
5. Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation	Collaboration avec le MELS	Progresse bien	31 mars 2014	28
L'Agenda 21 de la culture et le développement durable				
6. Un inventaire des actions réalisées	Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable; lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP); deux séances de formation; publication d'un guide; accompagnement des ministères et des organismes.	Progresse bien	31 mars 2015	30

8 Appréciation de l'état d'avancement à l'égard de l'atteinte de la cible pluriannuelle.

L'ABRÉGÉ DES RÉSULTATS 2012-2013 DU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016

Axe et indicateur	Résultat 2012-2013	État d'avancement ⁸	Cible pluriannuelle	Page
Le partenariat municipal et régional				
7. Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires	41 %	Progresse bien	50 % au 31 mars 2016	31
Le patrimoine culturel				
8. Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel	1	Progresse bien	14 d'ici le 31 mars 2016	32
La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels				
9. Le nombre de projets	78	Sans objet	Non déterminée	34
10. Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté	1	Progresse bien	3 d'ici le 31 mars 2016	35
L'accès diversifié au livre sur le territoire				
11. Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions	15 régions administratives ont plus de 3 librairies agréées au 31 décembre 2012	Progresse bien	Au moins 3 au 31 mars 2016	36
Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques	6,6 prêts par habitant desservi	Progresse bien	Maintien jusqu'au 31 mars 2016	
L'information d'intérêt public				
12. Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec	1	Sans objet	Non déterminée	37
Le rayonnement de la culture québécoise à l'international				
13. Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise	71	Progresse bien	75 au 31 mars 2016	38
La diversité des expressions culturelles				
14. Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	10	Progresse bien	30 au 31 mars 2016	39
Les contenus culturels numériques				
15. Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre	0	Progresse bien	4 d'ici le 31 mars 2016	41
Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action				
16. La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel	Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention; réalisation de quatre cartographies des connaissances.	Progresse bien	3	42
La gouvernance				
17. Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés	0	Progresse bien	5 d'ici le 31 mars 2016	43
Les services partagés				
18. Le nombre de mesures réalisées	1	Progresse bien	6 au 31 mars 2016	44

ENJEU

1

LA CULTURE, UN CHAMP DE COMPÉTENCE DU QUÉBEC ET UNE ASSISE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

ORIENTATION 1

Affirmer la volonté du Québec d'être le maître d'œuvre du développement de sa culture

Être maître d'œuvre en culture, c'est pour le Québec agir selon ses propres orientations sur son développement culturel en s'appuyant sur ses institutions, et ce, pour le développement et la prospérité de l'ensemble de la nation québécoise.

Axe - La responsabilité québécoise en matière de culture

Objectif 1 (gouvernemental) Rapatrier les budgets fédéraux en culture dédiés au milieu culturel québécois, assurant ainsi aux organismes culturels un guichet unique et la cohérence de l'action gouvernementale en création, en production et en diffusion

INDICATEUR (gouvernemental)

Le rapatriement de budgets d'institutions fédérales en culture

CIBLE (gouvernementale)	RÉSULTAT 2012-2013
Budget dédié au milieu culturel québécois par trois institutions fédérales en culture, soit : <ul style="list-style-type: none"> ▸ Conseil des arts du Canada ▸ Patrimoine canadien ▸ Téléfilm Canada 	Définir la revendication du Québec ; élaborer la stratégie relative au dossier ; établir les premiers contacts avec la partie fédérale.

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ À SURVEILLER

Résultats

Les travaux relatifs au rapatriement de budgets fédéraux en culture ont été relancés à la suite de l'élection générale du 4 septembre 2012 et de l'assermentation du nouveau gouvernement le 19 septembre 2012. Dans un premier temps, des discussions ont été tenues avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes afin de définir de façon concertée la revendication du Québec, d'élaborer la stratégie relative au dossier et de documenter les sujets qui seront abordés dans des discussions à venir. Des contacts politiques ont eu lieu à au moins deux reprises au cours de la période visée. La partie québécoise prévoit entamer les négociations au cours de l'année budgétaire 2013-2014.

Objectif 2 Reconnaître les actions du CALQ et de la SODEC touchant la création, la production et la diffusion de la culture québécoise comme des priorités

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère en faveur de la création, de la production et de la diffusion auprès du CALQ et de la SODEC

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
6 d'ici le 31 mars 2016	1

ÉTAT D'AVANCEMENT ▸ PROGRESSE BIEN

Résultats

L'un des objectifs gouvernementaux en culture est d'accorder la priorité aux actions touchant la création, la production et la diffusion des œuvres des artistes, des écrivaines et des écrivains, des entreprises et des organismes culturels au Québec et à l'étranger.

C'est dans ce contexte que malgré une conjoncture difficile sur le plan financier, qui a exigé des efforts de la majorité des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre, le Ministère a choisi de préserver globalement le budget du CALQ et celui de la SODEC. Les créatrices et les créateurs qui œuvrent dans les disciplines sous la responsabilité de ces deux sociétés d'État ont ainsi été soutenus dans la poursuite de leurs activités et la population québécoise a pu apprécier leur travail. Au cœur des préoccupations du Ministère, il y a donc cette volonté de répondre aux besoins des milieux artistiques et culturels, de garantir l'accès à la culture à toutes les citoyennes et à tous les citoyens partout sur le territoire québécois et de maintenir le rayonnement de la créativité québécoise à l'étranger.

Axe - La politique culturelle gouvernementale du Québec

Objectif 3 (gouvernemental) Mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis

INDICATEUR (gouvernemental)

Le dépôt à l'Assemblée nationale de la politique culturelle mise à jour

CIBLE (gouvernementale)

D'ici le 31 mars 2016

RÉSULTAT 2012-2013

Nouveau mandat

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À VENIR

Résultats

La Politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir, adoptée en 1992, a été le levier majeur pour la reconnaissance de la culture comme préoccupation centrale du gouvernement du Québec. Cette politique a entraîné une révision en profondeur des modes d'intervention publique en culture et a marqué le coup d'envoi d'une action énergique et cohérente dont la portée est aujourd'hui indéniable. Elle a contribué de façon manifeste à la consolidation et au développement de la culture dans l'ensemble des régions du Québec et à son rayonnement à l'échelle internationale.

Plus de deux décennies plus tard, les fondements et les grandes orientations de cette politique demeurent tout à fait pertinents. Cependant, l'évolution marquée que connaissent la société québécoise et le domaine de la culture se traduit par des enjeux et des défis prenant des accents parfois différents aujourd'hui. On peut mentionner par exemple le développement du numérique, l'accélération de la mondialisation, la montée des préoccupations à l'égard du développement durable et de la diversité culturelle, l'engagement croissant des acteurs locaux et régionaux, l'élargissement des notions de patrimoine et de culture, qui embrasse notamment le loisir culturel et la médiation culturelle. De plus, les efforts se poursuivent pour intégrer le développement culturel dans les autres domaines d'intervention publique. En raison de ces mutations, et parce que la politique culturelle du Québec doit témoigner de la vision moderne de l'action du gouvernement dans ce domaine, le ministère de la Culture et des Communications a reçu le mandat de moderniser cette politique. C'est au courant de l'année 2013-2014 que s'amorceront les travaux qui conduiront à la proposition d'une politique culturelle actualisée.

ENJEU 2

LA CULTURE ET LES COMMUNICATIONS COMME LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ORIENTATION 2

Soutenir les actions concertées visant à multiplier les expériences culturelles vécues par les jeunes de toutes les régions du Québec

Les pratiques artistiques et culturelles d'une personne évoluent au cours de son existence en fonction, entre autres, des âges de la vie. On sait notamment qu'elles se développent en grande partie sous l'influence de la famille et de l'école.

Sachant que les trajectoires artistiques et culturelles s'enracinent dans des rapports diversifiés à la culture vécus au cours de la jeunesse d'un individu, le Ministère entend contribuer à multiplier les expériences culturelles des jeunes auprès d'artistes professionnels, et ce, partout sur le territoire. Ces expériences pourront se faire dans un cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école.

Axe - La culture et l'école

Objectif 4 Augmenter la participation des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des sorties culturelles, notamment dans des lieux de diffusion des arts de la scène, des institutions muséales et des bibliothèques publiques autonomes

INDICATEUR

Le nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles dans chaque région

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
Augmentation dans au moins 8 régions à partir de l'année scolaire 2014-2015	144 266 participations d'élèves au total en 2010-2011

ÉTAT D'AVANCEMENT ► À SURVEILLER



Gala national des prix de reconnaissance Essor 2011-2012, 2 février 2013
Photo: M & M Photographie



Gala national des prix de reconnaissance Essor 2011-2012, 2 février 2013
Photo: M & M Photographie

Résultats

Les travaux d'actualisation du Protocole d'entente Culture-Éducation entre le Ministère et le ministère l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) se sont poursuivis. Les deux organisations souhaitent actualiser l'entente pour prendre en compte les nouvelles réalités des milieux et définir les axes de coopération pour les années à venir. L'augmentation du nombre de participations d'élèves à des sorties culturelles (objectif 4 du Plan stratégique 2012-2016) et la mise en place d'une mesure favorisant la présence d'artistes en résidence dans les écoles primaires et secondaires (objectif 5 du Plan stratégique 2012-2016) ont été reconnues comme prioritaires.

La pièce maîtresse de cette entente est le programme La culture à l'école qui est géré conjointement par le Ministère et le MELS. En 2010-2011, 144 266 participations d'élèves à des sorties culturelles ont été enregistrées relativement à ce programme. Il s'agit d'une diminution de 2,7 % par rapport à l'année 2009-2010, qui totalisait 148 299 participations d'élèves. Par ailleurs, le programme permet aussi aux élèves d'écoles publiques et privées de participer à une activité artistique ou culturelle à l'école. Le nombre de participations d'élèves à ce type d'activité a légèrement diminué de 0,4 %, passant de 386 213 en 2009-2010 à 384 624 en 2010-2011.

RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS DES ÉLÈVES AUX ACTIVITÉS À L'ÉCOLE ET AUX SORTIES SCOLAIRES DU PROGRAMME LA CULTURE À L'ÉCOLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011 PAR RÉGION

Région	Participations d'élèves aux activités à l'école	Participations d'élèves aux sorties scolaires	Total
	n	n	n
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25 760	21 541	47 301
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 129	10 555	27 684
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	59 795	19 245	79 040
Mauricie et Centre-du-Québec	22 142	7 556	29 698
Estrie	11 946	2 677	14 623
Montréal	94 548	23 004	117 552
Outaouais	22 734	5 303	28 037
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	12 850	11 852	24 702
Commission scolaire Crie et Commission scolaire Kativik	1 276	495	1 771
Côte-Nord	9 705	5 188	14 893
Laval-Lanaudière-Laurentides	57 809	15 270	73 079
Montérégie	48 930	21 580	70 510
Total	384 624	144 266	528 890

Source: Bilan 2010-2011 du programme La culture à l'école.

Par ailleurs, depuis 2007, le Ministère déploie annuellement la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel. Exclusivement administrée par le Ministère, cette mesure a pour objectif de favoriser les sorties culturelles des écoliers (du préscolaire, du primaire et du secondaire) vers des lieux de production et de diffusion des arts de la scène exclusivement (salles de spectacles professionnels). En 2010-2011, le nombre de participations d'écoliers à des sorties culturelles effectuées dans le cadre de cette mesure s'est élevé à 234 726, ce qui représente une diminution de 11 752 participations (- 4,8%) en comparaison de l'année précédente, qui avait recensé 246 478 participations.

Objectif 5 Développer des projets d'artistes en résidence dans les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire afin que des élèves, en collaboration avec le corps enseignant, participent au processus créatif d'artistes professionnels

INDICATEUR

Intégration d'une mesure sur les artistes en résidence dans le plan d'action qui découle du Protocole d'entente Culture-Éducation

CIBLE

31 mars 2014

RÉSULTAT 2012-2013

Le Ministère a collaboré avec le MELS en vue de l'intégration de cette mesure

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN
Résultats

En 2012-2013, les deux ministères ont travaillé au renouvellement de l'entente interministérielle signée en 1997 et à l'intégration d'une mesure concernant les artistes en résidence en milieu scolaire dans cette nouvelle entente. L'élaboration d'un plan d'action suivra la signature de l'entente.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Se donner une stratégie ministérielle, de concert avec les organismes et les sociétés d'État, pour maximiser l'effet de l'action interministérielle dans le développement de la culture dans les secteurs prioritaires (culture-éducation, conditions socioéconomiques des artistes, développement territorial, développement durable et interculturalisme)

Résultats

Cette action n'a pas été formalisée dans le Plan stratégique 2012-2016. Toutefois, l'action interministérielle demeure en cohérence avec la vision du Ministère. Il s'agit d'un instrument privilégié pour l'élaboration de politiques et de positionnements ministériels et gouvernementaux dans divers dossiers. Des actions ciblées ont donc été menées pour chacun des cinq secteurs prioritaires qui avaient été inscrits dans le Plan stratégique 2011-2015.

Culture-éducation

Le Ministère collabore avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du Protocole d'entente Culture-Éducation, à la mise en œuvre de plusieurs mesures et programmes, dont le programme La culture à l'école. En vertu de ce programme, on compte annuellement, depuis 2008-2009, plus de 500 000 participations d'élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire à des activités culturelles à l'école ou dans des sorties culturelles. Le protocole a été signé en 1997 et il est en voie d'actualisation.

Conditions socioéconomiques des artistes

Les responsabilités du Ministère à l'égard des conditions socioéconomiques des artistes l'amènent à agir de concert avec le ministère du Travail et la Commission des relations du travail, ainsi que, pour les aspects touchant à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur, avec l'ensemble des ministères. Il collabore étroitement avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail afin de veiller aux intérêts de la main-d'œuvre culturelle.

Développement territorial

La contribution du Ministère au développement territorial se traduit par des interventions auprès de plusieurs ministères et organismes. Le Ministère contribue à l'élaboration d'orientations en aménagement culturel du territoire, à la mise en œuvre de la Stratégie sur l'occupation et la vitalité des territoires, aux réflexions qui mèneront au renouvellement de la politique nationale de la ruralité ainsi qu'au bilan du Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Il est un membre actif de la Table gouvernementale aux affaires territoriales, coordonnée par le MAMROT.

En partenariat avec Tourisme Québec, il élabore une stratégie en tourisme culturel et événementiel. Il participe également à la Table de coordination du Plan d'affectation du territoire public, dirigée par le ministère des Ressources naturelles. En matière de géomatique, il s'associe à la table professionnelle ACRIgéo et collabore avec le ministère de la Sécurité publique à l'implantation au sein du Ministère du système d'information géographique. Enfin, sur le plan régional, les directions régionales du Ministère sont appelées à collaborer étroitement avec leurs vis-à-vis des différents ministères, notamment au sein des conférences administratives régionales, en vue de l'avancement de divers dossiers d'intérêt pour la culture en matière de création, de production et de diffusion.

Développement durable

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs est un partenaire essentiel du Ministère pour tout ce qui a trait au développement durable, ainsi que pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture. De plus, l'action interministérielle est indissociable du chantier gouvernemental en culture, mis en place dans le contexte de la prolongation de la Stratégie gouvernementale en développement durable. Les 122 ministères et organismes visés par la Loi sur le développement durable sont invités à bonifier leur plan d'action en développement durable en y ajoutant au moins une action contribuant à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture (voir les résultats de l'objectif 6 du Plan stratégique 2012-2016). Le Ministère contribue également aux travaux de la Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux, composée de différents ministères et organismes.

Interculturalisme

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), a rendu publique le 29 octobre 2008 la politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée, accompagnée d'un plan d'action. Le ministère de la Culture et des Communications ainsi que certains organismes et sociétés d'État du portefeuille ministériel contribuent à la mise en œuvre des mesures permettant d'assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications, d'augmenter la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise et de sensibiliser l'industrie des communications quant à son influence possible sur les préjugés et le racisme.

ORIENTATION 3

Optimiser la concertation en matière de culture avec les partenaires locaux, régionaux et nationaux, dans l'ensemble des régions du Québec, en cohérence avec les principes du développement durable

Aujourd'hui, la reconfiguration des rôles et des partages de responsabilités entre les multiples acteurs et instances qui interviennent en culture sur le territoire est indéniable. Les villes, les régions, le milieu culturel, le secteur privé, mais aussi les citoyennes et les citoyens, interviennent de différentes manières dans le développement de la culture.

Le Ministère désire consolider sa concertation avec l'ensemble de ses partenaires autour d'une vision intégrée du développement culturel local, régional et national, qui s'arrime avec ses préoccupations en matière d'accès et de participation des citoyennes et des citoyens à la culture et qui prend en compte les principes du développement durable.

Axe - L'Agenda 21 de la culture et le développement durable

Objectif 6 Soutenir les ministères et les organismes visés par la Loi sur le développement durable dans la réalisation d'actions qui s'inscrivent en cohérence avec les objectifs gouvernementaux de l'Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

Un inventaire des actions réalisées

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
31 mars 2015	Mise en place d'un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable; lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP; deux séances de formation à l'intention des ministères et des organismes sur l'intégration de l'Agenda 21 de la culture à la stratégie gouvernementale; publication d'un guide pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP; accompagnement des ministères et des organismes.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Dans le contexte de la prolongation de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 jusqu'au 31 décembre 2014, le gouvernement a annoncé le chantier en culture. Ce chantier est l'action phare de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture. Il vise à maximiser l'apport de la culture dans les autres missions de l'État. La mise en œuvre de ce chantier implique que chacun des 122 ministères et organismes ciblés par la Loi sur le développement durable bonifie son plan d'action de développement durable par l'ajout d'au moins une action qui contribue à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 21 de la culture. Le ministère de la Culture et des Communications assume la maîtrise d'œuvre de ce chantier, de concert avec le MDDEFP.

En 2012-2013, plusieurs actions ont été accomplies en vue d'accompagner les ministères et les organismes dans leur démarche de bonification de leur plan d'action de développement durable pour y intégrer des actions en culture et de produire un inventaire des actions qu'ils auront réalisées au 31 mars 2015.

D'abord, le Ministère a mis en place un groupe de travail gouvernemental en culture et développement durable qui a le mandat de donner des avis et de contribuer à la programmation du chantier gouvernemental en culture sur divers éléments (outils pour favoriser la mise en œuvre du chantier, moyens de diffusion et d'appropriation des outils mis au point, moyens d'accompagnement et d'information, définition d'indicateurs et de mécanismes de reddition de comptes, etc.). Composé d'une dizaine de personnes-ressources, en s'assurant d'une représentativité des ministères à vocations économique, sociale et territoriale, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2012.

Ensuite, le Ministère a procédé au lancement d'une section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP, un outil mis à la disposition du réseau des officières et des officiers de développement durable des ministères et des organismes soumis à la Loi sur le développement durable et de leurs équipes respectives. Cette section propose des éléments d'information, un calendrier général de la planification, de la documentation ainsi que des outils pour la réalisation de la démarche de mise en œuvre du chantier.

De plus, le Ministère, en collaboration avec le MDDEFP, a tenu deux séances de formation (les 17 et 24 octobre 2012) à l'intention des ministères et des organismes sur l'intégration de l'Agenda 21 de la culture à la stratégie gouvernementale. Ces deux séances ont permis de joindre plus d'une centaine d'entre eux.

Enfin, le Ministère a conçu et publié sur l'extranet de développement durable du MDDEFP un guide pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec, en plus de poursuivre son offre d'accompagnement aux ministères et aux organismes qui en font la demande.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Susciter l'adhésion des partenaires des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux aux principes, aux objectifs et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture

Résultats

L'Agenda 21 de la culture du Québec est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs pour que le Québec fasse de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale.

Si l'importance de la culture pour le développement est indéniable, le Ministère est conscient qu'un important travail de sensibilisation demeure nécessaire pour que cet apport soit pleinement reconnu. C'est pourquoi l'engagement et la participation des partenaires constituent un leitmotiv pour le Ministère.

Deux types de partenaires sont concernés par la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec :

- ▶ les 122 ministères et organismes de l'administration publique visés par la Loi sur le développement durable qui, dans le cadre du chantier gouvernemental en culture, doivent bonifier, au 1^{er} avril 2013, leur plan d'action de développement durable par l'ajout d'actions correspondant à l'un ou l'autre des 21 objectifs de l'Agenda 21 de la culture ;
- ▶ les partenaires adhérents à la charte d'engagement s'engagent de manière volontaire à faire connaître l'Agenda 21 de la culture, à réaliser des actions qui cadrent avec ses 21 objectifs et à partager leurs expériences sur le site Web à l'adresse www.agenda21c.gouv.qc.ca, mis en ligne par le Ministère. Les partenaires adhérents peuvent être des individus ou des organisations des milieux culturels, sociaux, économiques et territoriaux. Au 31 mars 2013, 1 060 individus ou organisations ont adhéré à la charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

Axe - Le partenariat municipal et régional

Objectif 7 Stimuler l'adhésion de nouveaux partenaires aux ententes de développement culturel

INDICATEUR

Le pourcentage d'ententes de développement culturel auxquelles participent financièrement des tiers partenaires

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
50% au 31 mars 2016	41%

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Au 31 mars 2013, 98 ententes de développement culturel étaient actives. Parmi elles, 40 mettaient en œuvre des actions financées par des tiers partenaires. Ce résultat représente 41% de l'ensemble des ententes de développement culturel pour la période de référence.

En vue de stimuler l'ajout de nouveaux partenariats financiers dans le cadre des ententes de développement culturel, le Ministère dispose d'une enveloppe budgétaire dédiée exclusivement à l'appariement des contributions provenant de partenaires supplémentaires associés à ce type d'ententes. Le résultat de 41% attribuable à la participation de tiers partenaires apparaît dans ce contexte comme étant une réponse positive aux efforts fournis par le Ministère et ses partenaires municipaux. Cependant, l'atteinte de la cible pluriannuelle sera mesurée par les résultats de la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique.

Rappelons qu'une entente de développement culturel est un outil de concertation permettant la mise en œuvre d'un plan d'action conjointement négocié entre le ministère de la Culture et des Communications et une municipalité locale ou régionale. Cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs définis au bénéfice des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement des collectivités locales et régionales.



LA LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Axe 3 - Le patrimoine culturel

Objectif 8 Accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
12 plans de conservation d'ici le 31 mars 2016	0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
2 outils de communication touchant le patrimoine culturel d'ici le 31 mars 2016	1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le plan de conservation est un document dans lequel le ministre de la Culture et des Communications présente ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation et, le cas échéant, de la mise en valeur d'un bien patrimonial.

Le premier plan de conservation, celui du site patrimonial de Sillery, a fait l'objet d'une consultation publique qui a débuté en février 2013. La version définitive du document devrait être rendue publique au courant de l'été 2013.

Les outils de communication correspondent à tout type d'outil pouvant informer les municipalités sur la protection du patrimoine culturel québécois. Un premier outil de communication touchant le patrimoine culturel a été rendu public en 2012, soit La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités. Le second outil de communication, soit À propos de la Loi sur le patrimoine culturel, sera rendu public au cours de l'année 2013.



Édifice de la Banque-Canadienne-Impériale-de-Commerce, ville de Montréal, classé monument historique le 18 octobre 2012 — Photo: MCC

ORIENTATION 4

Accroître l'accès à la culture et à l'information d'intérêt public ainsi que leur diffusion, sur l'ensemble du territoire québécois

Le Ministère intervient depuis longtemps pour favoriser la démocratisation de la culture ainsi que la diversité de l'information d'intérêt public. L'accès de l'ensemble des citoyennes et des citoyens à la culture et à l'information demeure une priorité. Les mouvements migratoires interrégionaux, l'immigration, l'évolution des pratiques culturelles, le déploiement d'une offre numérique sur le Web, les transformations du secteur de l'information sont autant de phénomènes qui amènent le Ministère à ajuster continuellement ses stratégies en matière de diffusion culturelle et d'information d'intérêt public.

Axe - La diffusion de la culture dans les régions et les lieux culturels

Le Ministère présente la reddition de comptes de l'objectif 9 du Plan stratégique 2012-2016, intitulé Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions. Comme les projets d'immobilisations d'équipements culturels sont un sous-ensemble du Plan québécois des infrastructures (PQI), les résultats sont d'abord présentés dans leur contexte plus global, conformément à l'énoncé d'une action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Poursuivre la mise à niveau des équipements culturels et des actifs des sociétés d'État

Résultats

En ce qui concerne le Ministère, le Plan québécois des infrastructures du gouvernement du Québec est un outil majeur pour doter le Québec en équipements culturels de qualité. La contribution du Ministère (y compris les sociétés d'État du portefeuille ministériel) permet, dans toutes les régions du Québec, de soutenir des projets de modernisation et de rénovation dans les grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, les métiers d'art, les bibliothèques publiques, les institutions muséales, le patrimoine et les archives ainsi que les médias communautaires et les radios autochtones, répondant ainsi aux tendances et aux besoins actuels des artistes, des intervenants culturels et des clientèles.

Au cours de l'année 2012-2013, les investissements annoncés découlant du PQI se sont élevés à 224,6 M\$. De ce montant, 182,8 M\$ ont été alloués au maintien des actifs et à la résorption du déficit d'entretien cumulé et 41,8 M\$, à la poursuite de projets en amélioration, remplacement et parachèvement.



La bibliothèque Guy-Bélisle de la Ville de Saint-Eustache
Photo: Ville de Saint-Eustache

ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ANNONCÉS AU PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES PAR SECTEUR D'INTERVENTION

Secteur d'intervention	2011-2012	2012-2013	Écart
	\$	\$	M\$
Équipements culturels			
Arts de la scène	28 904 704	47 585 482	18 680 778
Arts visuels, métiers d'art et arts médiatiques	410 000	680 300	270 300
Bibliothèques	23 181 748	24 905 408	1 723 660
Institutions muséales	13 572 587	31 988 950	18 416 363
Médias et multimédia	877 946	0	- 877 946
Patrimoine et archives	21 449 900	17 832 449	- 3 617 451
Secteurs multiples ou autres	8 733 000	23 151 500	14 418 500
Total – Équipements culturels	97 129 885	146 144 089	49 014 204
Sociétés d'État	47 000 000	78 414 400	31 414 400
Total général – Plan québécois des infrastructures	144 129 885	224 558 489	80 428 604

**Objectif 9
du plan
stratégique
2012-2016**

Collaborer avec des clients-partenaires à la réalisation de projets d'immobilisations favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture dans les régions

INDICATEUR

Le nombre de projets

RÉSULTAT 2012-2013

78 projets subventionnés

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

Équipements culturels

Les projets d'immobilisations d'équipements culturels se définissent au sens large comme des projets contribuant au maintien et au développement d'équipements favorisant la création, la diffusion et le rayonnement de la culture québécoise, au développement des collections des bibliothèques publiques, à la préservation des richesses patrimoniales et à la restauration du patrimoine religieux. C'est dans le cadre des programmes Aide aux immobilisations, Aide aux projets et Aide aux initiatives de partenariat que sont alloués les investissements issus du PQI.

En 2012-2013, le Ministère a annoncé des investissements totalisant 146,1 M\$ pour la réalisation de 78 projets. Ces investissements représentent une augmentation de 49,0 M\$ comparativement à l'année 2011-2012 où 75 projets avaient été annoncés.

Cette augmentation s'explique principalement par l'annonce de plusieurs projets majeurs et structurants. Parmi ces projets, soulignons les suivants :

- ▶ construction du Théâtre du Marais de Val-Morin dans les Laurentides (3,2 M\$);
- ▶ rénovation et restauration de la gare Dalhousie du Vieux-Montréal afin de pérenniser la présence du Cirque Éloïze (6,1 M\$);
- ▶ rénovation du Musée d'art de Joliette dans Lanaudière (10,0 M\$);
- ▶ rénovation du Théâtre du Rideau Vert de Montréal (2,4 M\$);
- ▶ rénovation du Théâtre des Eskers d'Amos en Abitibi-Témiscamingue (2,5 M\$);
- ▶ agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal (pavillon d'art international) (18,5 M\$);
- ▶ mise aux normes de l'auditorium de la polyvalente C.-E. Pouliot de Gaspé en Gaspésie (6,2 M\$);
- ▶ création du BeauLieu culturel du Témiscouata dans le Bas-Saint-Laurent (5,0 M\$).



Rénovation de l'auditorium de la polyvalente de Chandler en Gaspésie
Photo : MCC

Actifs des sociétés d'État

Un total de 78,4 M\$ a été annoncé en investissements, en 2012-2013, pour le maintien des actifs et la résorption du déficit d'entretien des sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications, soit Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ), le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM), le Musée de la civilisation (MC), le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), la Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM), la Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) et la Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ).

L'augmentation de 31,4 M\$, par rapport à 2011-2012, s'explique principalement par l'allocation d'enveloppes additionnelles de :

- 9,4 M\$ au Musée de la civilisation pour achever les travaux de maçonnerie extérieure et pour la réfection des toitures-terrasses et des verrières;
- 20,6 M\$ à la Société de la Place des Arts de Montréal afin de permettre la réalisation de travaux supplémentaires, dont la réfection de l'esplanade et des colonnades de la salle Wilfrid-Pelletier.

Objectif 10 Adapter l'intervention ministérielle auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit auprès du réseau des institutions muséales, du réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional

INDICATEUR

Le nombre de réseaux dont le soutien a été adapté

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
3 d'ici le 31 mars 2016	Un réseau dont l'adaptation a été complétée, soit celui des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère a déployé beaucoup d'efforts, au cours du dernier exercice financier, afin d'adapter son intervention auprès des réseaux de diffusion de la culture et des communications, soit auprès du réseau des institutions muséales, du réseau des diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et des réseaux des médias communautaires, en s'assurant de son actualité, de sa cohérence et de son ancrage régional.

Un travail préparatoire a été réalisé cette année en vue de la mise en place d'un groupe de travail indépendant qui se penchera sur l'avenir du réseau muséal. Les travaux du groupe viseront à dégager des pistes de solution à court, à moyen et à long terme pour répondre aux enjeux et aux défis du secteur.

Le Ministère a mené plusieurs actions auprès du réseau des 96 diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène afin d'ajuster sa prestation à la réalité du milieu. Outre une augmentation du budget du programme Aide au fonctionnement pour les diffuseurs de 300 000 \$, portant l'enveloppe annuelle à 5,5 M\$, le Ministère a implanté des fonds de modulation régionale. Ceux-ci permettent de soutenir des activités particulières en considérant le marché local et régional. Toujours dans une perspective d'ancrage régional, le Ministère a complété le réseau de la desserte régionale en accueillant un nouveau diffuseur à Victoriaville, conformément à ce qui était prévu dans la politique de diffusion des arts de la scène de 1996. Enfin, la mise en place d'une gestion intégrée de la Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel, avec l'aide financière versée au fonctionnement, aura permis d'harmoniser le soutien financier et d'alléger les procédures administratives des organismes.

Les efforts d'adaptation auprès des médias communautaires ont été concentrés essentiellement sur la révision du programme Aide au fonctionnement pour les médias communautaires à la suite de l'évaluation du programme en mars 2013. Une série de consultations ont été effectuées. Celles-ci ont permis de prendre en compte les divers enjeux du secteur pour l'exercice d'actualisation du programme, lequel sera annoncé en 2013-2014. Par ailleurs, en 2012-2013, le programme a accueilli six nouveaux médias dans autant de régions administratives. Puis, le Ministère a majoré l'enveloppe du programme de 450 000 \$ annuellement. Il a également accordé une aide de 15 000 \$ à un projet permettant d'appuyer les médias écrits et les télévisions communautaires dans le développement et la consolidation de nouveaux modes de diffusion, notamment sur Internet.

Axe - L'accès diversifié au livre sur le territoire

Objectif 11 Dans la foulée des travaux de la commission parlementaire sur la pertinence et les impacts d'une réglementation du prix des livres, consolider l'accès au livre, tant imprimé que numérique, dans le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques sur le territoire

INDICATEUR

Le nombre de librairies agréées dans chacune des régions

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
Au moins 3 au 31 mars 2016	15 régions administratives ont plus de 3 librairies agréées

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

INDICATEUR

Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013 EN LIEN AVEC LA CIBLE
Maintien jusqu'au 31 mars 2016	6,6 prêts par habitant desservi

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mandat de favoriser l'accès au livre et à la lecture à l'ensemble de la population québécoise. Son action dans ce secteur d'intervention est encadrée par la politique de la lecture et du livre de 1998 et par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre de 1981. Le Ministère mise sur le réseau des librairies agréées et des bibliothèques publiques pour assurer la diffusion du livre et sa mise en valeur au Québec. Que ce soit par l'entremise de ses programmes d'aide aux bibliothèques publiques ou par l'octroi d'un agrément qui confère aux librairies détentrices notamment l'exclusivité du marché institutionnel et l'accès à l'aide financière de la SODEC, le Ministère soutient le développement de ces deux réseaux sur l'ensemble du territoire québécois.

NOMBRE DE LIBRAIRIES AGRÉÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012 PAR RÉGION

Région	n
Bas-Saint-Laurent	7
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8
Capitale-Nationale	22
Mauricie	7
Estrie	7
Montréal	58
Outaouais	9
Abitibi-Témiscamingue	7
Côte-Nord	3
Nord-du-Québec	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5
Chaudière-Appalaches	8
Laval	6
Lanaudière	6
Laurentides	9
Montérégie	23
Centre-du-Québec	4
Total	189

Les conditions d'octroi et de maintien d'agrément sont prévues par la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre et le Règlement sur l'agrément des libraires.

Le nombre de prêts dans les bibliothèques publiques, ce qui comprend les bibliothèques publiques autonomes, les bibliothèques affiliées aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, se chiffre à 6,6 par habitant desservi en 2010. Ce résultat est identique à celui de 2009.

Axe - L'information d'intérêt public

Objectif 12 Accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre d'une plateforme d'information régionale et interrégionale, comprenant un volet culturel, de concert avec les médias communautaires, coopératifs et indépendants

INDICATEUR

Le nombre d'actions réalisées par le Ministère pour accompagner Télé-Québec

RÉSULTAT 2012-2013

1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► SANS OBJET

Résultats

L'information d'intérêt public, soit l'information généraliste et sociopolitique, joue un rôle majeur dans la capacité des citoyennes et des citoyens de s'informer sur les grands enjeux sociaux, politiques et économiques touchant directement leur communauté locale et régionale. Le Ministère s'est engagé à accompagner Télé-Québec pour l'examen de la mise en œuvre, dans chacune des régions du Québec, d'une plateforme d'information qui permettra un réseautage entre les médias communautaires, coopératifs et indépendants. Une zone de la plateforme sera réservée aux organismes et partenaires du milieu de la culture pour offrir l'information et faire la promotion des activités culturelles sur tout le territoire québécois.

Au cours de l'année, le Ministère a poursuivi ses efforts pour soutenir Télé-Québec dans la recherche du financement qui permettra d'amorcer le projet.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Élaborer une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public

Résultats

Dans le cadre du Plan stratégique 2011-2015, le Ministère s'était engagé à élaborer une stratégie ministérielle relative à l'information d'intérêt public. Cet engagement visait notamment à améliorer l'accès à l'information d'intérêt public aux niveaux local et régional. Or, pour ce faire, les efforts seront déployés prioritairement en vue de la mise en œuvre par Télé-Québec d'une plateforme d'information régionale et interrégionale comprenant un volet culturel. Une plateforme d'information sur Internet accroîtra la diversité des sources d'information, donnera une plus grande visibilité aux médias locaux et mettra en relation les différentes régions du Québec. Comme mentionné précédemment, le Ministère s'est engagé à accompagner Télé-Québec afin que cette plateforme soit offerte dans toutes les régions du Québec d'ici le 31 mars 2016.

ENJEU 3

LE RAYONNEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE AU CANADA ET SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

ORIENTATION 5

Favoriser le partenariat, la concertation et la coopération en matière culturelle au Canada et sur la scène internationale

Le Ministère et les sociétés d'État du portefeuille ministériel, de concert avec le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE), travaillent à faire de la culture un levier important de développement pour le Québec sur la scène internationale. Il agit à ce chapitre en s'inscrivant dans les priorités fixées par la politique internationale québécoise. Il vise à appuyer des mesures concrètes de développement de marchés, de circulation hors Québec, de promotion et de rayonnement à l'étranger de la culture et des produits culturels québécois.

Le Ministère inscrit également son action dans le respect des principes et des objectifs de la politique culturelle québécoise. En effet, l'action internationale contribue à la fois à l'amélioration des conditions de vie des artistes, des personnes travaillant en culture ainsi que des créatrices et des créateurs. On connaît en effet les retombées essentielles des activités à l'étranger pour le développement des organisations artistiques et des entreprises culturelles compte tenu de l'étroitesse du marché domestique québécois.

Axe - Le rayonnement de la culture québécoise à l'international

Objectif 13 Consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

INDICATEUR

Le nombre d'initiatives réalisées afin de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise

CIBLE

75 au 31 mars 2016

RÉSULTAT 2012-2013

71

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le Ministère a continué de donner la priorité aux actions liées au développement de marchés qui permettent d'accroître la présence des milieux culturels québécois sur les marchés internationaux. Ces actions ont été réalisées en collaboration avec le CALQ, la SODEC, le MRIFCE et les conseillères et conseillers culturels en poste au sein des représentations du Québec à l'étranger. Les activités accomplies en 2012-2013 ont presque permis d'atteindre la cible visée au 31 mars 2016. Cette performance, au-delà des prévisions ministérielles, s'explique par le fait que l'année 2012-2013 a été particulièrement fructueuse.

En effet, les présences collectives et les vitrines à l'international ont été nombreuses, particulièrement dans le contexte des célébrations du 50^e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Londres et du 40^e anniversaire de la Délégation générale du Québec à Bruxelles. Le dynamisme de plusieurs ententes de coopération, notamment celle avec la Wallonie-Bruxelles, a permis de soutenir 14 projets cette année. Finalement, l'appui financier du Ministère à 21 événements québécois accueillant des programmateurs et des diffuseurs hors Québec se veut un axe d'intervention plus porteur qu'il n'avait été prévu au moment d'établir la cible.



Le Québec invité d'honneur au 15^e Festival Cultural de Mayo du 11 au 27 mai 2012 à Guadalajara, au Mexique — Photo: Gouvernement du Québec

Compte tenu des mandats spécifiques du Ministère, celui-ci a privilégié certaines initiatives afin :

- de renforcer la présence collective des organismes et des entreprises artistiques et culturels dans les salons, les festivals, les événements et les marchés internationaux pour assurer une visibilité accrue de la présence québécoise à l'étranger, comme cela a été le cas en 2012-2013 lors de 14 événements tenus en France, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie, en Belgique, en Espagne et au Mexique ;
- de soutenir les milieux culturels pour accroître la circulation des organismes et de leur production sur les marchés hors Québec. Ainsi, le Ministère a accordé des aides financières pour l'accueil au Québec de diffuseurs, de programmeurs et de journalistes internationaux lors de la tenue de 21 festivals et événements québécois, notamment dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, du cirque, du cinéma et de l'édition ;
- d'appuyer la mise en œuvre du volet culturel des ententes de coopération avec les pays et régions partenaires, qui ont permis la réalisation de 36 projets avec le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, le Mexique, la Communauté française Wallonie-Bruxelles, la Flandre, la Bavière, Haïti et l'Ontario.

À la suite des actions menées durant l'année en vue de consolider le développement de marchés pour la culture québécoise, des retombées ont été relevées sur la scène internationale en 2012-2013 :

- 2 177 projets en diffusion, dont 1 313 représentations et 772 projections de films ont été présentés ;
- 70 ententes, ventes de droits et signatures de partenariat ont été ratifiées ;
- 1 787 articles ou reportages ont été réalisés mettant la culture québécoise à l'honneur ;
- 55 manifestations ont permis à des organismes et à des personnes du milieu culturel québécois de faire rayonner l'expertise du Québec.



La troisième édition de Planète Québec à South by Southwest s'est déroulée du 8 au 17 mars 2013 à Austin, au Texas — Photo: Gouvernement du Québec

Axe - La diversité des expressions culturelles

Objectif 14 Promouvoir les principes et les objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO

INDICATEUR

Le nombre d'activités réalisées en relation avec la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
30 au 31 mars 2016	10

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Le 20 octobre 2005, l'UNESCO adoptait formellement la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. En 2007, celle-ci entrait officiellement en vigueur. Depuis, les travaux de mise en œuvre de la Convention se poursuivent. Au 31 mars 2013, 126 États et l'Union européenne avaient ratifié la Convention.

Le Ministère continue son action relative à la mise en œuvre et au suivi de la Convention. Cette action se traduit par sa participation active ou sa présence au sein des divers forums ayant un rôle clé à jouer dans ce processus, qu'il s'agisse des sessions des organes de la Convention à l'UNESCO, des rencontres du Comité interministériel sur la diversité culturelle, d'actions concertées avec le gouvernement fédéral ou encore, des échanges avec la Coalition pour la diversité culturelle. Le Ministère produit en versions française, anglaise et espagnole, le bulletin d'information électronique sur la diversité culturelle. Référence en la matière, ce bulletin joint, en moyenne, des personnes venant de plus de 120 pays, et ce, tous les mois. Ultimement, le Ministère vise à favoriser la ratification de la Convention par le plus grand nombre d'États possible et à promouvoir sa mise en œuvre dynamique afin qu'elle exerce pleinement son influence sur la scène internationale.

Soulignons qu'en 2012-2013, le Ministère a participé à la définition des positions québécoise et canadienne qui ont été présentées et défendues à l'UNESCO. En effet, le Ministère, qui coordonne la position québécoise dans ce dossier, a été un partenaire actif au sein de la délégation canadienne lors de la 6^e session ordinaire du Comité intergouvernemental, qui s'est tenue à Paris du 10 au 14 décembre 2012. À cette occasion, il a été notamment question de la promotion des principes et des objectifs de la Convention dans d'autres forums internationaux, et une base de données sur le sujet a été mise en ligne par le Secrétariat de l'UNESCO. Il s'agit d'une avancée importante qui permettra de traiter en continu de l'interface entre la culture et le commerce, ce qui constitue le cœur de la Convention pour le milieu culturel québécois et le Ministère. De plus, ce dernier a finalisé la préparation du premier rapport quadriennal québécois de mise en œuvre de la Convention, en concertation avec le gouvernement fédéral, les ministères québécois partenaires ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications. Ce rapport à part entière a été déposé à l'UNESCO, en annexe du rapport canadien. Il a permis au Québec de faire valoir son expertise et ses actions en faveur de la Convention.

Action inscrite au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Soutenir le développement de TV5 Québec Canada et de TV5 Monde

Résultats

TV5 est la première chaîne mondiale de langue française. Elle joint 235 millions de foyers dans plus de 200 pays ou territoires grâce à la distribution de huit signaux planétaires gérés depuis Paris par TV5 Monde et du signal canadien placé sous la responsabilité de TV5 Québec Canada, à Montréal.

À titre de gouvernement bailleur de fonds de TV5, le Québec y développe, depuis 25 ans, un partenariat très actif avec les gouvernements de la France, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse et du Canada. Les objectifs du gouvernement du Québec à l'égard de TV5 sont de soutenir la Francophonie et de contribuer à la diversité des expressions culturelles; d'offrir au Québec une vitrine internationale et un outil de promotion par la diffusion de ses productions télévisuelles à travers le monde; d'enrichir et de diversifier l'offre au Québec, grâce à la diffusion par TV5 Québec Canada de programmes en langue française en provenance des partenaires européens et africains.

En 2012-2013, la contribution du gouvernement, assumée à parts égales par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, s'est établie à 6,2 M\$. De ce montant, 4,9 M\$ ont été versés à TV5 Monde, alors que TV5 Québec Canada a reçu 1,3 M\$. La part du MCC représente 2,4 M\$ pour sa participation à TV5 Monde et 660 000 \$ pour TV5 Québec Canada.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, et ce, pour deux ans, le Québec assume la présidence de la Conférence des ministres responsables de TV5. À ce titre, le Québec a accueilli les hauts fonctionnaires responsables de TV5 lors d'une rencontre qui s'est tenue les 7 et 8 février 2013. À cette occasion, les personnes représentant les gouvernements ont approuvé le projet de budget de TV5 Monde pour 2013 et ont amorcé une réflexion sur les pistes d'économies possibles pour aider la chaîne à faire face aux défis budgétaires qui l'attendent au cours de la prochaine année.

ENJEU

4

LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ
DES CONTENUS CULTURELS QUÉBÉCOIS,
PARTICULIÈREMENT DE LANGUE
FRANÇAISE, SUR LES PLATEFORMES
NUMÉRIQUES

ORIENTATION 6

Agir comme maître d'œuvre tout en assurant le leadership auprès des sociétés d'État relevant du ministre autour d'une vision commune et de mesures ciblées en matière de technologie numérique

Le Ministère assure le leadership et agit comme maître d'œuvre pour le développement d'une stratégie numérique commune en culture. Pour ce faire, il mobilise l'ensemble de son réseau autour d'une vision intégrée qui embrasse toutes les facettes de la question du numérique. Cette approche est nécessaire pour se mesurer à l'ampleur des bouleversements et des défis que pose la révolution numérique et pour assurer la cohérence et l'efficacité des actions. À l'intérieur de ce vaste chantier, chaque partenaire du réseau des sociétés d'État est mis à contribution.

Axe - Les contenus culturels numériques

Objectif 15 Coordonner la mise en œuvre de mesures ciblées pour le développement et l'accès aux contenus culturels numériques en s'appuyant sur une stratégie numérique ministérielle en culture

INDICATEUR

Le nombre de mesures ciblées mises en œuvre

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
4 d'ici le 31 mars 2016	0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

À l'origine de ce projet, se trouve la mise sur pied, par le Ministère, en décembre 2011, d'un comité directeur et d'un comité de travail composés de personnes représentant le CALQ, la SODEC, BAnQ, Télé-Québec et le Ministère, avec pour mandat d'assurer une coordination des efforts du réseau des organismes et des sociétés d'État en vue de l'élaboration de la stratégie culturelle numérique.

Les grandes lignes de la stratégie ont été présentées aux sociétés d'État lors de la rencontre de la Table de concertation du réseau de la culture et des communications le 15 mars 2013. Par la suite, des comités de pilotage et de travail, formés de personnes représentant le Ministère et les douze organismes et sociétés d'État qui ont depuis pour tâche de compléter l'élaboration de cette stratégie, ont été constitués. De cette dernière découlera un plan d'action qui comprendra des mesures touchant le Ministère et l'ensemble des sociétés d'État.

ENJEU 5

L'ACTUALISATION DE NOTRE ORGANISATION

ORIENTATION 7

Accroître la performance de notre organisation

Le Ministère a entrepris une démarche de planification stratégique des ressources humaines parallèlement à l'exercice de la planification stratégique ministérielle. Parmi les priorités définies, la gestion des connaissances du personnel représente un pivot important afin que le Ministère dispose des ressources humaines compétentes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Par ailleurs, l'attraction et la rétention de personnes talentueuses constituent des facteurs clés pour soutenir cette démarche.

En ce qui concerne le secteur des services de soutien à la mission (ressources humaines, ressources financières, ressources informationnelles, ressources matérielles), le Ministère ainsi que les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications possèdent des services similaires. Dans un contexte où les ressources sont limitées, il apparaît nécessaire et opportun de déterminer la façon d'utiliser ce bassin de ressources, de connaissances et d'expertises de manière optimale en vue d'améliorer la performance de l'ensemble des organisations.

Axe - Des personnes compétentes et motivées au cœur de l'action

Objectif 16 Se positionner comme un ministère attractif et soucieux de l'expertise de son personnel

INDICATEUR

La mise en œuvre de projets pour renforcer l'attraction, la gestion des connaissances et la rétention du personnel

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
Mise en œuvre du plan d'action visant l'attraction et la rétention du personnel d'ici le 31 mars 2016	Concours pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes; concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art; mise en place de mesures pour faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire; réalisation d'entrevues de départ.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
Mise en œuvre de 2 projets sur les champs d'expertise stratégique du Ministère d'ici le 31 mars 2016	Un projet sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre: réalisation de quatre cartographies des connaissances.

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Attraction et rétention du personnel

En novembre 2011, le Ministère s'est doté d'un plan d'action en matière d'attraction et de rétention du personnel pour 2011-2014, afin de se positionner comme un employeur de qualité et de demeurer compétitif dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre disponible diminue pour l'ensemble du Québec. Depuis ce jour, l'organisation travaille à la mise en œuvre des mesures prévues au plan. Le Ministère a d'ailleurs reçu, en novembre 2012, le Prix Gestion des personnes de l'Institut de l'administration publique du Québec pour sa planification stratégique des ressources humaines.

En matière d'attraction, alors que le Ministère comptait encore parmi ses effectifs le Secrétariat à la condition féminine, un concours de recrutement avait été organisé pour des spécialistes en égalité entre les femmes et les hommes. Ce concours a permis d'obtenir une liste de candidatures spécialisées afin de faciliter le recrutement dans ce domaine. De plus, un concours pour des spécialistes en restauration d'œuvres d'art a été lancé en octobre 2012 et se terminera au début de l'année 2013-2014. Des mesures ont également été mises en place en 2012-2013 afin de faciliter le recrutement de personnel étudiant ou stagiaire. À titre d'exemple, un dépliant promotionnel à leur intention a été créé afin de leur faire connaître les avantages d'un emploi au Ministère. Ensuite, une session d'information portant sur les possibilités de carrière dans la fonction publique a été offerte en juillet aux 83 personnes étudiantes ou stagiaires présentes pendant la période estivale. Un sondage a également été élaboré puis distribué à toutes ces personnes avant la fin de leur mandat, dans le but d'évaluer leur satisfaction ainsi que leur intérêt pour un emploi futur. Enfin, une base de données sur ce groupe a été créée afin de permettre des interventions plus efficaces lors du recrutement.

En matière de rétention, le Ministère réalise des entrevues de départ depuis septembre 2011 afin de mieux connaître les raisons qui expliquent le départ d'un membre du personnel.

Champs d'expertise stratégique – gestion des connaissances

Le Ministère a mis en place en 2010 une démarche de gestion des connaissances dont l'objectif est de préserver, de partager et de développer les connaissances afin d'assurer la qualité des services et la pérennité des savoirs au Ministère. Dans ce contexte, le Ministère a procédé à la définition de l'ensemble de ses champs d'expertise stratégiques et s'est engagé à réaliser au moins deux de ses projets en gestion des connaissances.

Un premier projet portant sur le champ d'expertise qui concerne la concertation avec les organismes et les sociétés d'État qui relèvent du ministre a été amorcé en 2011-2012. Un plan d'action a été adopté en février 2012 et l'organisation travaille maintenant à sa mise en œuvre. Au cours de l'année 2012-2013, des efforts ont été investis dans le cadre de ce plan d'action afin de maintenir et de documenter l'expertise détenue par une seule personne, de façon à rendre ses connaissances moins vulnérables. Ainsi, quatre cartographies des connaissances ont été réalisées avec la collaboration des membres du personnel concernés.

Axe - La gouvernance

Objectif 17 Renouveler la gouvernance des sociétés d'État du portefeuille ministériel conformément aux principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

INDICATEUR

Le nombre de sociétés d'État dont les principes de gouvernance ont été renouvelés

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
5 d'ici le 31 mars 2016	0

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

Dans la foulée de l'adoption de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État par l'Assemblée nationale en 2006, les lois constitutives de cinq sociétés d'État du portefeuille ministériel ont été révisées, soit celles du CALQ, de la SODEC, de la SPDAM, de la SGTQ et de Télé-Québec.

Le Ministère entend compléter le cycle de renouvellement amorcé en actualisant le cadre de gouvernance de cinq autres sociétés d'État, pour y appliquer les meilleures pratiques de gouvernance en usage, lesquelles répondent à des critères exigeants de transparence, d'intégrité et de responsabilité mieux adaptés aux nouvelles réalités, et ce, afin de satisfaire les attentes de la population à l'égard des institutions publiques. D'ailleurs, une évaluation qualitative de l'application de cette loi a été réalisée par l'École nationale d'administration publique. Le rapport, qui date de juillet 2012, intitulé La nouvelle gouvernance des sociétés d'État propose d'étendre son application à un plus grand nombre de sociétés d'État, dont le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (CMADQ) et les musées nationaux.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a entrepris les travaux pour modifier la loi d'une des cinq sociétés d'État visées afin d'y introduire les grands principes de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. À cet égard, il a amorcé les échanges avec BANQ en vue de la modification de sa loi constitutive. Les lois constitutives touchant le CMADQ et les musées nationaux seront également revues dans les prochaines années.

Axe - Les services partagés

Objectif 18 Soutenir une culture de services partagés au sein du portefeuille ministériel et avec d'autres partenaires

INDICATEUR

Le nombre de mesures réalisées

CIBLE	RÉSULTAT 2012-2013
6 au 31 mars 2016	1

ÉTAT D'AVANCEMENT ► PROGRESSE BIEN

Résultats

En 2011-2012, plusieurs occasions de partage avaient été recensées lors des consultations auprès des organismes et des sociétés d'État participants. Elles ont été évaluées et priorisées dans un plan d'action déposé à la sous-ministre le 15 mai 2012.

Les travaux effectués cette année ont permis de réaliser avec succès une première mesure et d'en faire avancer substantiellement quatre autres. Un appel d'offres regroupé a permis d'offrir des services professionnels en matière de sécurité de l'information pour faire des tests d'intrusion au Ministère et dans les sociétés d'État intéressées. Cette mise en commun a permis des économies d'échelle intéressantes.

Quatre mesures pour lesquelles des travaux ont été amorcés sont en bonne voie de réalisation :

- un portail collaboratif (Collaboria), visant notamment à soutenir les initiatives de services partagés, sera implanté au cours de l'année 2013-2014 ;
- un projet visant à implanter une solution de gestion intégrée des documents a été amorcé au Ministère. Cette solution pourra éventuellement être offerte aux partenaires intéressés ;
- un service de vidéoconférence sera accessible au cours de l'année 2013-2014.

En 2013-2014, le Ministère procédera à l'optimisation de ses équipements de téléphonie filaire en migrant vers la téléphonie IP. Ces services, beaucoup moins onéreux, seront offerts à au moins deux organismes.

Les résultats en matière de qualité des services aux citoyennes et aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Dans la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens disponible sur le site Web, le Ministère a pris des engagements sur les thèmes de l'accueil par le personnel, de l'accessibilité aux services, du traitement des demandes ainsi que du traitement des plaintes.

L'accueil par le personnel

Le personnel du Ministère a accueilli et servi la clientèle avec courtoisie, attention et diligence. De même, il est invité à communiquer de l'information claire, concise, fiable et compréhensible. Les renseignements fournis ont été traités en toute confidentialité. Lorsque nécessaire, des mesures ont été mises en œuvre de façon diligente pour corriger des situations problématiques et satisfaire la clientèle.

L'accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

Une réponse a été rédigée ou un accusé de réception a été envoyé aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca ou à l'adresse cond.fem@scf.gouv.qc.ca dans un délai de 24 heures ouvrables suivant la réception de la demande. Cette année, l'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a pas reçu de demandes d'information par courrier.

La version actualisée des nouveaux contenus relatifs à la gestion des programmes d'aide financière, à nos services et à nos publications a été versée dans le site Web du Ministère, en plus de la mise à jour continue du site ministériel et des sites sectoriels sous la responsabilité du Ministère.

En ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments qu'occupe le Ministère, la Société immobilière du Québec (SIQ) est responsable de la mise aux normes et de l'application des mesures d'accessibilité sans obstacle de ses édifices en location ou en propriété. Le Ministère est, quant à lui, responsable de l'aménagement intérieur de ses locaux. En 2012-2013, le Ministère a adopté le Plan d'action à l'intention des personnes handicapées 2012-2015, dans lequel certains objectifs visent l'aménagement des locaux. La première action réalisée concernait la vérification de la présence d'une sonnette à l'entrée de tous les bureaux du Ministère qui sont dotés de mesures de contrôle d'accès. Après vérification, l'une des adresses nécessitait des correctifs, qui ont été apportés par la SIQ en cours d'année.

Le Ministère a poursuivi les travaux de normalisation visant à rendre accessibles les contenus de ses sites Web pour les personnes handicapées. Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web est présenté dans la section Ressources informationnelles de ce rapport.

Le traitement des demandes

Depuis le 1^{er} avril 2006, les clients-partenaires du Ministère ont accès au système di@pason. C'est un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet à la clientèle de produire une demande d'aide financière, de la transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement. Ce service est accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sur le site Web du Ministère.

Le Ministère présente les délais moyens obtenus à la suite du traitement de différentes demandes.

RÉSULTATS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DEMANDES DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

Engagement	Délai moyen obtenu en jours ouvrables			Délai moyen ciblé en jours ouvrables
	2010-2011	2011-2012	2012-2013	
Demande d'aide financière				
Demande d'inscription au système électronique de gestion des demandes d'aide financière	3,3	2,2	1,9	2
Admissibilité de la demande du demandeur d'aide financière produite dans di@pason	11,8	7,5	8,7	10
Demande d'autorisation ou de permis				
Autorisation de restauration d'un bien classé une fois la demande acceptée	5,4	4,6	3,7	10
Permis de fouille archéologique une fois la demande acceptée	7,1	5,2	9,8	10
Demande d'agrément				
Délivrance du certificat d'agrément une fois le dossier complet	90 ⁹	10,7	17,4	30
Demande de recommandation				
Réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministère du Revenu du Québec à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	17,1	14,6	20,2	20

Le traitement des plaintes

Le Ministère accorde une grande importance à tous les commentaires et aux plaintes qu'il reçoit dans un souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services.

Au cours de l'année 2012-2013, cinq plaintes qui concernaient le Ministère ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires. Parmi celles-ci, une s'est avérée non fondée après analyse. Quatre plaintes concernant les services ou les programmes du Ministère ont été jugées fondées ou recevables comparativement à cinq enregistrées l'année précédente. Les plaintes ont été traitées à la satisfaction de la clientèle.

Onze autres plaintes adressées au Ministère visaient des tiers¹⁰, dont seulement deux relatives à des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre. Elles ont été inscrites au registre et les plaignants ont été redirigés vers l'instance ciblée.

RÉPARTITION DES PLAINTES INSCRITES AU REGISTRE DU MINISTÈRE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Types de plaintes	2011	2012	2013
	n	n	n
Plaintes fondées qui concernent le Ministère	5	5	4
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	7	20	11

Le Ministère a aussi traité 23 communications (commentaires, questions, suggestions ou attentes), dont 16 le concernaient. Les 7 autres communications visaient des tiers, et parmi celles-ci figurait un seul commentaire concernant une société d'État du portefeuille ministériel.

Le traitement des 39 dossiers soumis à l'attention du Ministère a été effectué de la façon la plus diligente possible, dans le respect des engagements contenus dans sa Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens. Une plainte avait trait à l'un des engagements exprimés dans la déclaration, soit l'accueil par le personnel. La situation a été rapidement corrigée.

⁹ Par ailleurs, le délai moyen entre le moment où le dossier est complet et celui où le requérant est avisé de l'admissibilité technique de sa demande était de 14 jours ouvrables en 2010-2011.

¹⁰ Des tiers peuvent être des personnes, d'autres ministères ou organismes du gouvernement du Québec, dont certains relèvent du ministre de la Culture et des Communications, des organisations, ou des instances municipales ou fédérales.

4. LA GESTION DES RESSOURCES

Depuis janvier 2013, le Ministère a entrepris un virage important, axé sur l'optimisation des ressources. Motivée par la mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique, la démarche d'optimisation des ressources a pour objectifs :

- d'assurer une adéquation entre la mission du Ministère, les priorités gouvernementales et ministérielles, les orientations du plan stratégique ministériel et les ressources humaines et financières;
- de permettre à l'ensemble du personnel (gestionnaires, personnel professionnel et technique et personnel de bureau) de réfléchir à la contribution qu'il peut apporter à l'atteinte des objectifs gouvernementaux et ministériels;
- de mobiliser l'ensemble du personnel pour déterminer et mettre en œuvre des pistes d'action afin d'améliorer l'organisation du travail et les processus.

Résolument participative, la démarche prévoit la consultation de tout le personnel dans le cadre de rencontres d'équipes, au cours desquelles chacun et chacune sont invités à proposer des idées novatrices pour renouveler les façons de faire de l'organisation. En date du 31 mars 2013, les suggestions de cinq directions ont été sollicitées. Les rencontres se poursuivront en 2013-2014.

Les ressources humaines¹¹

Au 31 mars 2013, le Ministère comptait un effectif de 407 personnes (339 ayant un statut régulier et 68, un statut occasionnel). Il s'agit d'une baisse de 36 personnes par rapport au 31 mars 2012, qui s'explique principalement par le départ du Secrétariat à la condition féminine, le non-renouvellement de postes à la suite de départs à la retraite et la fin de contrats d'effectifs occasionnels.

ÉVOLUTION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS

	2012 ¹²	2013	Écart
Personnel en place au 31 mars	443	407	36

En termes d'équivalents temps complet (ETC), le Ministère a utilisé 378 ETC en 2012-2013. La baisse de 27 ETC utilisés entre 2011-2012 et 2012-2013 s'explique notamment par le départ du Secrétariat à la condition féminine, l'abolition de postes associés aux départs à la retraite et par la vacance de certains postes.

ÉVOLUTION DES ETC UTILISÉS

	2011-2012 ¹³	2012-2013	Écart
ETC utilisés	405	378	27

PERSONNEL EN POSTE AU 31 MARS 2013 ET ETC UTILISÉS EN 2012-2013 PAR GRANDE UNITÉ ADMINISTRATIVE

Grande unité administrative	Personnel en poste au 31 mars 2013	ETC utilisés en 2012-2013
Bureau de la sous-ministre	39	34
Direction générale de la planification et des sociétés d'État	16	14
Direction générale de l'administration	83	74
Sous-ministériat à l'action territoriale	180	174
Sous-ministériat des politiques de culture et de communications	89	82
Total	407	378

11 Les données de 2012-2013 incluent l'effectif du Centre de conservation du Québec et excluent celui du Secrétariat à la condition féminine.

12 Les données incluent le Secrétariat à la condition féminine.

13 Les données incluent le Secrétariat à la condition féminine.

Au 31 mars 2013, le Ministère comptait parmi les membres du personnel 263 professionnels, 62 techniciens, 45 personnels de bureau, 35 cadres et 2 administrateurs d'État. La diminution du nombre d'administrateurs d'État par rapport au 31 mars 2012 est due au fait qu'au 31 mars 2013 la gestion des deux sous-ministériats est assumée par intérim.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
Administrateur d'État	5	1,2	4	0,9	2	0,5
Cadre	36	8,3	39	8,8	35	8,6
Professionnel	267	61,7	287	64,8	263	64,6
Technicien	66	15,2	66	14,9	62	15,2
Personnel de bureau	59	13,6	47	10,6	45	11,1
Total	433	100,0	443	100,0	407	100,0

Au cours des trois dernières années, la proportion du personnel dans la région de la Capitale-Nationale, dans celle de Montréal et dans les autres régions est demeurée stable.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Région administrative	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
Capitale-Nationale	319	73,7	321	72,5	294	72,2
Montréal	37	8,5	38	8,6	37	9,1
Autres régions	77	17,8	84	18,9	76	18,7
Total	433	100,0	443	100,0	407	100,0

Au 31 mars 2013, 24,3 % des membres du personnel étaient âgés de moins de 35 ans, tandis que 75,7 % avaient 35 ans et plus.

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	107	24,7	124	28,0	99	24,3
35 ans et plus	326	75,3	319	72,0	308	75,7
Total	433	100,0	443	100,0	407	100,0

Le taux de départ volontaire¹⁴

Le taux de départ volontaire présente la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Ainsi, les départs volontaires comprennent les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme. La nouvelle méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\frac{(\text{Retraites} + \text{mutations sorties} + \text{démissions})}{\text{Nombre moyen d'employés au MCC durant la période de référence}} \times 100$$

Nombre moyen d'employés au MCC durant la période de référence

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2012-2013, 36 départs, dont 17 départs à la retraite et 19 mutations, se sont produits. Cela correspond à un taux de départ volontaire de 9,7 %.

ÉVOLUTION DU TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE

Taux de départ volontaire	2010-2011	2011-2012	2012-2013 ¹⁵ [9 premiers mois]
Ministère de la Culture et des Communications	13,6	17,2	9,7

La planification de la main-d'œuvre

Un exercice prévisionnel des départs à la retraite, pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015, a été mené par le Ministère afin de bien cerner les besoins de main-d'œuvre pour les années à venir. Le nombre total de départs admissibles pour 2013-2014 et 2014-2015 est de 76, ce qui correspond à 18,7 % de l'effectif au 31 mars 2013. En fonction de ces prévisions, le Ministère a élaboré une stratégie de gestion de l'effectif lui permettant d'atteindre ses objectifs de réduction de l'effectif, de maintenir une offre de services de qualité et de conserver son effectif en région.

Au cours de l'année 2012-2013, 21 membres du personnel ont pris leur retraite. Ce nombre est moins élevé que les prévisions annoncées dans le rapport annuel précédent, puisque les prévisions prennent en compte les personnes admissibles à la retraite et non le nombre d'ententes de retraite signées.

RÉPARTITION DU PERSONNEL RÉGULIER AYANT PRIS SA RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cadre	2	0	4
Professionnel	10	16	14
Fonctionnaire	8	7	3
Total	20	23	21

¹⁴ Cette année, le taux de départ volontaire remplace l'expression « taux de roulement » utilisée dans les rapports annuels précédents. Avec le taux de départ volontaire, le dénominateur utilisé reflète la moyenne du nombre d'employés visés durant la période et non le nombre d'employés à une date donnée, comme c'était le cas avec le taux de roulement dans les rapports antérieurs.

¹⁵ Au moment de la rédaction du rapport annuel, les données disponibles concernent seulement les neuf premiers mois de l'année 2012-2013.

La formation

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2012 est de 395 935 \$, ce qui correspond à un montant de 972,81 \$ alloué par personne. Ce montant inclut le coût direct de la formation, le coût indirect et le salaire du personnel qui la suit. Ainsi, le Ministère a dépensé 1,3 % de sa masse salariale en formation. Les investissements en formation du Ministère respectent donc les exigences de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre¹⁶, puisqu'ils sont supérieurs à 1 % de sa masse salariale.

DÉPENSES EN FORMATION

Année civile	Proportion de la masse salariale [%]	Nombre moyen de jours de formation par personne	Montant alloué par personne
2012	1,3%	2,25	972,81 \$

En 2012, le nombre de jours de formation suivie est de 186,6 pour les cadres, de 626,3 pour le personnel professionnel et de 101,9 pour le personnel fonctionnaire.

JOURS DE FORMATION PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emploi	2012
Cadre	186,6 jours
Professionnel	626,3 jours
Fonctionnaire	101,9 jours

Règles pour les bonis au rendement

Le Ministère rend compte des bonis versés pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Au cours de l'année financière 2012-2013, aucun boni au rendement n'a été accordé au personnel d'encadrement ou aux personnes titulaires d'un emploi supérieur.

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2012-2013 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{er} AVRIL 2011 AU 31 MARS 2012

Catégorie d'emploi	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadre	0	0 \$
Titulaire d'emploi supérieur à temps plein	0	0 \$
Total	0	0 \$

¹⁶ Le calcul de l'investissement en formation se fait sur l'année civile en vertu de cette loi.

Les ressources financières

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'année 2012-2013 se chiffrait à 625,8 M\$. Les dépenses probables du Ministère pour 2012-2013 s'élèvent à 624,0 M\$ comparativement aux dépenses réelles de 648,5 M\$ de l'année précédente, ce qui représente une baisse de 24,5 M\$. La variation s'explique essentiellement par des dépenses non récurrentes effectuées en 2011-2012 dans le contexte de l'exploitation de la Maison symphonique de Montréal.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME BUDGÉTAIRE

Programme budgétaire	2010-2011 Dépenses réelles M\$	2011-2012 Dépenses réelles M\$	2012-2013 Dépenses probables M\$	Écart	Variation ¹⁷	2012-2013 Budget de dépenses M\$
				Entre les dépenses 2011-2012 et 2012-2013		
				M\$	%	
01 Gestion interne, Centre de conservation du Québec et Conseil du patrimoine culturel du Québec						
Gestion interne et soutien	40,6	48,2	52,3	4,1	8,5	56,2
Centre de conservation du Québec	3,0	2,2	2,4	0,2	9,1	2,4
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,5	0,5	0,6	0,1	20,0	0,6
Sous-total	44,1	50,9	55,3	4,4	8,6	59,2
02 Soutien à la culture, aux communications et aux sociétés d'État						
Action culturelle et communications	169,4	167,0	167,3	0,3	0,2	166,3
Musées nationaux	68,6	66,8	64,9	- 1,9	- 2,8	68,8
Société de la Place des Arts de Montréal et Société du Grand Théâtre de Québec	19,2	41,1	19,9	- 21,2	- 51,6	18,1
Société de développement des entreprises culturelles	68,5	68,5	65,5	- 3,0	- 4,4	62,6
Société de télédiffusion du Québec	60,9	59,1	59,3	0,2	0,3	58,5
Conseil des arts et des lettres du Québec	87,4	88,7	89,5	0,8	0,9	86,5
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	77,2	77,0	73,8	- 3,2	- 4,2	76,5
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	27,3	29,4	28,5	- 0,9	- 3,1	29,3
Sous-total	578,5	597,6	568,7	- 28,9	- 4,8	566,6
Total	622,6	648,5	624,0	- 24,5	- 3,8	625,8

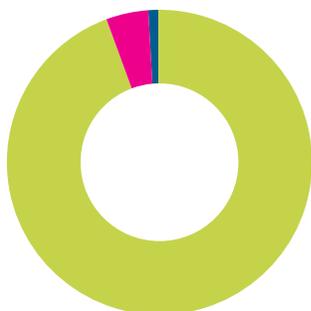
RÉPARTITION DES DÉPENSES PROBABLES 2012-2013 PAR SUPERCATÉGORIE

Supercatégorie	Dépenses probables 2012-2013	
	M\$	%
Rémunération	28,3	4,5
Fonctionnement	22,9	3,7
Transfert	568,7	91,1
Service de la dette	4,1	0,7
Total	624,0	100,0

¹⁷ Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2011-2012.

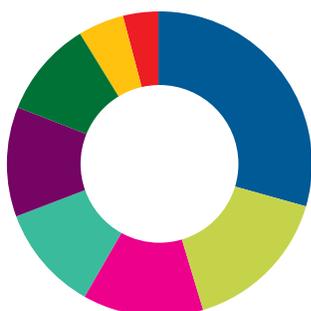
VENTILATION DES DÉPENSES PROBABLES 2012-2013 DU MINISTÈRE¹⁸ PAR PROGRAMME

PROGRAMME 01

GESTION INTERNE, CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC
ET CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC

	55,3 M\$	8,9%
Gestion interne et soutien	52,3 M\$	8,4%
Centre de conservation du Québec	2,4 M\$	0,4%
Conseil du patrimoine culturel du Québec	0,6 M\$	0,1%

PROGRAMME 02

SOUTIEN À LA CULTURE, AUX COMMUNICATIONS
ET AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT

	568,7 M\$	91,1%
Programmes d'aide du Ministère	167,3 M\$	26,8%
CALQ	89,5 M\$	14,3%
Fonctionnement	6,1 M\$	1,0%
Programmes d'aide	83,4 M\$	13,4%
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	73,8 M\$	11,8%
Fonctionnement	72,8 M\$	11,6%
Programmes d'aide	1,0 M\$	0,2%
Musées nationaux	64,9 M\$	10,4%
Musée de la civilisation	23,8 M\$	3,7%
Musée des beaux-arts de Montréal	17,3 M\$	2,8%
Musée national des beaux-arts du Québec	14,1 M\$	2,3%
Musée d'art contemporain de Montréal	9,7 M\$	1,6%
SODEC	65,5 M\$	10,5%
Fonctionnement	7,3 M\$	1,2%
Programmes d'aide	58,2 M\$	9,3%
Société de télédiffusion du Québec	59,3 M\$	9,5%
Conservatoire de musique et d'art dramatique	28,5 M\$	4,6%
SPAM et SGTQ	19,9 M\$	3,2%
Société de la Place des Arts de Montréal	14,3 M\$	2,3%
Société du Grand Théâtre de Québec	5,6 M\$	0,9%

Les mesures de réduction de dépenses

Dans la volonté de respecter les modalités d'application du Plan d'action 2010-2014 pour la réduction et le contrôle des dépenses, le Ministère a mis en place des mesures particulières afin de :

- réduire graduellement les dépenses de fonctionnement de nature administrative. Cette compression a été livrée au Secrétariat du Conseil du trésor lors de l'établissement des crédits 2012-2013;
- réduire de 25 % les coûts de formation, les frais de déplacement et les frais de publicité et de promotion par rapport aux dépenses réelles de 2009-2010 de même catégorie. Le Ministère a atteint les cibles de réduction qu'il s'était fixées.

Pour l'exercice financier 2012-2013, les compressions cumulatives demandées au Ministère s'élevaient à 1 119 400 \$ dans les dépenses de déplacement, de formation, de publicité et les autres dépenses de fonctionnement. Les mesures de réduction des dépenses appliquées par le Ministère au cours de l'année ont permis de réaliser des réductions cumulatives réelles de 1 556 300 \$, dépassant ainsi la cible.

18 Pourcentage établi en fonction de l'ensemble des dépenses.

Les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2012-2013, les efforts soutenus des ressources informationnelles ont contribué au soutien des activités de mission du Ministère, notamment par l'entretien et l'évolution des actifs informationnels ou par des travaux majeurs de réalisation et d'architecture soutenant les grands changements et orientations ministériels. Une attention particulière a été portée à l'adéquation des ressources utilisées (humaines, financières et informationnelles) afin d'atteindre les résultats escomptés.

Pour 2012-2013, le budget prévisionnel s'élevait à 6,4 M\$, tandis que les dépenses et les investissements réels ont totalisé 5,1 M\$.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2012-2013

	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Écart	Explication sommaire des écarts
	000 \$	000 \$	%	
Total des activités d'encadrement	361,0	346,5	- 4,0	L'écart est négligeable.
Total des activités de continuité	3 345,0	3 395,2	1,5	L'écart est négligeable.
Total des projets	2 714,4	1 358,0	- 50,0	La révision du portefeuille de projets et l'étude plus détaillée des développements majeurs de l'année en cours ont repoussé quelque peu l'échéancier annoncé et de ce fait, les investissements prévus.
Total des dépenses et investissements en ressources informationnelles	6 420,4	5 099,7	- 20,6	

Le Ministère présente les principaux projets de 2012-2013. Les projets retenus dans la présente section sont ceux de plus de 100 000 \$ en cours de conception ou de réalisation.

Mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel

En 2012-2013, une année charnière en raison de l'entrée en vigueur de la Loi sur le patrimoine culturel, quatre systèmes ont été revus pour favoriser sa mise en œuvre. Plusieurs modifications ont été apportées au système interne de gestion du patrimoine immobilier, mobilier et immatériel du Québec. L'outil de diffusion au grand public, le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, a aussi été adapté à la Loi. La modernisation de la page d'accueil et l'amélioration de la performance de l'outil de recherche actualisent ce service. Ces améliorations seront récupérées lors d'une prochaine refonte du répertoire dont l'analyse préliminaire a aussi été effectuée au cours de cette année. Les ressources informationnelles ont également fourni des efforts considérables relativement à l'évolution de la section du secteur d'intervention Patrimoine du site Web du Ministère en regard de la Loi.

De plus, toujours en ce qui a trait à la Loi sur le patrimoine culturel, les travaux d'architecture du nouveau système de gestion du Patrimoine archéologique du Québec ont été parachevés. La réalisation de ce système se fera au cours de la prochaine année et celui-ci remplacera deux applications désuètes, soit l'inventaire des sites archéologiques du Québec et la délivrance des permis archéologiques du Québec. Ce nouveau système offrira une prestation électronique de service moderne pour soutenir la gestion de plus de 9 000 sites archéologiques du Québec et des travaux effectués sur ceux-ci.

Suivi budgétaire

Le Ministère est outillé pour suivre et allouer son enveloppe budgétaire. Un nouveau système est à sa disposition et lui permet d'avoir rapidement un regard juste et de réagir efficacement aux demandes courantes sur cet aspect. Le système, alimenté par SAGIR, permet d'analyser promptement, à l'aide de rapports produits automatiquement, les sommes allouées et dépensées, et ce, afin d'outiller les autorités ministérielles dans la prise de décision de nature financière et budgétaire.

Le Ministère présente des renseignements supplémentaires sur ces deux projets.

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2012-2013

Principaux projets	État d'avancement prévu	État d'avancement réel	Explication sommaire des écarts
	%	%	
Mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel	94	56	L'architecture détaillée de la refonte des systèmes de gestion du patrimoine archéologique a révélé des travaux plus importants que prévu. La seconde et dernière phase des activités reliées à l'implantation de la Loi est maintenant mieux définie.
Suivi budgétaire	100	100	Comme prévu, l'application de suivi budgétaire a été achevée au cours de l'année 2012-2013.

LISTE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES AFFECTÉES AUX PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2012-2013

Principaux projets	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
	ETC	ETC	000 \$	000 \$	
Mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel	2,8	1,6	1 116,0	698,9	L'architecture détaillée de la refonte des systèmes de gestion du patrimoine archéologique a révélé des travaux plus importants que prévu.
Suivi budgétaire	0,6	0,3	65,0	100,1	La disponibilité des ressources humaines internes ne permettait pas d'avancer les travaux selon les délais espérés. Il a fallu compenser en recourant à une ressource externe supplémentaire.

LISTE DES PROJETS EN PHASE PRÉLIMINAIRE OU DE PLANIFICATION EN 2012-2013

Projet	État d'avancement
Gestion intégrée des documents	Bien définir et réaliser une preuve de concept complète du logiciel libre IntelliGID s'avérait nécessaire pour s'assurer du succès des étapes suivantes et de la possibilité de partager la solution avec les sociétés d'État du réseau.
Refonte du Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ)	L'analyse préliminaire de l'intégration des données des partenaires du Réseau québécois de numérisation patrimoniale au répertoire a été parachevée en cours d'année.

Gestion intégrée des documents

Des efforts ont été consacrés dans la dernière année au projet de gestion intégrée des documents. Ceux-ci ont permis de mettre en place les bases nécessaires à la réalisation du projet pilote qui débutera au cours de la prochaine année. Ultiment, le partage et la collaboration, la recherche et le classement de tous les documents du Ministère seront grandement facilités grâce à l'utilisation de la suite logicielle libre québécoise, IntelliGID.

Refonte du Répertoire du patrimoine culturel du Québec (RPCQ)

À la suite d'une entente intervenue entre le Ministère et le Réseau québécois de numérisation patrimoniale, BANQ et la Société des musées québécois sont les partenaires du Ministère dans un projet de refonte du RPCQ, dirigé par ce dernier. Les documents, les archives et les objets numérisés par tous les partenaires seront diffusés par l'entremise du RPCQ refondu afin que celui-ci devienne la plaque tournante du patrimoine culturel numérisé québécois. Les travaux de l'analyse préliminaire se sont terminés cette année.

Le suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

À la lumière d'un audit externe effectué en 2012 sur l'accessibilité de ses sites Web, le Ministère a orienté ses efforts de normalisation afin de rendre ses sites accessibles selon les priorités définies dans le rapport d'évaluation.

Afin de pouvoir appliquer les standards d'accessibilité de façon optimale, plusieurs ressources du Ministère ont suivi une formation spécialisée et le Ministère a entrepris la rédaction d'un répertoire de bonnes pratiques. Le Ministère a amorcé la sensibilisation de son personnel au changement de pratiques nécessaire pour atteindre ses objectifs d'accessibilité en matière d'outils de communication.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2012-2013

		Élément de réponse ou explication	
Liste des sections ou des sites Web toujours non conformes			
www.mcc.gouv.qc.ca	Le site ministériel a obtenu une note de 81 % en 2010 lors d'un audit de conformité, les 19 % non conformes se corrigent lorsque l'un ou l'autre de ces aspects est modifié.		
www.agenda21c.gouv.qc.ca	Une évaluation de l'accessibilité du site est à faire.		
www.prixduquebec.gouv.qc.ca	Une refonte est prévue en 2013-2014.		
www.revolutiontranquille.gouv.qc.ca	Site inactif, il est conservé à titre documentaire.		
www.adressesymphonique.gouv.qc.ca	Site temporaire en fin de vie.		
www.diversite-culturelle.qc.ca	Le bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles a obtenu une note de 75 % lors de l'audit de conformité de 2012.		
www.prix-qwb-litteraturejeunesse.org	Une refonte est prévue en 2013-2014.		
www.cartier-roberval.gouv.qc.ca	Site inactif depuis quelques années, mais de nouveau d'actualité le temps d'une exposition.		
Applications ministérielles (di@pason, PIMIQ et RPCQ)	Le cadre de développement utilisé au Ministère pour les applications ministérielles ne permet pas de soutenir les standards d'accessibilité sans des investissements majeurs.		
Prévision d'une refonte	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Réalisation d'un audit de conformité	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	Réalisation d'un audit de conformité. Ateliers de travail sur les bonnes pratiques avec un expert du domaine lors de la réalisation d'une refonte. Sensibilisation du personnel et formation des intervenants directs. Réalisation de guides et d'aide-mémoires pour la clientèle et les édimestres. Toutes les nouveautés techniques ou de contenu sont prioritairement réalisées selon les standards d'accessibilité.		
Liste des obstacles et des situations particulières	Disponibilité des ressources humaines et financières. Cadre de développement ne permettant pas de se conformer aux standards d'accessibilité.		
Élaboration d'un plan d'action	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Démarche de sensibilisation et de formation	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Ressources mises à contribution	L'expertise de trois directions du Ministère, à savoir la Direction des communications et des affaires publiques, la Direction des technologies de l'information et de la gestion documentaire et la Direction des ressources humaines, de la gestion immobilière et des communications internes, sont mises à profit pour l'accessibilité des sites Web sous la responsabilité de l'organisation. Les services d'un expert externe ont été requis pour la réalisation de l'audit des sites Web du Ministère en 2012 et la tenue de quelques ateliers avec l'équipe de réalisation des sites sur les bonnes pratiques en matière d'accessibilité.		
Existence d'un cadre de gouvernance	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non	

5. L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES

L'accès à l'égalité en emploi

Le Ministère présente les résultats obtenus en matière d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des membres de groupes cibles ainsi que des femmes, conformément à la Loi sur la fonction publique. Il désire ainsi s'assurer de leur représentativité adéquate au sein de son effectif.

Les tableaux suivants présentent les données sur l'embauche et la représentativité de ces divers groupes.

Données globales

PERSONNEL EMBAUCHÉ EN 2012-2013

	Régulier ¹⁹	Occasionnel ²⁰	Étudiant	Stagiaire	Total
Personnel embauché	16	30	97	23	166
Personnel en place au 31 mars 2013	339	68	28	5	440

Embauche de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de membres de groupes cibles de 25 % pour l'effectif régulier en vue de hausser leur représentativité dans la fonction publique. Ces groupes comprennent les membres des communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées. Le taux d'embauche ministériel de membres de groupes cibles dans l'effectif régulier qui est de 25 % respecte donc l'objectif gouvernemental.

Étant donné que le taux d'embauche des membres de groupes cibles est calculé sur un nombre peu élevé de personnes, les résultats en pourcentage présentent des fluctuations importantes d'une année à l'autre.

TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2012-2013

Statuts d'emploi	Embauche totale 2011-2012	Nombre de membres de groupes cibles embauchés				Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ²¹
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées		
Régulier	16	3	0	1	0	4	25,0 %
Occasionnel	30	2	0	0	0	2	6,6 %
Étudiant	97	12	2	1	2	17	17,5 %
Stagiaire	23	2	0	0	2	4	17,4 %
Total	166	19	2	2	4	27	16,3 %
Taux d'embauche par groupe cible ²²		11,4 %	1,2 %	1,2 %	2,4 %	16,3 %	

ÉVOLUTION DU TAUX D'EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES PAR STATUT D'EMPLOI

Statut d'emploi	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Régulier	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %	25,0 %
Occasionnel	5,3 %	12,5 %	10,9 %	11,3 %	6,6 %
Étudiant	23,2 % ²³	17,9 %	23,8 %	19,2 %	17,5 %
Stagiaire	16,7 %	33,3 %	20,6 %	15,8 %	17,4 %
Total	19,7 %	18,2 %	20,9 %	17,0 %	16,3 %

19 Ces données n'incluent que les embauches par recrutement.

20 Ces données excluent le personnel occasionnel venant des listes de rappel ainsi que celui déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

21 Rapport entre le nombre de personnes issues des groupes cibles qui ont été embauchées selon un statut d'emploi donné et l'embauche totale pour ce statut en 2012-2013.

22 Rapport entre le nombre total de personnes issues d'un groupe cible qui ont été embauchées et l'embauche totale en 2012-2013.

23 Donnée révisée.

Représentativité de membres de groupes cibles

L'objectif gouvernemental concernant la représentativité des membres des communautés culturelles est d'atteindre une cible de 9% de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle est une représentativité de 2% de l'effectif régulier.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Groupe cible	2011		2012		2013	
	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	22	6,1%	20	5,4%	24	7,1%
Autochtones	1	0,3%	1	0,3%	1	0,3%
Anglophones	4	1,1%	3	0,8%	3	0,9%
Personnes handicapées	2	0,6%	1	0,3%	1	0,3%
Total	29	8,1%	25	6,8%	29	8,6%

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES AU SEIN DE L'FFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2013 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	n	%	n	%	n	%	n	%	n	%
Communautés culturelles	2	0,6	16	4,7	3	0,9	3	0,9	24	7,1
Autochtones	0	0	1	0,3	0	0	0	0	1	0,3
Anglophones	0	0	3	0,9	0	0	0	0	3	0,9
Personnes handicapées	0	0	0	0	0	0	1	0,3	1	0,3
Total	2	0,6	20	5,9	3	0,9	4	1,2	29	8,6

Représentativité des femmes

Pour l'année 2012-2013, le taux d'embauche des femmes s'élève à 75,9 % et le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier est de 69,6 %.

TAUX D'EMBAUCHE DES FEMMES EN 2012-2013

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	12	23	78	13	126
Taux d'embauche ²⁴	75,0 %	76,6 %	80,4 %	56,5 %	75,9 %

TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ DES FEMMES DANS L'EFFECTIF RÉGULIER AU 31 MARS 2013

	Personnel d'encadrement ²⁵	Personnel professionnel ²⁶	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	37	210	57	35	339
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	19	134	50	33	236
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	51,4 %	63,8 %	87,7 %	94,3 %	69,6 %

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

La représentation des membres de groupes cibles est toujours prise en considération dans les bassins de candidatures proposés aux gestionnaires pour une embauche éventuelle, et ce, pour toutes les catégories d'emploi. Aussi, le Ministère a fait la promotion auprès de ses gestionnaires du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées. Durant l'année 2012-2013, personne n'a été accueilli par l'intermédiaire de ce programme.

²⁴ Se référer au tableau Personnel embauché en 2012-2013 à la page 55.

²⁵ Inclut les administrateurs d'État et les cadres.

²⁶ Y compris ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

L'allègement réglementaire et administratif

Au cours de l'année 2012-2013, aucun allègement réglementaire n'a été apporté. Par contre, sur le plan administratif, plusieurs actions ont été réalisées.

Le Ministère a rendu accessibles en format dynamique certains formulaires qui n'étaient disponibles auparavant qu'en format PDF et qui exigeaient un traitement manuel. Le Ministère a contribué à la simplification des services gouvernementaux en ligne en améliorant la présentation de son site Web pour faciliter la recherche de renseignements.

Le suivi de la politique linguistique

À la suite de l'actualisation et de la diffusion de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, en avril 2011, le Ministère a procédé à la désignation d'une mandataire et à la nomination de nouveaux membres de son comité permanent (article 26). Celui-ci, conformément à l'article 28 de la politique gouvernementale, a poursuivi et complété la démarche de révision de la politique linguistique ministérielle entreprise l'année précédente.

Le projet de politique a été acheminé à l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour l'obtention d'un avis préliminaire. À la fin de l'année, l'OQLF a retourné le document, assorti de quelques recommandations mineures qui ont été suivies et qui permettront de présenter un projet de politique final au cours de l'année 2013-2014.

D'autre part, durant l'année, la sensibilisation auprès des membres du comité permanent, travaillant dans des unités administratives représentatives de l'ensemble des missions du Ministère, et les deux séances d'accueil du personnel nouvellement arrivé, ont contribué à faire connaître dans tout le Ministère la politique gouvernementale et à rappeler l'existence de la politique linguistique institutionnelle.

L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice 2012-2013, le Ministère s'est assuré avec rigueur de l'application et du respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1). Ainsi, des avis ou des recommandations concernant des lignes de conduite à adopter dans des situations particulières d'application de la Loi et des mesures de protection des renseignements personnels ont été formulés à la demande de différentes unités administratives.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a reçu et traité 113 demandes faites en vertu de la Loi. Ces demandes provenaient d'une citoyenne ou d'un citoyen (51 %), d'un membre des médias (28 %), d'une association, d'un regroupement ou d'un organisme à but non lucratif (9 %), d'une ou d'un parlementaire (7 %), d'un organisme public (2 %) et de demandeurs anonymes (3 %). Les tableaux suivants détaillent le traitement de ces demandes.

TYPE DE RÉPONSE FOURNIE AUX DEMANDES TRAITÉES, AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Type de réponse fournie	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
Réponse positive	31	37	25	34	35	31
Réponse négative ²⁷	33	39	26	35	30	27
Réponse partielle (art. 14)	17	20	20	27	39	34
Demande retirée par le requérant	2	3	2	3	3	3
Demande en traitement au 31 mars	1	1	1	1	6	5
Total	84	100	74	100	113	100

²⁷ Document dont la divulgation est refusée parce qu'il contient en substance des renseignements personnels confidentiels ou d'autres renseignements auxquels s'appliquent des restrictions au droit d'accès prévues par la Loi. Cette catégorie inclut également les cas pour lesquels le Ministère ne détient pas le document demandé.

DÉLAI DE RÉPONSE AUX DEMANDES TRAITÉES, AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

Délai de réponse	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
À l'intérieur du délai normal de 20 jours (art. 47)	40	48	35	47	65	58
Délai additionnel de 10 jours permis par la Loi, lorsque nécessaire (art. 47)	41	49	33	45	33	29
Délai additionnel de 35 jours, lorsque nécessaire d'aviser un tiers ayant fourni des renseignements susceptibles d'être confidentiels (art. 25 et 49)	0	0	2	3	7	6
Demande traitée hors délai	2	2	3	4	3	3
Demande en traitement au 31 mars	1	1	1	1	5	4
Total	84	100	74	100	113	100

La mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Direction du bureau de la sous-ministre a assuré un rôle-conseil en répondant à différentes demandes provenant d'unités administratives du Ministère et concernant l'accès aux documents ou la protection des renseignements personnels.

La diffusion des études et des rapports de recherche ou de statistiques

En vertu du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse dans son site Web, les études et les rapports qui présentent un intérêt pour l'information du public.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations de la politique gouvernementale Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Le plan contient plus d'une centaine d'actions. Certaines sont sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications.

ORIENTATION 1

Pour la promotion de modèles et de comportements égalitaires

Objectif 1.1 Favoriser une socialisation non stéréotypée des jeunes

ACTION 4 Mettre à la disposition des spécialistes et des personnes-ressources un répertoire de ressources culture-éducation exempt de stéréotypes sexuels et sexistes

Le Répertoire de ressources culture-éducation réunit environ 2 000 artistes, écrivaines, écrivains et organismes offrant des ateliers artistiques ou des sorties culturelles aux élèves du préscolaire au secondaire, des écoles publiques et privées. Il accompagne le programme La culture à l'école qui encourage la mise sur pied d'activités à caractère culturel et qui vise à soutenir la réalisation de projets régionaux liés à la mise en œuvre de la politique culturelle d'une commission scolaire. Ce programme est géré conjointement par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. En plus de contribuer à la réalisation de projets subventionnés dans le cadre de ce programme, le répertoire constitue une source unique d'information pour les personnes ou les organismes qui désirent organiser des activités culturelles avec les jeunes. Accessible en ligne seulement, il est révisé tous les deux ans.

La démarche pour s'assurer que les activités culturelles offertes dans le répertoire sont exemptes de stéréotypes sexuels et sexistes a été amorcée en 2011-2012 lors du dernier Appel des artistes et des écrivains. Une séance d'information sur les stéréotypes avait été donnée aux membres des comités de sélection lors de l'analyse des candidatures en mars 2012. Comme l'inscription des artistes, des écrivaines et des écrivains au répertoire est bisannuelle, la démarche se poursuivra à l'occasion du prochain appel prévu à l'automne 2013.

Objectif 1.4 Inciter les milieux de la mode, des médias, de la publicité et de l'industrie de la musique et de la vidéo, les créatrices et les créateurs ainsi que les milieux du sport et des loisirs à promouvoir des rôles et des comportements non sexistes

ACTION 16 Documenter les pratiques au Québec et à l'international et agir pour contrer le sexisme dans les publicités

Un contrat de recherche a été confié à la Chaire en relations publiques et communication marketing de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) en vue de documenter les pratiques pour contrer le sexisme dans les publicités. Le rapport de recherche, déposé en février 2013, établit dans un premier temps une comparaison entre les différents systèmes étudiés dans le rapport du Centre d'études sur les médias, déposé en octobre 2011, et indique quelles sont les éventuelles bonnes pratiques intégrables dans le système canadien. Dans un second temps, il réalise une enquête auprès des groupes concernés (publicitaires, annonceurs, associations de groupes de femmes et associations représentant des consommateurs) afin de mesurer leur connaissance et leur appréciation du système canadien.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

La politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévoit l'implantation graduelle de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans les pratiques gouvernementales et dans des projets porteurs. Le Secrétariat à la condition féminine est responsable de soutenir l'action gouvernementale en matière d'ADS et d'encourager les instances locales et régionales à mettre cette approche en application.

Un premier plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015 a été dévoilé en juin 2011. Il regroupe des engagements de 18 ministères et organismes dans 35 actions, dont une sous la responsabilité du ministère de la Culture et des Communications. Les résultats qui suivent ont été obtenus en 2012-2013 dans le cadre d'un projet intégrant l'ADS au sein du Ministère.

ACTION 4 Réaliser des ADS portant sur des professions artistiques ciblées

L'Observatoire de la culture et des communications du Québec, à la demande du Ministère qui finance ce chantier de concert avec le CALQ, la SODEC et le Conseil québécois des ressources humaines en culture, a réalisé la deuxième enquête sur des professions artistiques, soit celles de danseuse, de danseur et de chorégraphe.

Les résultats de cette enquête sont présentés à l'intérieur d'un portrait statistique où l'on trouve notamment des données ventilées selon les sexes. L'analyse a été rendue publique dans deux publications : « Les danseurs et chorégraphes québécois : un aperçu statistique », parue en juillet 2012 dans le bulletin statistique *Optique culture*, n° 20, ainsi que « Les danseurs et chorégraphes québécois – Portrait des conditions de pratique de la profession de la danse au Québec, 2010 », une monographie publiée également en juillet 2012. Un portrait statistique concernant les artistes en arts visuels a été amorcé.

Le plan d'action gouvernemental 2008-2013 La diversité : une valeur ajoutée

Le 29 octobre 2008, le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), a rendu publique la politique gouvernementale La diversité : une valeur ajoutée, accompagnée d'un plan d'action. La politique a pour objectif de corriger les situations de discrimination et d'inégalité qui touchent les Québécoises et les Québécois des communautés culturelles, particulièrement les minorités visibles. Le plan d'action, d'une durée de cinq ans, comprend trois orientations, 21 mesures et 106 moyens d'action, dont 5 sont du ressort du Ministère ou des organismes et des sociétés d'État relevant du ministre.

ORIENTATION A

Reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination

Mesure 1.3 Assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle dans le secteur de la culture et des communications et sensibiliser l'industrie des communications quant à son impact possible sur les préjugés et le racisme

ACTION 1.3 A Mettre en valeur la diversité dans la programmation de Télé-Québec.

Télé-Québec présente les résultats de cet engagement dans son rapport d'activité.

ACTION 1.3 B Inscrire dans les plans stratégiques des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations formulées par le ministre de la Culture et des Communications, des mesures permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- accompagner les artistes et orienter les organismes artistiques issus des communautés culturelles vers les circuits professionnels qui leur permettront un meilleur accès au soutien disponible;
- mieux joindre les publics provenant de communautés culturelles et faciliter leur participation à la vie culturelle québécoise.

Le premier volet de cette mesure vise particulièrement le CALQ et la SODEC qui présentent les résultats de leurs démarches auprès des artistes et des organismes artistiques dans leur rapport annuel de gestion respectif.

Le second volet touche la SODEC ainsi que les diffuseurs que sont Bibliothèque et Archives nationales du Québec, la Société du Grand Théâtre de Québec, la Société de la Place des Arts de Montréal, le Musée de la civilisation, le Musée d'art contemporain de Montréal et le Musée national des beaux-arts du Québec. Ces sociétés d'État présentent les actions qu'elles ont prises afin de mieux joindre les publics des communautés culturelles dans leur rapport annuel de gestion ou leur rapport d'activité.

ACTION 1.3 C Accroître la représentation des Québécois des communautés culturelles aux paliers décisionnels, dans les jurys et les comités consultatifs en matière de culture et de communications en :

- sollicitant des candidatures provenant de communautés culturelles au moment des consultations effectuées dans le cadre de processus de nomination à des postes décisionnels ;
- exigeant des organismes et des sociétés d'État, conformément aux orientations qui leur sont transmises, de susciter des candidatures provenant des communautés culturelles lors de la formation de jurys ou de commissions consultatives.

Que ce soit pour des nominations à des postes décisionnels dans les organismes et les sociétés d'État, ou encore pour la formation de comités ou de jurys au Ministère, par exemple aux Prix du Québec, les candidatures de toutes et de tous, sans égard aux origines, sont sollicitées. Celles-ci répondent aux besoins et aux compétences recherchées pour les postes à pourvoir.

Le CALQ et la SODEC, qui sont concernés par le deuxième volet de la mesure, présenteront dans leur rapport annuel de gestion respectif les résultats de leurs démarches afin de solliciter des candidatures issues des communautés culturelles pour la formation de leurs comités et jurys.

ACTION 1.3 F Amener les associations des médias communautaires à jouer le rôle de relayeurs auprès de leurs membres (radios, télévisions et journaux) et à les sensibiliser :

- aux mécanismes d'autorégulation existant dans l'industrie des médias pour favoriser une représentation valorisante de la diversité et contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination ;
- aux initiatives prises par l'industrie privée de la télédiffusion pour assurer le reflet et la représentation équitable de la diversité.

Le Ministère est en contact constant avec les associations de médias communautaires, entre autres grâce à des réunions du comité permanent. À ces rencontres, le Ministère rappelle aux associations leur rôle de relayeurs d'information auprès de leurs membres au regard d'une représentation valorisante de la diversité culturelle.

Par ailleurs, les médias communautaires respectent les dispositions prescrites dans l'industrie des médias et voient à favoriser une représentation valorisante de la diversité et à contribuer à la lutte contre le racisme et la discrimination. Ils assurent le reflet et la représentation équitable de la diversité.

ORIENTATION C

Coordonner les efforts

Mesure 6.1 Mobiliser et favoriser l'engagement des partenaires (locaux et régionaux) des milieux de vie

ACTION 6.1 K Accroître la participation à la vie culturelle par l'inscription, dans les ententes de développement culturel – outil de partenariat entre les acteurs majeurs du développement local et régional dont l'un des axes d'intervention est la valorisation de l'interculturalisme – avec les municipalités ou les MRC, d'actions précises à cet égard

Au 31 mars 2013, 7 ententes de développement culturel mettaient en œuvre des activités visant à faciliter la participation et l'intégration des communautés culturelles à la vie culturelle québécoise. En tout, 10 projets différents ont été inscrits aux plans d'action des ententes de développement culturel concernées. Cela a donné lieu à plus de 29 différentes actions dans les milieux respectifs. À titre d'exemple, mentionnons des rencontres interculturelles et intergénérationnelles et une offre d'accompagnement et de mentorat d'artistes issus des communautés culturelles dans leurs démarches de professionnalisation et d'intégration au système culturel québécois.

Les activités et les projets énumérés ci-dessus ont principalement interpellé des personnes nouvellement arrivées, des citoyennes et des citoyens de Montréal, des artistes de la diversité, des personnes issues des communautés culturelles ainsi que des organismes représentant des communautés culturelles. Les activités réalisées ont engendré des investissements de 444 932 \$ de la part du Ministère et des investissements totaux de 1 087 901 \$ provenant de l'ensemble des partenaires.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2013

Le plan d'action 2009-2013 du Ministère, intitulé Notre culture, au cœur du développement durable, a été rendu public le 3 avril 2009. Ce plan présente la contribution du Ministère à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Deux éléments principaux ont guidé la préparation de ce plan. D'abord, la protection du patrimoine culturel, dorénavant reconnue dans la Loi sur le développement durable comme l'un des 16 principes qui doivent être pris en compte dans les interventions de l'Administration, et ensuite la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, qui demande aux États ayant approuvé cet accord international d'intégrer la culture dans le développement durable. Les résultats qui suivent ont été obtenus en 2012-2013.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif organisationnel Favoriser l'intégration de la culture dans les politiques et les démarches de développement durable

ACTION 1 Élaboration d'un Agenda 21 de la culture

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de l'Agenda 21 de la culture

CIBLE

Avoir élaboré l'Agenda 21 de la culture d'ici 2013

L'Agenda 21 de la culture du Québec, rendue publique le 5 décembre 2011, est un cadre de référence qui établit les principes et les objectifs pour que le Québec fasse de la culture une composante transversale majeure du développement durable intégrée à ses dimensions sociale, économique et environnementale.

Le chantier gouvernemental en culture a été lancé au cours de l'année 2012-2013. Le ministère de la Culture et des Communications en assume la maîtrise d'œuvre et s'assure que sa mise en œuvre se réalise selon les mécanismes de coordination et de reddition de comptes mis en place par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Voici quelques-unes des réalisations 2012-2013 (pour plus de détails, se référer à l'objectif 6 du Plan stratégique 2012-2016) :

- ▶ mise en place d'un groupe de travail interministériel en culture et développement durable;
- ▶ lancement de la section Chantier gouvernemental en culture sur l'extranet de développement durable du MDDEFP à l'intention des officières et des officiers de développement durable de tous les ministères et les organismes;
- ▶ tenue de deux activités de formation à l'intention des ministères et des organismes;
- ▶ production d'outils d'accompagnement.

Le Ministère a poursuivi ses travaux afin de faire connaître la charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture, notamment par l'animation des réseaux sociaux Agenda 21 de la culture et par la mise à jour de son site Web à l'adresse www.agenda21c.gouv.qc.ca.

De plus, les 22 et 23 novembre 2012, les ministères de la Culture français et québécois se sont associés pour organiser le colloque international Culture et développement durable, qui s'est tenu à Paris. Réunissant plus de 330 artistes, spécialistes, professionnels de la culture et du développement durable, décideurs politiques et personnes représentant des organisations internationales, le colloque a été l'occasion d'aller réflexion et action, de valoriser des pratiques innovantes, de créer des partenariats et de réfléchir à des stratégies visant une plus grande reconnaissance et une concrétisation du lien entre la culture et le développement durable. Pour en savoir plus sur l'événement, le lecteur est invité à visionner les vidéos et à lire les transcriptions des interventions à l'adresse culture-dd12.org.

Enfin, en février 2013, la stratégie internationale de l'Agenda 21 de la culture a été approuvée par le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur. Cette stratégie vise, par la participation à divers forums internationaux, à établir un réseau de partenaires qui uniront leurs forces pour faire en sorte que la culture soit intégrée au cadre institutionnel du développement durable, dont les objectifs de développement durable doivent être adoptés par les Nations Unies en 2015.

Objectif organisationnel Favoriser l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable et travailler au développement des compétences en ce domaine

ACTION 2 Mise en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique (activité incontournable)

INDICATEUR

Taux d'employés concernés par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières

CIBLES

Avoir sensibilisé 80 % du personnel en 2011

Que 50 % des personnes ciblées aient suivi une formation traitant minimalement des deux contenus de référence d'ici le 31 mars 2013²⁸

Au chapitre de la sensibilisation au développement durable, le Ministère a atteint en 2011 la cible gouvernementale établie à 80 % du personnel et poursuit depuis ce jour ses activités de sensibilisation. Le Ministère a organisé cette année plusieurs activités visant l'appropriation par le personnel du concept et des principes de développement durable. Parmi ces activités, on compte notamment la campagne d'adhésion à la charte d'engagement de l'Agenda 21 de la culture du Québec, qui a permis de mieux faire connaître les liens entre la culture et le développement durable. Également des capsules d'information et un questionnaire ont été diffusés lors du lancement du Cadre de gestion environnementale et le Ministère a participé au Défi sans auto qui a eu lieu le 18 septembre 2012 à travers le Québec. De plus, lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets, le Ministère a diffusé une capsule Boîte à lunch zéro déchet et un aide-mémoire concernant la classification des matières résiduelles dans les différents bacs appropriés. Il a aussi présenté le plan d'action ministériel de développement durable à l'occasion de diverses rencontres. Enfin, le Ministère a profité de la Journée sans eau embouteillée du 18 mars 2013 pour sensibiliser son personnel à la consommation de l'eau des fontaines murales réfrigérantes en publiant des capsules dans l'intranet.

Quant à la formation sur la démarche de prise en compte des principes de développement durable, le Ministère a organisé plusieurs formations portant sur des sujets variés, notamment les événements écoresponsables, les publications écoresponsables et les approvisionnements responsables. Le personnel ciblé a également été invité à visionner une formation en ligne mise au point par le Centre d'expertise des grands organismes et portant sur la démarche de prise en compte des principes. Ces activités ont permis au Ministère de dépasser la cible gouvernementale fixée à 50 %. Au 31 mars 2013, sur un total de 164 personnes ciblées, 99 ont reçu une formation, ce qui correspond à 60,4 % du personnel ciblé.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Objectif organisationnel Structurer l'intervention du Ministère en gestion environnementale et en pratiques d'acquisition responsable

ACTION 4 Mise en œuvre de pratiques et d'activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable (activité incontournable)

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition responsable

CIBLES

Avoir adopté un cadre de gestion environnementale en 2011

Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

Nombre de pratiques d'acquisition responsable

28 Nouvelle cible approuvée par le Comité interministériel de développement durable.

Le Ministère a adopté le Cadre de gestion environnementale 2012-2015 le 6 mars 2012 et l'a dévoilé à son personnel le 18 septembre 2012. Ce cadre vise cinq objectifs généraux associés à cinq priorités d'intervention :

Priorité d'intervention	Objectifs généraux
Restauration du patrimoine	Réduire les impacts environnementaux issus des activités de restauration du Centre de conservation du Québec.
Communications ministérielles	Réaliser des publications et des événements écoresponsables.
Acquisitions	Avoir une gestion, une consommation et un approvisionnement écoresponsables des biens et services.
Transport	Réduire la consommation de carburant occasionnée par les déplacements du personnel du MCC.
Gestion immobilière	Réduire les impacts environnementaux issus de l'aménagement et de l'utilisation des locaux.

D'abord, pour répondre à ses objectifs 2012-2013, le Centre de conservation du Québec (CCQ) a diffusé auprès de son personnel une procédure portant sur la récupération des particules de plomb générées par le dégagement chimique et mécanique des œuvres d'art. Il a également demandé à la Société immobilière du Québec de réaliser une analyse de faisabilité pour l'installation d'un filtre à la sortie du système d'évacuation d'air des hottes aspirantes présentes dans ses ateliers. De plus, le CCQ privilégie les services de fournisseurs respectueux de l'environnement pour le traitement et le nettoyage de vêtements contaminés au plomb.

Ensuite, conformément au cadre, certains membres du personnel du Ministère ont suivi différentes formations, en adéquation avec le Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique. Le Ministère a également mis en œuvre les actions prévues au Plan de navettage durable 2011-2013. De plus, des améliorations aux installations en eau potable ainsi que des tests sur la qualité de l'eau ont été effectués dans le but de favoriser la consommation d'eau du réseau de l'aqueduc et d'éliminer les fontaines d'eau embouteillée.

Dans le but d'atteindre son objectif se rapportant aux acquisitions inscrit au cadre, le Ministère respecte les critères d'écoresponsabilité (EPEAT, Energy Star, etc.) à l'achat des ordinateurs, des serveurs et des imprimantes, et ce, afin de réduire la consommation d'énergie de ses équipements informatiques et les impressions énergivores.

Autres mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale

1. Attestation du programme ICI ON RECYCLE! du 225, Grande Allée Est, à Québec

Le 13 août 2012, RECYC-QUÉBEC a décerné une attestation de performance de niveau 3, échelon Argent, du programme ICI ON RECYCLE! à l'édifice Guy-Frégault. Le niveau 3 a pour objectif principal de reconnaître les établissements ayant atteint de hautes performances de mise en valeur des matières résiduelles.

2. Semaine québécoise de réduction des déchets 2012

Le Ministère a participé à la Semaine québécoise de réduction des déchets, qui s'est déroulée du 14 au 21 octobre 2012.

3. Gestion écoresponsable du matériel désuet entreposé au 225, Grande Allée Est, à Québec

Le Ministère s'est défait d'une quantité importante de matériel désuet de toute nature, entreposé au fil des années dans cet immeuble.

Débutée en septembre 2011, cette opération avait pour objectif de permettre des travaux de construction afin de rendre conforme l'espace d'entreposage utilisé. Soucieux des impacts environnementaux occasionnés par le matériel, le Ministère a entrepris plusieurs actions en 2012-2013, notamment :

- la mise au recyclage d'un grand volume de tubes et de boîtes de carton, d'affiches, de formulaires et d'autres articles de papier périmés ;
- une opération de redistribution au personnel de l'inventaire réutilisable de fournitures de bureau entreposées ;
- une donation de différents matériaux à la Fondation des sourds du Québec.

4. Récupération de piles et de téléphones cellulaires

Le Ministère a établi une procédure pour la récupération de piles et de téléphones cellulaires. Il a installé deux boîtes de dépôt de ces matériaux au 225, Grande Allée Est, à Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 9

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Objectif organisationnel Favoriser la prise en compte des principes de développement durable chez la clientèle et les partenaires du Ministère

ACTION 5 Actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

INDICATEUR

État d'avancement de l'actualisation des quatre programmes d'aide publics du Ministère

CIBLE

Actualisation d'un programme par année d'ici 2013

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi ses activités afin de mieux saisir ce qu'implique l'actualisation de ses quatre programmes d'aide publique à la lumière des 16 principes de développement durable. D'une part, il a procédé à la prise en compte des principes de développement durable dans l'évaluation du programme Aide aux projets pour le soutien des expositions permanentes. Cet exercice a permis de proposer des pistes de bonification afin de maximiser les effets positifs de certains principes (protection du patrimoine culturel, accès au savoir, participation et engagement et efficacité économique) et d'atténuer les effets négatifs d'autres (production et consommation responsables, équité et solidarité sociales, partenariat et coopération intergouvernementale, prévention et protection de l'environnement) sur le programme. De plus, l'évaluation a permis de prendre en compte les trois principes spécifiques de l'Agenda 21 de la culture, soit la préservation de la diversité culturelle, l'utilisation durable des ressources culturelles et la créativité et l'innovation.

D'autre part, les programmes Aide au fonctionnement pour les organismes de regroupement et Aide aux projets – Accueil ont été révisés pour y inclure, et ils incluent désormais, de nouveaux critères favorisant l'adoption de pratiques responsables, afin de tenir compte du caractère indissociable des enjeux environnementaux, sociaux et économiques du développement du secteur concerné.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif organisationnel Participer à l'effort gouvernemental concernant l'accompagnement des organismes municipaux dans le domaine du développement durable

ACTION 6 Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial (activité incontournable)

INDICATEUR

Nombre d'actions mises en œuvre auxquelles participe le Ministère

CIBLE

Avoir mis en œuvre toutes les actions auxquelles participe le Ministère d'ici 2013

La Table d'accompagnement conseil auprès des organismes municipaux (TACOM), composée de différents ministères et d'organismes, dont le Ministère, a tenu trois rencontres au cours de l'année financière 2012-2013 et a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux dans leurs démarches de développement durable.

L'une des actions du plan consiste à offrir aux organismes municipaux et régionaux qui souhaitent poursuivre ou entreprendre une démarche de développement durable un ensemble de fiches d'information regroupées sous Démarches intégrées de développement durable en milieu municipal et régional. Les membres de la TACOM ont proposé des suggestions et des observations sur les contenus. Plusieurs sujets ont été abordés dont la vision et les qualités d'une municipalité durable, la méthode et les approches pour réaliser une démarche intégrée de développement durable et la participation citoyenne. Les contenus ont été complétés et révisés au cours de 2012 de manière à être présentés sur un site Web, actuellement en construction par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

La TACOM a en outre poursuivi son projet de répertoire des outils gouvernementaux pour le développement durable municipal, qui a été déposé sur le site Web du MAMROT en août 2012. Les membres de la TACOM participent de façon continue à la bonification et à la mise à jour de ce répertoire.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 19

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones

Objectif organisationnel Valoriser les spécificités locales et régionales de l'ensemble du territoire québécois

ACTION 7 Mise en œuvre du nouveau cadre de référence des ententes de partenariat avec les organismes municipaux

INDICATEUR

Pourcentage d'ententes de partenariat signées selon le nouveau cadre de référence

CIBLE

100 % des ententes signées selon le nouveau cadre de référence

Au cours de l'exercice 2012-2013, 46 ententes de développement ont été annoncées par le Ministère. Toutes ces ententes ont été négociées selon le Cadre de référence des ententes de développement culturel, rendu public en avril 2011. Parmi les 46 ententes, 43 résultaient d'un renouvellement et 3 étaient de nouvelles ententes de développement culturel. Rappelons que cet outil de planification priorise notamment la concertation et le regroupement de partenaires publics et privés autour d'objectifs communs, définis au bénéfice de la population, dans une perspective de développement des collectivités locales. Le Ministère encourage l'augmentation du nombre de tiers partenaires des ententes de développement culturel orientées vers les besoins des citoyennes, des citoyens et des collectivités sur le territoire.

Objectif organisationnel Favoriser la prise en compte des dimensions culturelles et des principes de développement durable dans l'aménagement du territoire

ACTION 8 Élaboration d'orientations ministérielles en aménagement du territoire

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire

CIBLE

Avoir élaboré les orientations ministérielles en aménagement du territoire en 2013²⁹

La démarche d'élaboration des orientations ministérielles en aménagement du territoire a été intégrée au processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, coordonné par le MAMROT. En 2011, le MAMROT a constitué le programme de renouvellement des orientations gouvernementales qui comprenait 14 chantiers, regroupés en cinq thématiques, dont l'une axée sur le développement durable des milieux de vie, qui comprenait les chantiers du MAMROT, du MTQ, du MSSS, du MDDEFP et celui du MCC portant sur l'aménagement culturel du territoire. En 2012, le MCC a formé un comité ministériel et a amorcé ses travaux en vue d'élaborer un diagnostic.

En février 2013, le MAMROT a informé les cinq ministères concernés par la thématique sur le développement durable des milieux de vie d'un changement dans la gouvernance des travaux. Ainsi, ces cinq ministères forment désormais un seul groupe de travail interministériel sous la responsabilité du MAMROT. En mars 2013, le MCC a participé à une première rencontre du comité interministériel.

Objectif organisationnel Intensifier les initiatives pour augmenter la part du financement privé dans des organismes culturels

ACTION 9 Élaboration d'outils d'information et de sensibilisation sur le mécénat et l'investissement privé dans le domaine de la culture

INDICATEUR

Nombre d'outils d'information et de sensibilisation élaborés

CIBLE

Avoir élaboré l'ensemble des outils d'information et de sensibilisation d'ici 2013

Les actions visant le développement du financement privé en culture sont réalisées par l'équipe de Mécénat Placements Culture, un programme dont la gestion a été confiée au CALQ.

Les sept outils d'information et de sensibilisation élaborés au cours des dernières années sont toujours en place bien que le contenu des infolettres ait été intégré au bulletin *Nouvelles du CALQ*. Les pages Web de Mécénat Placements Culture contiennent de nombreux renseignements et des outils à l'intention des organismes et des donateurs ainsi qu'une liste des organismes dont la subvention est présentement engagée.

29. La cible a été reportée à 2013 afin de s'arrimer au calendrier de travail du chantier d'élaboration des orientations du gouvernement en aménagement du territoire, piloté par le MAMROT.

Au 31 mars 2013,

- la page d'accueil du programme sur le Web a été ouverte 97 076 fois, le formulaire d'inscription au programme a été téléchargé 279 fois et l'ensemble des pages Web de Mécénat Placements Culture a été consulté 105 870 fois;
- les comptes Facebook (203 adeptes) et Twitter (457 abonnés) ont été alimentés de façon régulière;
- 59 demandes de subvention engagées ont généré un communiqué de presse national et 10 communiqués adaptés aux régions avec l'aide des Conseils régionaux de la culture (CRC);
- cinq Journées Mécénat Placements Culture ont été tenues dans des localités du Québec (Rimouski, Montréal, Orford, Saguenay et Joliette). Ces journées ont généré des communiqués de presse en plus de constats régionaux;
- le bulletin électronique *Constats du CALQ*, n° 22, sur l'influence de Mécénat Placements Culture de 2005 à 2012 a été produit et mis en ligne sur le site Web du CALQ;
- deux sessions d'information sur le programme ont été données, l'une à Percé, pour le Réseau muséal et patrimonial de la Gaspésie, et l'autre à Montréal, dans le contexte des Lundis pluriels, organisés par Culture Montréal, en collaboration avec Montréal, arts interculturels et Diversité artistique Montréal;
- deux autres événements ont fait l'objet de communiqués, soit l'annonce de la mise en place de la Fondation communautaire de l'Abitibi-Témiscamingue et la publication du Guide de comptabilisation des dons et subventions Mécénat Placements Culture.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

Objectif organisationnel Renouveler l'action dans le domaine du patrimoine culturel par la mise en place d'un encadrement législatif arrimé aux principes de développement durable

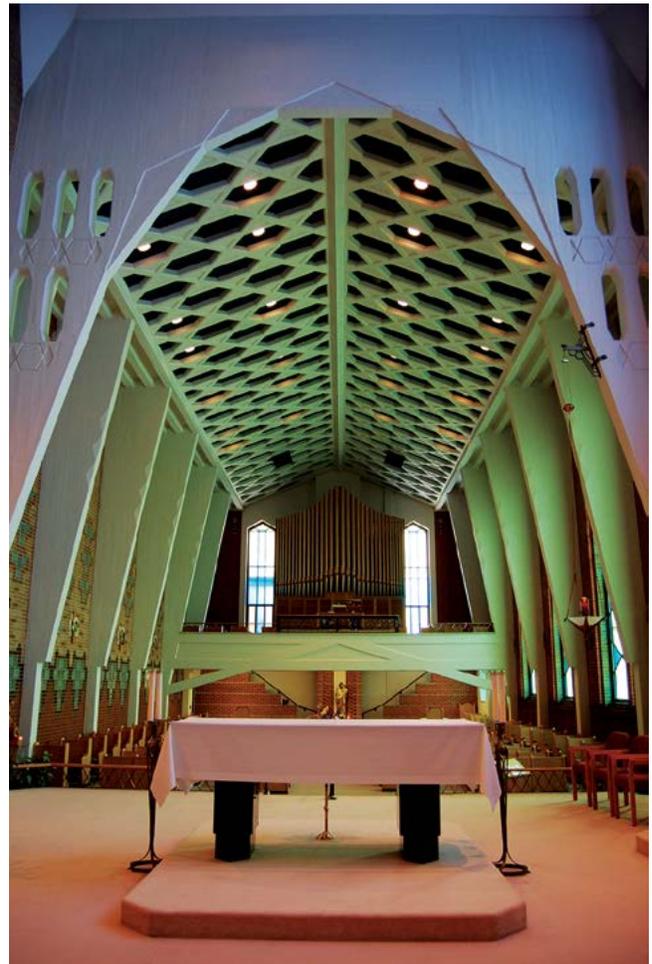
ACTION 10 Préparation d'un projet de loi sur le patrimoine culturel

INDICATEUR

Nombre d'étapes réalisées pour mettre en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel

CIBLE

Avoir mis en œuvre la nouvelle loi sur le patrimoine culturel en 2010



Chapelle de l'Oratoire-Saint-Joseph, ville de Saguenay, classée monument historique le 18 octobre 2012 — Photo: MCC

Rappelons que le projet de loi sur le patrimoine culturel a été présenté le 18 février 2010 à l'Assemblée nationale et qu'une consultation générale en commission parlementaire s'est tenue du 18 janvier au 30 mars 2011. Par la suite, l'adoption du principe a eu lieu le 5 mai 2011 et le projet de loi a été étudié en commission parlementaire du 11 mai au 29 septembre 2011. Il a été adopté et sanctionné le 19 octobre 2011. Bien que la planification des travaux de mise en œuvre de la Loi ait débuté dès 2009, les travaux se sont accélérés à compter du printemps 2011 par la mise en place d'une équipe de projet. La Loi est entrée en vigueur le 19 octobre 2012 et le Ministère a procédé à sa mise en application. L'ensemble des étapes est donc complété. Toutefois, l'élaboration du cadre administratif et des outils accompagnant la mise en œuvre de la Loi se poursuivent (rédaction des plans de conservation, projet PAQ [Patrimoine Archéologique du Québec], refonte du Répertoire du patrimoine culturel du Québec, etc.). Pour plus d'information, le lecteur peut se référer à l'objectif 8 du Plan stratégique 2012-2016.

Objectif organisationnel Mettre à profit l'expertise du Centre de conservation du Québec dans l'accompagnement des collectivités et le renforcement de leurs capacités à l'égard de la protection et de la gestion de leurs biens patrimoniaux

ACTION 12 Développement et mise en œuvre d'une offre de services en conservation et restauration du patrimoine culturel à l'intention des collectivités³⁰

INDICATEUR

Nombre de collectivités engagées dans une démarche de conservation de leurs collections avec le soutien du Centre de conservation du Québec

CIBLE

Avoir accompagné, d'ici 2013, quatre collectivités dans une démarche de gestion active de leur patrimoine culturel

En 2012-2013, le développement et la mise en œuvre de l'offre de services en conservation et en restauration du patrimoine culturel se sont poursuivis. Le Centre de conservation du Québec a achevé l'accompagnement de quatre municipalités engagées dans une démarche de conservation de leurs collections (Saguenay, Sherbrooke, Gatineau et Victoriaville).

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Objectif organisationnel Poursuivre les efforts pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes de concert avec les partenaires gouvernementaux

ACTION 15 Réalisation d'actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

INDICATEUR

Nombre d'actions réalisées pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

CIBLE

Réaliser deux actions pour améliorer le filet de sécurité sociale des artistes

Trois actions ont été réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013 afin de prévenir et de réduire les inégalités sociales et économiques que vivent les artistes. D'abord, le Ministère a commandé une étude sur différents modèles internationaux de protection sociale adaptée aux artistes. Le rapport, intitulé *La protection sociale des artistes et autres groupes de travailleurs indépendants : analyse de modèles internationaux*, a été mis en ligne sur le site Web du Ministère en mars 2013. Puis, le Ministère a travaillé à l'élaboration d'un projet d'accompagnement afin de favoriser la conclusion d'ententes générales de diffusion entre les associations d'artistes et les associations de diffuseurs concernées par la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01). Enfin, la confection annuelle de la liste des médiateurs et des arbitres est une des responsabilités du ministre en regard de l'application de la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (chapitre S-32.1, article 68.2).

30. Cette action est en relation avec l'action 7.1 du Plan d'action 2012-2013 du Centre de conservation du Québec, dont les résultats sont présentés dans la section portant sur celui-ci.

Objectifs gouvernementaux non retenus

Le premier plan d'action du Ministère ne vise que les objectifs de la stratégie gouvernementale auxquels sa mission, ses compétences ou son champ d'intervention lui permettent de contribuer plus directement. La mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable se faisant de façon progressive, plusieurs autres objectifs pourront trouver leur place dans les prochaines éditions du plan d'action de développement durable du Ministère.

Dans le cadre de ce premier plan d'action, le Ministère a choisi de ne pas contribuer à certains des objectifs gouvernementaux pour les motifs suivants :

MOTIFS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS
Ne s'inscrit pas dans les champs d'intervention du Ministère	2 Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
	3 Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximisant les retombées au Québec.
	4 Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
	5 Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
	8 Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
	10 Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
	13 Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
	16 Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
	27 Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
	29 Soutenir les initiatives du secteur de l'économie sociale visant l'intégration durable en emploi des personnes éloignées du marché du travail.
L'ensemble du Plan d'action de développement durable espère contribuer à ces objectifs	15 Accroître le niveau de vie.
	17 Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
	25 Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.
La mise en œuvre du cadre de gestion environnementale prévu dans l'application de l'objectif 6 permettra au Ministère de contribuer à cet objectif	7 Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
Le moyen d'action 5 de notre plan d'action de développement durable : actualisation des quatre programmes d'aide publics permettra de contribuer directement ou indirectement aux objectifs suivants	11 Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
	12 Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
	22 Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.
Le Ministère n'entend pas contribuer à cet objectif dans le cadre de son plan d'action de développement durable, mais plutôt dans ses processus internes de gestion des ressources humaines	14 Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
	28 Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'œuvre.

MOTIFS [SUITE]**OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS**

Les moyens d'action de l'objectif gouvernemental 19: Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones espèrent répondre, en partie, à cet objectif	20 Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.
Le moyen d'action incontournable 6 de notre plan d'action de développement durable: Mise en œuvre des dispositions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des acteurs du milieu municipal qui soutiennent le dynamisme territorial permettra au Ministère de contribuer, en partie, à cet objectif	23 Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.

Retrait d'actions

En vertu de l'article 17 de la Loi sur le développement durable, voici les actions que nous avons dû retirer de notre plan d'action et les raisons justifiant ces retraits:

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

En 2012-2013, le Ministère n'a pas reçu de recommandations ou de commentaires de la part du commissaire au développement durable.

ACTIONS RETIRÉES**RAISONS**

Action 3: Développement d'un partenariat avec le Réseau des médias communautaires	<p>Les actions menées au cours des dernières années pour atteindre cet objectif n'ont pas donné les résultats escomptés. Le secteur a été rencontré et consulté et un appel de projets a été envisagé, mais n'a pu être mis sur pied. L'adéquation entre les réalités du terrain et l'action s'est en effet révélée difficile. À la lumière de ces éléments, il a été jugé plus convenable de retirer l'action 3 du plan d'action de développement durable.</p> <p>Les médias communautaires auront toutefois été informés à propos des principes de la Loi sur le développement durable lors de présentations effectuées par des personnes représentant le Ministère à l'occasion de leurs congrès annuels respectifs.</p>
Action 11: Réalisation des travaux nécessaires à la mise en ligne du Portail culturel québécois	<p>En 2009-2010, à la suite de consultations entreprises par le Ministère sur cette action, la pertinence de maintenir le projet de Portail culturel québécois a été soulevée. Le projet a finalement été abandonné. Cependant, la nouvelle stratégie numérique permettra de réaliser notamment des plateformes Web dans les secteurs de la culture et des communications.</p>
Action 13: Mise en place d'une table interministérielle de réflexion sur la participation citoyenne et le dialogue interculturel	<p>En 2011-2012, la mise sur pied de cette table avait été ciblée par le Ministère et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) comme une action porteuse à entreprendre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture du Québec. Toutefois, les nouvelles occasions d'arrimage qu'offre le chantier gouvernemental en culture et les réflexions entourant les travaux de la politique gouvernementale La diversité, une valeur ajoutée et le plan d'action qui l'accompagne réorientent cette action. Ainsi, bien que l'action soit abandonnée dans sa forme initiale, le Ministère continuera à déployer des efforts pour l'atteinte de résultats tangibles et positifs en la matière.</p>
Action 14: Renforcement de l'action du Secrétariat à la condition féminine concernant l'implantation de l'analyse différenciée selon les sexes	<p>En raison de la réorganisation gouvernementale de septembre 2012, le Secrétariat à la condition féminine a été transféré au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.</p>

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques

C'est le 15 juin 2006 qu'a eu lieu le lancement du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Ce plan comporte plusieurs actions pour réduire ou éviter des émissions de gaz à effet de serre ou pour s'adapter aux changements climatiques dans des secteurs clés. Le Ministère est appelé à participer à la mise en œuvre de deux actions de ce plan.

ACTION 16

VOLET A Amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics par la réduction de la consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003

Le Ministère occupe des espaces au sein des propriétés de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des espaces locatifs dans des propriétés privées, pour lesquels la SIQ assume la gestion des baux. Par conséquent, le volet A de l'action 16 ne s'applique pas au Ministère.

VOLET B Réduction de 20 % de la consommation de carburant des véhicules loués ou propriété du Ministère

En 2012-2013, le Ministère a utilisé huit véhicules en propriété ou en location, soit trois véhicules appartenant au Centre de conservation du Québec et cinq véhicules loués à long terme auprès du Centre de gestion de l'équipement roulant, dont deux sont de type hybride pour répondre à de nouveaux besoins.

Lors de l'élaboration du Cadre de gestion environnementale 2012-2015, le Ministère a procédé à l'analyse des impacts environnementaux liés à ses activités, notamment celles associées à la consommation de carburant des véhicules qu'il loue ou dont il est propriétaire. Étant donné le nombre peu élevé de véhicules concernés, cet aspect n'a pas fait l'objet d'une mesure dans ce cadre.

Par ailleurs, un système de vidéoconférence est mis à la disposition du personnel du Ministère depuis 2005.

ACTION 17 Réduction des gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail

Depuis l'adoption du plan de navettage durable en 2011, le Ministère met en œuvre différentes mesures pour favoriser l'utilisation du transport durable. Parmi ces mesures, on compte notamment l'adhésion du Ministère aux programmes Opus et Cie et Opus + entreprise offrant un rabais sur l'abonnement annuel au transport en commun à Montréal, un service de prêt de vélos, une clinique vélo, la participation du Ministère au Défi sans auto, qui a eu lieu le 18 septembre 2012 à travers le Québec, un kiosque d'information relatif au prêt de vélos et un atelier sur l'entretien et le remisage du vélo.

Également, depuis l'entrée en vigueur en 2011 du programme ministériel de fidélisation et d'incitation à l'utilisation du transport en commun, 32 membres du personnel y ont adhéré. Ce programme offre un remboursement équivalant à un ou deux mois d'abonnement au transport en commun selon certaines conditions.

Enfin, le nombre de personnes abonnées au programme L'abonne BUS est en constante progression depuis les cinq dernières années. Il est passé de 42 au 31 mars 2009 à 107 au 31 mars 2013. Ce programme permet aux employées et aux employés ainsi qu'aux membres de leur famille d'économiser jusqu'à 10 % des coûts annuels de transport en commun.

NOMBRE DE PERSONNES ABONNÉES AU PROGRAMME L'ABONNE BUS PARMIS LE PERSONNEL DE QUÉBEC DU MINISTÈRE

Date	n
31 mars 2009	42
31 mars 2010	53
31 mars 2011	56
31 mars 2012	63
31 mars 2013	107

Le Ministère considère que ces actions ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnés par le déplacement des employées et des employés pour se rendre au travail.

L'occupation et la vitalité des territoires

L'occupation et la vitalité des territoires découlent de la mise en valeur des potentiels de chaque territoire, dans une perspective de développement durable, résultant de l'engagement et du dynamisme des citoyennes, des citoyens, des personnes élues et des acteurs socioéconomiques sectoriels. Le gouvernement du Québec a rendu publique le 10 novembre 2011 la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Elle présente des principes qui s'ajoutent à ceux du développement durable, des orientations et des objectifs à atteindre.

Le gouvernement a également rendu public un document d'accompagnement à la stratégie qui présente les actions des ministères et des organismes qui auront cours entre 2011 et 2013 pour soutenir l'occupation et la vitalité des territoires.

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été adoptée le 5 avril 2012 par l'Assemblée nationale. Elle constitue la pièce maîtresse permettant de mettre en œuvre la stratégie. Cette loi place l'occupation et la vitalité des territoires parmi les grandes priorités du Québec. Elle assure la pérennité de la stratégie, laquelle sera suivie, évaluée et renouvelée. La Loi amène les ministères et les organismes publics concernés à concourir à l'atteinte des objectifs de la stratégie, en se guidant sur ses principes. Ils élaboreront une planification conséquente et en rendront compte.

Le ministère de la Culture et des Communications s'est engagé à réaliser certaines mesures pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, comme en fait foi le Document d'accompagnement à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 – Actions gouvernementales 2011-2013. Le Ministère présente le bilan de ses actions 2011-2013 de même que l'avenue choisie pour la reddition de comptes à partir de 2013-2014.

Bilan des actions 2011-2013

ORIENTATION 1

Agir pour mieux habiter nos territoires

1 La fierté d'appartenir à une collectivité

Mesure 1.1 Réviser les modalités relatives au programme Villes et villages d'art et de patrimoine

Au cours de l'exercice 2012-2013, la norme du programme Aide aux initiatives de partenariat a été revue et la mesure VVAP est devenue le volet 5 du programme Entente Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP).

Dans le contexte de cette révision, les objectifs du volet VVAP ont été reconduits et les modulations financières en faveur des municipalités dévitalisées en relation avec la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires ont été maintenues. Ainsi, les municipalités dévitalisées ou les municipalités régionales de comté (MRC) comportant une municipalité dévitalisée peuvent bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de 10 500 \$ pour la première entente triennale, de 12 000 \$ pour la deuxième entente triennale, de 4 000 \$ pour l'entente touchant la septième année et de 10 500 \$ pour la troisième entente triennale. De plus, les municipalités dévitalisées peuvent bénéficier d'un soutien financier additionnel de trois ans, à hauteur de 10 000 \$ annuellement.

L'approche de la formation pour le volet 5 – Ententes VVAP a été revue. Elle est modulée en trois temps : une formation d'accueil de quatre jours pour le personnel nouvellement arrivé, la formation continue donnée en région et la formation associée à la tenue du colloque annuel de la Fondation VVAP. Le Ministère a soutenu le réseautage et la formation en accordant une aide de 52 000 \$ à la Fondation VVAP.

La facilitation de la concertation entre les agentes et les agents VVAP et les agentes et les agents ruraux a pris diverses formes selon les dynamiques des territoires. Elle peut, par exemple, prendre la forme de rencontres animées par les directions régionales du Ministère ou d'activités de formation continue VVAP ouvertes aux agents ruraux et menées par des comités conjoints régionaux ou par une coordination des conseils régionaux de la culture (CRC).

En 2012-2013, le Ministère a soutenu 70 ententes VVAP pour un montant de 961 500 \$. Trente municipalités ou MRC à revitaliser touchées par ces ententes ont bénéficié d'une somme additionnelle de 175 000 \$ ou d'une prolongation des ententes.

3 Les relations avec les nations autochtones

Mesure 3.3 Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de culture

Au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a renouvelé l'entente avec l'Administration régionale crie, et celles avec le Conseil de la Nation Atikamekw et l'Institut culturel Avataq (nation inuite) pour une durée de trois ans. Il a aussi conclu une nouvelle entente avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne pour deux ans. En 2012-2013, le Ministère a renouvelé l'entente avec le Conseil de la Nation huron-wendat et celle avec l'Institut Tshakapesh (nation innue) pour une durée de trois ans. Pour la mise en œuvre des six ententes, le Ministère a versé 797 400 \$ en crédits réguliers au cours de l'exercice 2011-2012 et 807 400 \$ en 2012-2013.

Ces ententes poursuivent l'objectif de soutenir le développement culturel des nations autochtones. Elles sont construites sur la base d'un plan d'action où les nations adoptent des initiatives culturelles qui répondent à leurs préoccupations. Le Ministère collabore à la rédaction de ces plans d'action et assure un suivi de ces initiatives tout au long de la durée de l'entente.

4 Les services de proximité

Mesure 4.19 Poursuivre la mise en œuvre du programme Aide au fonctionnement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son programme Aide au fonctionnement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) au cours des deux derniers exercices financiers, dans le cadre d'ententes triennales 2010-2013. Ainsi, 7 557 200 \$ ont été accordés annuellement aux 11 CRSBP qui desservent les régions du Québec. Cette aide a été accordée en vertu des nouveaux paramètres de financement (la population desservie, les municipalités desservies, le nombre de points de service et l'indice de développement des municipalités) issus de l'évaluation du programme effectuée en 2010. Ces paramètres permettent ainsi de moduler l'aide du Ministère en fonction des réalités territoriales de chaque organisme. Les CRSBP ont soutenu annuellement les bibliothèques de plus de 700 municipalités, dont 95 % comptent moins de 5 000 habitants. Ce réseau de bibliothèques affiliées a permis de desservir annuellement une population de près de 1,2 million d'habitants sur l'ensemble du territoire et de participer à la vitalité de certaines de communautés.

Mesure 4.20 Poursuivre le programme Aide financière aux immobilisations en matière de culture et de communications

Les résultats de cette mesure sont présentés dans la reddition de comptes de l'objectif 9 du plan stratégique, dans la partie 3 Les résultats de l'année de ce rapport annuel.

Mesure 4.21 Organiser en réseau les bibliothèques publiques

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les bibliothèques publiques et scolaires ont accès gratuitement à une importante base de données de notices bibliographiques et d'autorités téléchargeables. Cette nouvelle phase du Service québécois de traitement documentaire, qui est géré par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, rend notamment accessibles sans frais les notices en français produites par les Services documentaires multimédias, et ce, grâce au financement conjoint du MCC et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. De plus, le Catalogue des bibliothèques du Québec est accessible en ligne.

Mesure 4.23 Soutenir les CRC

Le Ministère a poursuivi le soutien qu'il accorde aux conseils régionaux de la culture (CRC) en 2012-2013. Ces 13 organismes de regroupements régionaux se sont partagés 2,9 M\$. Ce montant inclut la participation financière du CALQ et de la SODEC. Les CRC couvrent l'ensemble du territoire québécois à l'exception du Nord-du-Québec, de Montréal et de Laval. Les CRC favorisent le développement des arts et de la culture sur leur territoire. Ils documentent les dossiers culturels et conseillent les professionnels de l'ensemble des domaines artistiques et culturels en vue de positionner la culture dans les enjeux de développement des régions qu'ils desservent.

ORIENTATION 3

Agir en synergie

12 La capacité d'action des collectivités

Mesure 12.2 Appliquer la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale

La Loi sur le patrimoine culturel a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 19 octobre 2011. Elle est entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Faisant suite à la consultation publique sur le livre vert intitulé Un regard neuf sur le patrimoine culturel en 2008, le projet de loi sur le patrimoine culturel a été présenté à l'Assemblée nationale le 18 février 2010. Une consultation générale a été tenue par la Commission parlementaire de la culture et de l'éducation à l'hiver 2011. La Loi sur le patrimoine culturel remplace la Loi sur les biens culturels, qui datait de 1972.

La Loi sur le patrimoine culturel a donc à peine six mois de mise en application. Les municipalités ont continué à utiliser les pouvoirs qu'elles avaient déjà sous la Loi sur les biens culturels. Tout comme cela a été le cas au moment où des pouvoirs ont été donnés aux municipalités en 1985, il faudra un certain temps, voire quelques années, avant que les municipalités utilisent pleinement les nouveaux pouvoirs qui leur sont offerts.

Afin d'aider les municipalités à s'approprier les dispositions de cette nouvelle loi, le Ministère a publié La Loi sur le patrimoine culturel – Guide pratique destiné aux municipalités, accessible sur son site Web. La section du site Web consacrée au patrimoine a d'ailleurs été complètement mise à jour et propose une navigation par clientèle, ce qui facilite le repérage de l'information par les internautes. Au cours de la période visée, 10 numéros d'une infolettre ont été publiés et acheminés par courriel à plus de 1 500 abonnés, dont l'ensemble des municipalités du Québec. Cette infolettre fournit de l'information sur différents aspects de la Loi sur le patrimoine culturel. Tous ces outils appuieront les municipalités qui souhaitent recourir à la Loi.

De plus, la Loi a été présentée par le Ministère aux congrès de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités, ainsi que dans la plupart des régions du Québec.

Mesure 12.3 Mettre à jour les profils statistiques et les diagnostics régionaux en matière de culture

Dans le contexte de la mise à jour des portraits statistiques régionaux, le Ministère a invité, en 2010, les conférences régionales des élus (CRE) à ajuster ou à élaborer une deuxième version des diagnostics régionaux réalisés antérieurement. Le partenariat proposé aux CRE avait pour objectif de se donner une vision commune des problématiques du développement culturel dans chacune des régions.

La majorité des directions régionales du Ministère ont amorcé ou terminé leur diagnostic régional et ces diagnostics ont été ou seront livrés en amont des plans quinquennaux des CRE. Dans certains territoires, aucun diagnostic n'est prévu, soit parce que les partenaires stratégiques du Ministère ont convenu de travailler selon une autre forme de démarche concertée (Montréal et Capitale-Nationale), soit parce que le territoire ne se prête pas à cette démarche (Nord-du-Québec), ou encore, soit parce que les partenaires ne souhaitent pas s'engager dans le processus d'élaboration d'un diagnostic. Enfin, dans une région, le plan quinquennal ne venant à terme qu'en 2015, le processus d'élaboration d'un diagnostic n'a pas encore été discuté.

Les partenaires et collaborateurs du Ministère sont les CRE et les CRC. Cependant, dans trois régions, d'autres intervenants ont participé aux travaux, soit une municipalité, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ou un forum jeunesse.

13 La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Mesure 13.3 Élaborer des orientations culturelles en aménagement du territoire

Les résultats de cette mesure sont présentés à l'action 8 du Plan d'action de développement durable 2009-2013.

14 L'action conjointe autour des priorités des collectivités

Mesure 14.1 Mettre en œuvre le nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel

Les résultats de cette mesure sont présentés à l'action 7 du Plan d'action de développement durable 2009-2013.

Mesure 14.2 Élaborer et mettre en œuvre un Agenda 21 de la culture pour le Québec

Les résultats de cette mesure sont présentés à l'action 1 du Plan d'action de développement durable 2009-2013.

Reddition de comptes à compter de 2013-2014

Le Ministère a fait le choix d'intégrer les préoccupations eu égard à l'occupation et à la vitalité des territoires à l'intérieur de ses planifications pluriannuelles, à savoir son plan stratégique et son plan de développement durable. Le rapport annuel de gestion 2013-2014 du Ministère témoignera des actions et des mesures de ses planifications pluriannuelles ayant concouru à l'occupation et à la vitalité des territoires.

La Politique de financement des services publics

Au moment du dépôt du budget 2009-2010, le gouvernement a rendu publique la Politique de financement des services publics. Cette politique vise à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur l'accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

La Politique se compose de quatre axes d'intervention :

- ▶ l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel ;
- ▶ la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels ;
- ▶ la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale ;
- ▶ un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Les revenus perçus par le Ministère concernent les services rendus en application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, qui se sont établis à 1 009 088,65 \$ au cours de l'année 2012-2013, ainsi que les services de restauration, d'expertise, d'information, de sensibilisation et de formation rendus par le Centre de conservation du Québec, qui ont généré 1 069 706,31 \$ pour le même exercice financier. De l'information supplémentaire sur la tarification du CCQ est présentée dans la section qui traite de la reddition de comptes du Centre.

Ces revenus proviennent majoritairement d'organismes publics et sont comptabilisés à l'intérieur de comptes à fins déterminées destinés à leurs opérations.

Les organismes et les sociétés d'État rendent compte de la tarification de leurs biens et services dans leur rapport annuel de gestion ou d'activité pour certains, et ce, depuis 2010-2011.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel, le Ministère a évalué la possibilité d'établir un règlement pour déterminer les frais exigibles en vertu de cette loi. Un tel règlement aurait permis d'implanter la perception de frais pour l'étude d'une demande de permis de recherche archéologique ainsi que pour l'étude d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux. L'analyse des coûts de revient a été confiée à une firme spécialisée dans de telles évaluations, qui a remis son rapport en juillet 2012. Cette étude a permis de formuler différentes hypothèses de tarification et de mieux évaluer les avantages et les inconvénients d'une éventuelle tarification. Le Ministère a décidé de ne pas établir un tel règlement, notamment en raison des faibles revenus potentiels prévus, des coûts additionnels de mise en œuvre d'une telle tarification, de la part importante des municipalités et du gouvernement du Québec parmi les demandeurs, de la faible acceptabilité sociale du projet, des bénéfices que l'ensemble de la société retire de la protection du patrimoine culturel et de l'effet dissuasif que la tarification risque d'avoir sur cette protection. Seuls les extraits certifiés du Registre du patrimoine culturel continuent donc d'être tarifés, comme sous l'ancienne Loi sur les biens culturels.

Les activités du Fonds du patrimoine culturel québécois

Pour relever le défi de la protection et de la mise en valeur de notre patrimoine culturel, le gouvernement du Québec a mis sur pied un fonds permettant d'accroître et de stabiliser les subventions destinées au patrimoine : le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ).

Le fonds vise à nous donner les moyens de préserver les témoins d'une histoire riche et unique, au bénéfice des générations présentes et futures. Il agit comme un puissant levier, permettant de soutenir davantage de projets pour sauvegarder et promouvoir notre héritage collectif.

Composé de cinq volets, le fonds est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel québécois. Les quatre premiers volets sont en vigueur depuis le 15 septembre 2006, et le cinquième volet l'est depuis le 11 janvier 2012.

- Volet 1 Protection ou mise en valeur de biens protégés par le gouvernement du Québec ou le ministre de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
- Volet 2 Protection ou mise en valeur des immeubles et sites d'intérêt patrimonial significatif protégés par les municipalités
- Volet 3 Conservation et mise en valeur des œuvres d'art intégrées à l'architecture et à l'environnement
- Volet 4 Réalisation et renouvellement des expositions permanentes des institutions muséales
- Volet 5 Réalisation d'études, d'activités de diffusion, de sensibilisation, d'inventaires et de mise en valeur du patrimoine culturel

Les états financiers du fonds ont été préparés par le Contrôleur des finances dans le respect des exigences de présentation liées aux normes comptables applicables au secteur public. Ils présentent de façon fidèle et complète les transactions financières du fonds pour la période se terminant le 31 mars 2013. Ils ne font pas l'objet d'un audit.



Restauration de la Maison Lamontagne de Rimouski
Photo: MCC

Le Ministère a mis en place un processus de planification et un système de contrôle interne permettant d'assurer le suivi budgétaire du fonds et de reproduire intégralement et avec exactitude l'ensemble des opérations comptabilisées dans ses états financiers.

Depuis le lancement du fonds, 93,5 M\$ ont été annoncés en vue de la réalisation de 469 projets pour des investissements totaux de 181,4 M\$. Ainsi, les montants engagés à ce jour respectent les prévisions budgétaires établies tout en permettant d'assurer l'équilibre budgétaire du fonds, et ce, annuellement. Depuis la création du fonds, le Ministère a mis en place un système informatique permettant un suivi rigoureux des opérations afin de s'assurer du respect de l'objectif d'équilibre budgétaire.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a annoncé des subventions totalisant près de 7,3 M\$ pour la réalisation de 44 projets générant des investissements totaux de 16,1 M\$ pour les cinq volets du fonds. Les subventions annoncées au cours de l'année 2012-2013 représentent une augmentation de 1,5 M\$ comparativement à l'année 2011-2012.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS ANNONCÉES POUR LES PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR VOLET

Volet	2012 M\$	2013 M\$	Écart M\$	Total depuis 2006-2007 M\$
1	0,6	2,7	2,1	14,0
2	0,1	0,8	0,7	40,8
3	0,3	0,2	-0,1	0,8
4	4,8	2,6	-2,2	36,9
5	0,0	1,0	1,0	1,0
Total	5,8	7,3	1,5	93,5

6. LE CENTRE DE CONSERVATION DU QUÉBEC



Restauration de tableaux à l'atelier des peintures du CCQ
Photo: MCC

Le ministère de la Culture et des Communications présente de l'information détaillée sur la reddition de comptes au regard du Plan d'action 2011-2012 et des engagements de la Convention de performance et d'imputabilité du Centre de conservation du Québec (CCQ), conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

La présentation

Le CCQ est une institution nationale en activité depuis le 1^{er} avril 1979. Ses services et ses ressources sont régis par la Loi sur le ministère de la Culture et des Communications, la Loi sur la fonction publique, la Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique, ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

La mission

Le CCQ a pour mission de contribuer à la conservation préventive et à la restauration du patrimoine mobilier du Québec en vue d'une meilleure accessibilité et d'une valorisation de l'héritage culturel du Québec. Pour ce faire, il fournit des services professionnels de restauration et d'expertise, il sensibilise les institutions muséales et autres à l'importance de la conservation préventive et il encourage le développement de la connaissance, des compétences et des aménagements nécessaires à la meilleure conservation du patrimoine mobilier et immobilier du Québec.

Les ressources humaines

Au 31 mars 2013, le CCQ comptait sur un effectif de 36 employées et employés (28 réguliers et 8 occasionnels). À la même période de l'année 2012, le personnel était formé de 37 personnes (29 ayant un statut régulier et 8, un statut d'occasionnel). L'écart s'explique par le fait qu'un poste régulier était vacant.

RÉPARTITION DU PERSONNEL DU CCQ EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR CORPS D'EMPLOI

Corps d'emploi	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
Personnel d'encadrement	2	5,7	2	5,4	1	2,8
Personnel professionnel	28	80,0	30	81,1	30	83,3
Technicienne ou technicien en administration	2	5,7	3	8,1	3	8,3
Photographe	2	5,7	2	5,4	2	5,6
Agent ou agente de secrétariat	1	2,9	0	0,0	0	0
Total	35	100,0	37	100,0	36	100,0

RÉPARTITION DU PERSONNEL EN PLACE AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE PAR GROUPE D'ÂGE

Groupe d'âge	2011		2012		2013	
	n	%	n	%	n	%
Moins de 35 ans	5	14,3	5	24,3	5	13,9
35 ans et plus	30	85,7	32	75,7	31	86,1
Total	35	100,0	37	100,0	36	100,0

Le comité consultatif

Le comité consultatif est composé de sept personnes qui représentent les divers groupes de clientèle du CCQ. Il fournit des conseils en ce qui a trait aux attentes des clientèles au regard des produits et services livrés par l'institution. Il peut donner son avis relativement aux objectifs, aux cibles de résultats et aux indicateurs de performance énoncés dans le plan d'action annuel. Ce comité se réunit au moins deux fois par année.

Les membres du comité consultatif :

- ▶ M^{me} Élise Dubuc, présidente, représentant les universités;
- ▶ M. Guy Coutu, représentant les institutions muséales;
- ▶ M. André Delisle, représentant les institutions muséales;
- ▶ M. Bernard Genest, représentant le public;
- ▶ M^{me} Annie Beauregard, représentant les musées d'État;
- ▶ M. James Lambert, représentant le réseau des archives du Québec;
- ▶ M. Gilles Moisan, représentant le monde des affaires.

La clientèle et les services

La clientèle comprend :

- ▶ les gestionnaires des collections d'État;
- ▶ les institutions muséales reconnues et subventionnées au fonctionnement par le ministère de la Culture et des Communications;
- ▶ les centres agréés d'archives privées;
- ▶ les institutions muséales reconnues par le Ministère;
- ▶ les propriétaires de biens classés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;
- ▶ les organismes à but non lucratif (OBNL) engagés dans le domaine du patrimoine, dont les fabriques, les municipalités, les universités, etc.;
- ▶ les particuliers et les entreprises.

Les services de restauration et d'expertise compris dans les quotas de services financés par le Ministère sont attribués aux trois premiers groupes de clientèle mentionnés précédemment. Pour les autres clientèles, les services sont facturés, à l'exception des services sommaires d'expertise qui sont rendus selon la disponibilité des ressources. Le CCQ regroupe ses services selon deux catégories : la restauration et l'expertise.

La politique de service

Compte tenu des besoins importants du Québec dans le domaine d'expertise du CCQ, ce dernier recherche un impact maximal à toutes ses interventions, particulièrement pour les services financés par le Ministère. En matière de restauration, la priorité est accordée aux objets ayant la plus grande valeur patrimoniale.

Sur le plan de la conservation préventive, la priorité est déterminée par l'effet multiplicateur des expertises et des projets d'information et de formation. Les institutions subventionnées, les institutions reconnues et les biens classés par le Ministère ont préséance sur les autres.

Services financés

Le CCQ a établi un système de quotas qui assure un partage équitable de services financés par le Ministère entre les musées d'État, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les directions du Ministère, les institutions muséales subventionnées au fonctionnement et les centres agréés d'archives privées. La répartition des quotas tient compte des ressources disponibles et du niveau d'utilisation par la clientèle des heures de service qui lui sont attribuées. C'est donc dire qu'elle peut fluctuer d'une année à l'autre et que cette variation se reflète dans le plan d'action annuel.

Les interventions réalisées dépendent des priorités déterminées par chacune des institutions. Quant aux institutions muséales subventionnées au fonctionnement, elles disposent pour leur part d'un quota global et c'est le Comité de conservation des biens mobiliers du Conseil du patrimoine culturel du Québec qui fournit des avis sur la pertinence des interventions sollicitées.

Services facturés

Le CCQ permet aux clientèles non desservies par le système de quotas de bénéficier de ses services spécialisés sur la base de coûts raisonnables. Il offre un tarif préférentiel aux organismes à but non lucratif, afin de leur permettre de remplir, à titre de partenaires du Ministère, leur mandat de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

La grille tarifaire est établie à partir du coût marginal en tenant compte des frais variables, à savoir les salaires, les avantages sociaux, les produits utilisés et le soutien administratif. Le CCQ voit cependant à ne pas exercer de concurrence déloyale en fixant des tarifs comparables à ceux affichés par les services de restauration du secteur privé.

Les tarifs pour l'exercice 2012-2013 étaient de :

- 55 \$/l'heure pour les organismes à but non lucratif privés (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.) ;
- 68 \$/l'heure pour les organismes publics (municipalités, établissements d'enseignement publics, ministères et sociétés d'État, etc.) ;
- 86 \$/l'heure pour les entreprises publiques et privées à but lucratif et les personnes à titre privé.



Restaurateur de sculptures à l'œuvre sur la travée senestre du maître-autel de la paroisse Saint-Famille de Boucherville — Photo: CCQ

Les résultats de l'année

Les résultats relatifs au Plan d'action 2012-2013 du Centre de conservation du Québec

Objectif A Maintenir un niveau de qualité des services offerts conforme aux normes internationales

ACTION 1 Évaluer la satisfaction de la clientèle à l'égard des rapports d'expertise et de restauration.

INDICATEUR 1.1

Avoir adapté le formulaire d'évaluation des services pour y inclure une évaluation des rapports d'expertise et de restauration remis aux clients.

Les objectifs de cette démarche étaient de s'inscrire en amont d'un nouveau système de mission qui remplacera le système actuel de planification et de contrôle du CCQ et qui exigera un minimum de standardisation, ceci afin de bien répondre aux besoins de la clientèle. La refonte du système n'a pas pu être entreprise en 2012-2013.

Le sujet de l'évaluation par les clients des rapports d'expertise et de restauration a été discuté en juin 2012, lors d'une rencontre de l'ensemble du personnel. Après ces discussions, il a été décidé de poursuivre les travaux à l'interne afin d'arriver à un plus haut niveau de standardisation des rapports de restauration et d'expertise produits par le personnel de restauration, ceci afin qu'il soit plus facile pour les clients d'y trouver les points de repère dont ils ont besoin.

Malgré ce qui précède, les différents formulaires utilisés pour nos communications avec les clients ont été modifiés afin de les rendre plus faciles à consulter et plus explicites pour les clients. Les travaux visant à améliorer les rapports qui sont remis aux clients se poursuivront en 2013-2014.

Objectif B Maintenir un environnement de travail satisfaisant pour le personnel, qui favorise le développement et l'utilisation du plein potentiel des personnes dans un contexte de préparation de la relève chez les restaurateurs, et une standardisation des pratiques

ACTION 2 Constituer une liste de réserve de candidatures pour l'embauche de spécialistes de la restauration.

INDICATEUR 2.1

Liste de réserve de candidatures couvrant tous les domaines de spécialisation.

Un concours de qualification a été organisé en 2012-2013 pour constituer une liste de candidatures. La période d'inscription au concours a eu lieu en novembre 2012 et les examens à l'hiver 2013; 24 personnes se sont présentées à l'examen. La liste de déclaration d'aptitudes sera officialisée au printemps 2013.

ACTION 3 Miser sur le perfectionnement du personnel et donner l'occasion à la relève de développer ses compétences et ses champs d'expertise intra-ateliers et interateliers.

INDICATEUR 3.1

Avoir réalisé au moins cinq activités de perfectionnement spécialisées en restauration dans un ou plusieurs domaines pour l'ensemble des spécialistes de la restauration.

Six restauratrices et restaurateurs ont bénéficié de sessions de formation pour se perfectionner dans leur domaine d'intervention, sans compter les formations connexes indispensables à leurs pratiques (secourisme, santé et sécurité du travail, fonctionnement d'appareils de levage, etc.).

ACTION 4 Miser sur les actions visant le transfert de connaissances et de compétences entre les spécialistes de la restauration.

INDICATEUR 4.1

Avoir informé le personnel des formations reçues et avoir réalisé au moins quatre activités de rétroaction de ces formations auprès des autres restaurateurs.

Douze conférences et présentations ont été offertes à l'ensemble du personnel dans les locaux du CCQ afin de partager des connaissances ou des expertises particulières. Plusieurs de ces conférences ont été données par des membres du personnel ayant participé à des formations ou à des activités spéciales à l'extérieur du CCQ afin de partager leurs acquis et expériences lors de ces activités.

ACTION 5 Poursuivre l'élaboration du recueil de procédures, en assurer la diffusion et la formation.

INDICATEUR 5.1

Avoir complété le volet de la gestion des opérations du recueil de procédures et amorcé celui sur la gestion administrative.

Ce dossier a progressé normalement en 2012-2013, malgré un changement de l'équipe de direction du CCQ, qui a dû s'approprier une multitude de dossiers. La réalisation de cette action est sous la responsabilité de l'adjoint au directeur général. Les travaux devraient s'intensifier au cours de l'exercice 2013-2014.

ACTION 6 Implanter des mesures d'amélioration continue du climat de travail.

INDICATEUR 6.1

Avoir dispensé une formation pour apprendre à mieux se connaître et communiquer efficacement avec différents types de personnes.

Une restauratrice a suivi une formation en gestion de projet à l'École nationale d'administration publique en février 2012. Dans cette formation, un module portait sur le travail en équipe dans lequel un exercice de reconnaissance des principaux types de personnalités était incorporé. Lors d'une formation offerte à l'ensemble du personnel du CCQ, le 14 juin 2012, cet exercice a été repris au profit des équipes et des échanges ont eu lieu à ce sujet.

INDICATEUR 6.2

Avoir identifié et soutenu l'organisation d'activités favorisant l'intégration du personnel.

Plusieurs activités informelles ont été organisées afin de permettre aux membres du personnel de se rencontrer et d'échanger en dehors des tâches habituelles de leur travail, notamment :

- parties de pétanque hebdomadaires pendant l'heure de repas du midi tout au long de l'été 2012;
- pauses festives pour souligner les anniversaires ou la naissance de bébés des membres du personnel;
- activités caritatives (Noël de la solidarité, encan silencieux, ventes de gâteries pour la Campagne Entraide).

D'un point de vue plus formel, le CCQ a organisé deux séries de conférences afin de permettre à des membres du personnel de présenter plusieurs aspects des activités du CCQ à des publics cibles. La première série, en français, s'adresse au personnel du Ministère, à l'édifice Guy-Frégault. La seconde série, en anglais, vise les membres de la communauté anglophone de Québec. Cette seconde série a pour objectif notamment de donner l'occasion au personnel anglophone du CCQ de présenter des conférences au Morrin Centre de Québec, un centre communautaire au service de la communauté anglophone de Québec. Un des buts recherchés est de permettre au personnel anglophone de rencontrer des membres de sa communauté qui ne sont pas liés au CCQ. Ces rencontres devraient favoriser une meilleure intégration au tissu social de Québec des membres du personnel qui sont de nouveaux arrivants dans notre ville.

La planification, l'organisation et le calendrier des conférences ont été élaborés en 2012-2013, mais les conférences ont débuté en avril 2013. Elles se poursuivront durant la saison 2013-2014.

Objectif C Élargir la portée des services à un plus grand nombre d'utilisateurs dans une perspective de développement durable

ACTION 7 Poursuivre l'offre de services ciblée du CCQ en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère.

INDICATEUR 7.1

Produire un bilan des réalisations à date, en collaboration avec les directions régionales concernées du Ministère.

En 2012-2013, le développement et la mise en œuvre de l'offre de services en conservation et en restauration du patrimoine culturel se sont poursuivis. Le CCQ a achevé l'accompagnement de quatre municipalités engagées dans une démarche de conservation de leurs collections. Il s'agit de Saguenay, Sherbrooke, Gatineau et Victoriaville. De plus, il a poursuivi son accompagnement avec la Ville de Trois-Rivières, en plus d'offrir des services d'expertise et de formation aux municipalités, MRC et nation ciblées (Lévis, MRC de Lotbinière, MRC de Bellechasse et nation crie).

Les heures utilisées ont permis de donner des formations théoriques et pratiques sur l'entretien des œuvres d'art public aux villes de Victoriaville et de Gatineau, de dispenser un soutien technique lors de la réalisation d'un plan d'intervention en cas de sinistre à l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw et d'expertiser quatre œuvres de la collection d'art public de la ville de Saguenay.

Outre ces projets pilotes, le CCQ a offert ses services en conservation et en restauration du patrimoine culturel, en collaboration avec les directions régionales du Ministère concernées, ainsi qu'avec la Direction du patrimoine et des institutions muséales, aux municipalités suivantes : Québec, Montréal, Trois-Rivières, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Gatineau, Montebello et Sainte-Anne-de-Sabrevois. L'offre de services aux municipalités a été présentée en février 2013 aux personnes qui occupent depuis peu la fonction d'agent dans le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine.

ACTION 8 Maintenir les efforts pour promouvoir la conservation préventive.

INDICATEUR 8.1

Collaborer avec la Direction du patrimoine et des institutions muséales à l'élaboration de guides techniques en patrimoine.

Ce projet a été démarré en collaboration avec la Fondation rues principales afin de parfaire les connaissances au sujet de la restauration d'éléments architecturaux du patrimoine immobilier.

Au fil de l'avancement du projet, il est apparu nécessaire de le réorienter afin de produire des guides qui pourraient être réellement utiles aux propriétaires et aux gestionnaires de patrimoine immobilier, ainsi qu'aux entreprises et aux artisans ayant à exécuter les travaux de restauration. Le projet a depuis lors été pris entièrement en charge par le Ministère.

Le premier projet de guide technique porte sur les toitures en bardeaux de bois. Au cours de l'exercice 2012-2013, les recherches entreprises ont permis la rédaction de chapitres portant sur les sous-couches, les solins, les lattis, les clous et les bardeaux.

Au total, ces activités ont nécessité 480 heures de travail par le personnel du CCQ en 2012-2013.

INDICATEUR 8.2

Avoir ajouté de nouvelles sections dans le Guide sur la conservation de l'art public.

Le Guide sur la conservation de l'art public a été revu, amélioré et considérablement enrichi. Au moment d'écrire ces lignes, tout ce nouveau matériel est en phase de révision finale et devrait être mis en ligne au cours du premier trimestre de l'exercice 2013-2014.

De nouvelles sections ont été ajoutées, portant entre autres sur la définition de l'art public, sur les défis de la conservation, le choix de l'emplacement, la protection des œuvres, ainsi que sur les types d'œuvres et de matériaux, notamment en arts technologiques, en céramique et en peinture. Un lexique et une bibliographie complètent le tout.

INDICATEUR 8.3

Avoir dispensé la formation aux artistes d'une région par l'intermédiaire d'un conseil régional de la culture.

Une formation a été planifiée à l'automne 2012 pour un groupe d'artistes rassemblés par le Conseil régional de la culture du Bas-Saint-Laurent. Elle a cependant été reportée à une date indéterminée par le client.

INDICATEUR 8.4

Mettre à jour et enrichir la base de données Préserv'Art.

Vingt-deux nouvelles fiches descriptives de matériaux utilisés en conservation préventive ont été produites et mises en ligne pour enrichir la base de données Préserv'Art tout au long de la période 2012-2013.

ACTION 9 Poursuivre le projet de construction d'un atelier annexé au bâtiment pour traiter les œuvres de grandes dimensions.

INDICATEUR 9.1

Avoir complété la collaboration avec la SIQ pour les travaux relatifs à la construction et l'aménagement de l'atelier pour les œuvres de grandes dimensions, dont la livraison est espérée en 2013-2014.

Le projet de construction d'un atelier pouvant accueillir les œuvres de grandes dimensions au CCQ a fait l'objet d'une annonce officielle en juillet 2011 par la ministre de l'époque. Les travaux de réalisation du projet ont alors débuté et une série de rencontres de travail ont eu lieu pour la préparation des plans et devis. Le projet devait initialement être livré clés en main en mai 2013. Il a été reporté à une date indéfinie en juillet 2012 en raison de contraintes budgétaires. Les plans et devis ont cependant été complétés en 2012-2013 ; ils ont été livrés au CCQ en octobre 2012. Le projet devrait être relancé en 2013-2014.

Objectif D Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'amélioration du rendement de production des services du CCQ

ACTION 10 Mettre à jour le site Web du CCQ.

INDICATEUR 10.1

Diffuser le Glossaire visuel sur les altérations sur le site Web.

Le Glossaire visuel sur les altérations des œuvres d'art et les objets de musée a été mis en ligne à la fin de l'hiver 2013.

ACTION 11 Moderniser nos outils de communication avec la clientèle.

INDICATEUR 11.1

Réviser les placements médias, dépliants et courriels publicitaires.

Cette action n'a pu être réalisée en raison de contraintes budgétaires. Elle est reportée à l'exercice 2013-2014 afin de préparer les outils qui seront utilisés et diffusés dans le contexte du 35^e anniversaire du CCQ.

ACTION 12 Mettre en œuvre un projet d'implantation d'une nouvelle application informatique supportant le processus d'affaires du CCQ.

INDICATEUR 12.1

Maintenir les efforts en vue d'obtenir le financement de ce projet afin d'assurer sa mise en œuvre.

Cette action n'a pu être réalisée en raison de contraintes budgétaires. Une fiche d'analyse et de recommandations a été préparée en novembre 2012 afin d'aider à relancer le projet. Des personnes représentant le CCQ ont participé à des réunions du comité directeur des ressources informationnelles et du comité de préparation des ressources informationnelles afin de faire les représentations nécessaires pour que le projet puisse être relancé. L'opération de refonte du système de mission du CCQ devrait démarrer au cours de l'exercice 2013-2014.

Les résultats relatifs à la Convention de performance et d'imputabilité

Cette année, l'objectif de production des heures scientifiques des services financés par le Ministère était de 16 600 heures. Le CCQ a dépassé cet objectif en réalisant 18 122 heures, d'où un résultat de 109 %.

L'objectif de production des heures scientifiques des services facturés en début d'année était de 13 000 heures, en hausse de 1 000 heures par rapport à l'exercice 2011-2012; le CCQ a malgré tout dépassé cet objectif, puisque 15 436 heures de services ont été réalisées, ce qui représente un résultat de 119 %.

Pour ces deux types de services, l'objectif était de 29 600 heures et le CCQ a réalisé 33 557 heures, ce qui donne un résultat de 113 %. Ainsi, durant l'année 2012-2013, le CCQ a complété la restauration de 231 objets et œuvres d'art et objets de patrimoine, comparativement à 183 l'an dernier. Il a de plus effectué 81 expertises comparativement à 95 l'année précédente.

HEURES SCIENTIFIQUES DES SERVICES FINANCÉS ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS RÉALISÉES AU REGARD DES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2012-2013

	Objectifs	Résultats 2012-2013		Comparatif 2010-2011
	Nombre d'heures prévues	Nombre d'heures réalisées	Degré d'atteinte de l'objectif	Nombre d'heures réalisées
Services financés par le Ministère	16 600	18 122	109 %	18 815
Services facturés	13 000	15 436	119 %	15 172
Total	29 600	33 557	113 %	33 987

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, les restauratrices et les restaurateurs ont consacré 4 801 autres heures scientifiques à différentes activités du Centre.

AUTRES HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ

Type d'activité	Nombre d'heures réalisées 2010-2011	Nombre d'heures réalisées 2011-2012	Nombre d'heures réalisées 2012-2013
Activités de perfectionnement	970	2 170	1 347
Visites du CCQ	428	612	784
Formation donnée	551	671	731
Articles publiés	205	343	199
Conférences et autres	595	936	1 076
Établissement de divers partenariats	1 057	739	664
Total	3 806	5 471	4 801

Ainsi, en 2012-2013, ce sont 38 358 heures scientifiques qui ont été livrées au total comparativement à 39 458 heures en 2011-2012.

HEURES SCIENTIFIQUES RÉALISÉES

Type d'heures scientifiques	Nombre d'heures réalisées 2010-2011	Nombre d'heures réalisées 2011-2012	Nombre d'heures réalisées 2012-2013
Heures scientifiques des services financés et facturés	32 893	33 987	33 557
Autres heures scientifiques	3 806	5 471	4 801
Total	36 699	39 458	38 358

Taux de satisfaction de la clientèle

Pour chaque service rendu, le CCQ demande au client de remplir une fiche d'évaluation. Les données du tableau ci-dessous découlent de la compilation de ces fiches pour 2012-2013.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE POUR LES SERVICES DE RESTAURATION EN 2012-2013

Aspects du service	Très			Insatisfaisant	Total
	Excellent	bon	Satisfaisant		
	%				
Collaboration du personnel du CCQ	95	5	0	0	100
Respect de la proposition de traitement	91	9	0	0	100
Respect des échéances	73	17	10	0	100
Atteinte des objectifs du client	85	15	0	0	100

Dans l'ensemble, la clientèle est très satisfaite des services rendus par le CCQ.

En ce qui a trait au respect des échéances, 90 % de la clientèle jugent les services comme étant excellents ou très bons, soit un score un peu inférieur à celui de l'an dernier (93 %). Les réponses font référence généralement au délai du traitement de l'œuvre ou de l'objet, car la restauration des œuvres reste un exercice scientifique très complexe en raison des détériorations dues à l'usure du temps. Le CCQ doit néanmoins maintenir ses efforts pour s'assurer d'un meilleur délai de traitement de l'œuvre ou de l'objet, ou mieux communiquer aux clients les raisons de ces délais. Aucune plainte n'a été formulée sur les services du CCQ durant l'exercice financier.

Le client doit mentionner dans la fiche d'évaluation, l'impact de l'intervention réalisée par le CCQ ou l'objectif visé par la demande de services. En 2012-2013, les effets des services se résument ainsi :

- remettre en état une œuvre ou un objet endommagé : 55 %;
- exposer une œuvre ou un objet non présentable autrement : 23 %;
- sauvegarder une pièce en péril : 15 %;
- autres motifs : 7 %.



Restauration d'une cape d'ensevelissement de culture Paracas au Pérou datant de 500-300 avant Jésus-Christ (propriété du Musée des beaux-arts de Montréal)
Photo: CCQ

Informations détaillées

En 2012-2013, le CCQ a réalisé 18 122 heures scientifiques pour les services financés par le Ministère. Le tableau qui suit présente la répartition des résultats des heures réalisées au regard des objectifs fixés en début d'année pour les clientèles bénéficiant de quotas d'heures de services financés par le Ministère.

Plusieurs variables viennent influencer les heures de travail réalisées pour la restauration d'œuvres d'art et des objets de patrimoine. En voici quelques-unes :

- la disponibilité des œuvres ou des objets à restaurer ;
- l'envergure de la restauration à effectuer ;
- la disponibilité de la main-d'œuvre professionnelle en restauration dans les ateliers.

RESPECT DES QUOTAS D'HEURES SCIENTIFIQUES POUR LES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE, RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 MARS DE CHAQUE ANNÉE

	2010-2011			2011-2012			2012-2013		
	Objectifs	Résultats	%	Objectifs	Résultats	%	Objectifs	Résultats	%
Clientèle bénéficiant de quotas	Heures	Heures	%	Heures	Heures	%	Heures	Heures	%
Musée national des beaux-arts du Québec	2 400	2 587	107,8	2 400	2 399	99,9	2 400	2 159	90,0
Musée de la civilisation	2 200	2 441	111,0	2 200	2 685	122,0	2 200	2 507	114,0
Musée d'art contemporain de Montréal	1 250	1 431	114,5	1 250	1 094	87,5	1 250	1 035	82,8
Musées privés subventionnés	4 800	5 224	108,8	4 400	4 831	109,8	4 400	5 160	117,3
MCC	2 300	4 425	192,4	2 300	3 302	143,6	2 300	2 372	103,1
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	650	442	68,0	650	537	82,5	650	183	28,2
Centre d'archives privées	450	223	49,6	450	294	65,3	450	4	0,9
OBNL (interventions mineures)	1 550	2 079	134,1	1 550	1 400	90,3	1 550	2 338	150,8
Projets spéciaux (ensemble de la clientèle)	1 000	426	42,6	1 400	2 273	162,4	1 400	2 360	168,6
Total	16 600	19 278	116,1	16 600	18 815	113,3	16 600	18 122	109,2

En 2012-2013, la somme des dépenses réelles des services financés par le Ministère et celles des services facturés est de 3 938 914 \$. L'année précédente, elle s'établissait à 4 226 237 \$. La baisse des dépenses est essentiellement imputable à une diminution des dépenses de fonctionnement.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DES SERVICES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE ET CELLES DES SERVICES FACTURÉS

	Dépenses réelles		Dépenses probables
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
\$			
Services financés par le Ministère			
Traitements: permanents	1 655 741	1 267 786	1 252 403
occasionnels	312 403	165 246	181 797
Fonctionnement	322 794	263 149	235 509
Amortissement	44 905	47 271	44 353
Loyer SIQ	683 300	491 835	689 402
Services nets fournis par le Ministère ³¹	37 152	74 992	47 661
Avantages sociaux (part de l'employeur) ³²	393 629	286 606	304 331
Sous-total	3 449 924	2 596 885	2 755 456
Services facturés			
Traitements	0 ³³	595 023	619 957
Fonctionnement	461 877	915 324	483 863
Avantages sociaux (part de l'employeur)	0 ³⁴	119 005	123 991
Sous-total	461 877	1 629 352	1 227 811
Total	3 911 801	4 226 237	3 679 267

Le coût de revient horaire des services financés par le Ministère tient compte de toutes les dépenses réelles et du nombre d'heures réalisées en 2012-2013. Il se chiffre à 152,05 \$ de l'heure en 2012-2013, en hausse si on le compare à celui de 2011-2012, alors qu'il était de 138,02 \$. Le coût de revient a par contre diminué en ce qui a trait aux services facturés. Le coût de ces services est de 79,54 \$ en 2012-2013, alors qu'il était de 107,39 \$ en 2011-2012. Tenant compte des deux types de services, le coût de revient réel global de 118,70 \$, en 2012-2013, est en légère diminution par rapport à celui de l'an dernier, qui était de 124,35 \$.

COÛT DE REVIENT HORAIRE

	Dépenses réelles 2012-2013	Nombre d'heures réalisées 2012-2013	Coût de revient horaire		
			2012-2013		2011-2012
			Projeté	Réel	Réel
\$					
Services financés par le Ministère					
Sous-total	2 755 456	18 122	167,61 ³⁵	152,05	138,02
Services facturés					
Sous-total	1 227 800	15 436	71,00 ³⁶	79,54	107,39
Total	3 983 267	33 557	125,18	118,70	124,35

31. En 2012-2013, le CCQ a bénéficié de services administratifs du Ministère pour une valeur estimée à 63 670 \$. De cette somme, il faut soustraire une portion des services de gardiennage fournis par le CCQ au Laboratoire et à la Réserve d'archéologie du Québec, situé dans le même édifice (30 % de 53 364 \$ = 16 009 \$).

32. Les avantages sociaux sont calculés sur une base de 20% de la dépense des traitements. Ils ne sont cependant pas versés au CCQ et ne sont donc pas comptabilisés dans les crédits votés; ils sont endossés centralement par le gouvernement, mais présentés dans le tableau pour donner un portrait plus juste des dépenses liées aux opérations du CCQ.

33. Le Ministère a assumé l'ensemble des dépenses de rémunération afin d'éviter de périmier des crédits. C'est pour cette raison que la donnée est à zéro pour cette année-là.

34. Voir la note précédente.

35. Le coût de revient projeté des services financés par le Ministère (167,61 \$) correspond au budget projeté en 2012-2013 (2 782 400 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (16 600 h).

36. Le coût de revient projeté des services facturés (71,00 \$) correspond au budget projeté des services facturés (923 000 \$) divisé par le nombre d'heures projetées (13 000 h).

ANNEXE I

LES MANDATS, SERVICES ET ACTIVITÉS DES ORGANISMES ET DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Conseil des arts et des lettres du Québec [CALQ]

Mandats	Services / Activités
Soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence et en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.	<ul style="list-style-type: none">▶ Programmes de bourses et subventions qui s'adressent aux artistes et aux organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature.

Société de développement des entreprises culturelles [SODEC]

Mandats	Services / Activités
Promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles et contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.	<ul style="list-style-type: none">▶ Programmes d'aide financière (subvention, aide remboursable et investissement) dans les domaines du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, des galeries d'art contemporain, de la musique et des variétés, du cinéma et de la production télévisuelle.▶ Financement (prêt, garanties de prêt, investissement) aux entreprises culturelles.▶ Mesures d'aide fiscale dans plusieurs domaines.▶ Gestion d'un parc d'immeubles patrimoniaux concentré surtout à Place-Royale.

ORGANISME DE FORMATION

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec [CMADQ]

Mandats	Services / Activités
Administrer et exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement. Susciter et favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique.	<ul style="list-style-type: none">▶ Formation artistique professionnelle offerte à travers un réseau de neuf établissements d'enseignement : deux en art dramatique (Montréal et Québec) et sept en musique (Gatineau, Montréal, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières et Val-d'Or).▶ Programmation d'activités musicales et théâtrales publiques.▶ Programmes externes pour l'encadrement de l'enseignement musical privé.

ORGANISMES DE DIFFUSION

Société de la Place des Arts de Montréal (SPDAM)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer la Place des Arts de Montréal. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	<ul style="list-style-type: none">▶ Gestion et programmation de cinq salles de spectacle : la salle Wilfrid-Pelletier (2 960 places), le Théâtre Maisonneuve (1441 places), le Théâtre Jean-Duceppe (747 places), le Studio-théâtre (126 places) et la Cinquième Salle (413 places) ainsi que l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme et l'Amphithéâtre Fernand-Lindsay à Joliette.▶ Administration de la programmation artistique de la salle de concert pour les organisations autres que l'Orchestre symphonique de Montréal.▶ Lieu de résidence des organismes suivants : l'Opéra de Montréal, les Grands Ballets Canadiens et le Théâtre Jean-Duceppe.

Société du Grand Théâtre de Québec (SGTQ)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et administrer le Grand Théâtre de Québec. Ses activités ont notamment pour objet de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'arts de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.	<ul style="list-style-type: none">▶ Gestion et programmation de deux salles de spectacle, soit la salle Louis-Fréchette (1 873 places) et la salle Octave-Crémazie (506 places).▶ Lieu de résidence des organismes suivants : l'Orchestre symphonique de Québec, le Théâtre du Trident, l'Opéra de Québec et le Club musical de Québec.

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

Mandats	Services / Activités
Exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle afin d'assurer, par tout mode de diffusion, l'accessibilité de ses produits au public. Exploiter un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.	<ul style="list-style-type: none">▶ Société publique de production et de diffusion, desservant plus de 92 % de la population à travers son réseau riche de dix-sept émetteurs, alimenté par un lien satellite portant sa programmation depuis Montréal.▶ Programmation éducative axée sur les émissions jeunesse, la connaissance, la culture et la société.▶ Participation à TV5 Québec Canada et TV5 Monde.

ORGANISMES DE DIFFUSION ET DE CONSERVATION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mandats	Services / Activités
Voir à l'acquisition, à la conservation et à la diffusion du patrimoine documentaire, publié, archivistique et filmique. Gérer des programmes d'aide financière en matière d'archives et assumer la responsabilité du dépôt légal des documents publiés et filmés.	<ul style="list-style-type: none">▶ Gamme élargie de services accessibles à la Grande Bibliothèque, aux neuf centres d'archives répartis sur le territoire du Québec ou à distance : services généraux (prêts, références, accès à l'ensemble des collections, y compris les documents sonores, les documents audiovisuels, les ressources électroniques, etc.).▶ Services supplémentaires destinés à des clientèles particulières : chercheurs d'emploi ; nouveaux arrivants ; milieu des affaires ; personnes handicapées ; généalogistes ; bibliothèques.▶ Programmes de soutien à la lecture et à la littératie, aide aux devoirs et médiation culturelle pour les milieux scolaires.▶ Programmes d'aide financière s'adressant au secteur des archives.▶ Rayonnement international de l'expertise et du patrimoine québécois.

Musée d'art contemporain de Montréal (MACM)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art contemporain québécois ainsi qu'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	<ul style="list-style-type: none">▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux.▶ Diverses activités éducatives et culturelles.▶ Programme d'expositions itinérantes.▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître, promouvoir et conserver l'art québécois de toutes les périodes et assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et des activités d'animation.	<ul style="list-style-type: none">▶ Présentation de sa collection permanente et d'expositions temporaires d'œuvres d'artistes québécois, canadiens et internationaux.▶ Diverses activités éducatives et culturelles.▶ Programme d'expositions itinérantes.▶ Acquisition d'œuvres d'art réalisées par des artistes québécois, canadiens et internationaux.

Musée de la civilisation (MC)

Mandats	Services / Activités
Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, et assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnologique et des autres collections représentatives de notre civilisation. Assurer la présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.	<ul style="list-style-type: none">▶ Programmation d'expositions et d'activités axées sur la mission et l'historique de chacune des constituantes du complexe muséal comprenant le Musée de la civilisation, le Musée de l'Amérique francophone, le Musée de l'Amérique française, le Centre d'interprétation de Place-Royale, la Maison Chevalier et la Réserve muséale de la Capitale nationale.▶ Valorisation et diffusion au Québec et à l'international de l'héritage culturel québécois (constitué des apports européen, autochtone, inuit et des nouveaux arrivants), découverte des civilisations du monde et renforcement du dialogue des cultures par des expositions, des activités culturelles et de médiation, des événements et activités de partage de savoir sur la muséologie et la société.

ORGANISME DE RÉGULATION

Régie du cinéma

Mandats	Services / Activités
Classer les films commercialisés au Québec et contrôler les entreprises qui les mettent en marché.	<ul style="list-style-type: none">▶ Classement des films.▶ Information et sensibilisation du public quant au classement des films.▶ Contrôle des droits de distribution des œuvres cinématographiques.▶ Délivrance de permis aux distributeurs, aux exploitants de salles et de ciné-parcs ainsi qu'aux commerçants au détail de matériel vidéo.▶ Inspection des établissements régis par la Loi sur le cinéma.

ORGANISME DE CONSULTATION

Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ)

Mandats	Services / Activités
Conseiller le ministre au regard de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.	<ul style="list-style-type: none">▶ Fait des recommandations et donne son avis au ministre sur toute question relative à la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel ainsi qu'aux archives visées par la Loi sur les archives.▶ Réalise des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux par le gouvernement et sur toute question que le ministre lui adresse.▶ Reçoit et entend les requêtes et les suggestions des individus et des groupes.▶ Produit pour le ministre un état de situation quinquennal relatif à l'application par une municipalité locale des responsabilités qu'il lui a transférées.

ANNEXE II

LISTE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DONT L'APPLICATION RELÈVE DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (AU 31 MARS 2013)

Loi sur le ministère de la Culture et des Communications (chapitre M-17.1)

- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (chapitre M-17.1, r. 1).

Loi sur les archives (chapitre A-21.1)

- Règlement sur l'agrément d'un service d'archives privées (chapitre A-21.1, r. 1);
- Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (chapitre A-21.1, r. 2).

Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2)

- Règlement sur le dépôt légal des documents publiés autres que les films (chapitre B-1.2, r. 1);
- Règlement sur le dépôt légal des films (chapitre B-1.2, r. 2).

Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (chapitre C-57.02)

Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (chapitre C-62.1)

Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (chapitre M-42)

Loi sur les musées nationaux (chapitre M-44)

Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (chapitre S-10.002)

Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (chapitre S-11.03)

Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (chapitre S-12.01)

- Règlement sur les engagements financiers de la Société de télédiffusion du Québec (chapitre S-12.01, r. 1).

Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (chapitre S-14.01)

Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002)

- Règlement sur la définition de ce qu'on entend par construction dans une aire de protection d'un immeuble patrimonial classé (chapitre P-9.002, r. 1);
- Règlement sur la recherche archéologique (chapitre P-9.002, r. 2. 1);
- Règlement sur le registre du patrimoine culturel (chapitre P-9.002, r. 4).

Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1)

- Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma (chapitre C-18.1, r. 1);
- Règlement sur les infractions réglementaires en matière de cinéma (chapitre C-18.1, r. 2);
- Règlement sur les normes techniques (chapitre C-18.1, r. 3);
- Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo (chapitre C-18.1, r. 4);
- Règlement sur le visa (chapitre C-18.1, r. 6).

Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (chapitre C-51)

- Concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (chapitre C-51, r. 3).

Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1)

- Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (chapitre D-8.1, r. 1);
- Règlement sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (chapitre D-8.1, r. 2);
- Règlement sur l'agrément des éditeurs au Québec (chapitre D-8.1, r. 3);
- Règlement sur l'agrément des libraires (chapitre D-8.1, r. 4);
- Règlement sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1, r. 5).

Loi sur la programmation éducative (chapitre P-30.1)

Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (chapitre S-32.01)

Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (chapitre S-32.1)

- Règles de preuve et de procédure de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (chapitre S-32.1, r. 1).

ANNEXE III

LISTE DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET SOMMES VERSÉES EN 2012-2013 (Y INCLUS LE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS D'ÉTAT)

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE K\$
02	01	Aide au fonctionnement		
		Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	11	7 557,2
		Diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène	94	5 433,2
		Institutions muséales	123	12 159,3
		Médias communautaires	156	4 441,2
		Organismes de formation – spécialisée	86	2 141,3
		Organismes de formation – supérieure	13	7 873,1
		Organismes de regroupement	29	4 878,2
		Organismes en patrimoine	10	305,3
		Organismes nationaux de la jeune relève amateur et de loisir culturel	10	928,2
		Radios autochtones	16	160,0
		Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	28	110,2
	01	Aide aux immobilisations		
		Crédits réguliers	4	261,7
		Service de dette	636	90 207,4
	01	Aide aux initiatives de partenariat		
		Entente spécifique régionale	12	427,7
		Entente ciblée en matière de culture ou de communications	92	3 952,0
		Entente de développement culturel	97	5 995,6
		Entente de service	20	534,4
		Entente Villes et Villages d'art et de patrimoine (VVAP)	5	79,0
		Entente avec une nation autochtone	1	139,4
		Entente autorisée par CT ou décret	1	2 452,3

PROGRAMME	ÉLÉMENT	PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	SOMME VERSÉE K\$
	01	Aide aux projets		
		Accueil	71	2 441,5
		Appel de projets nationaux en loisir culturel des jeunes	18	140,0
		Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes	108	4 810,6
		Projets culturels pour les Algonquins	4	75,0
		Développement et consolidation de l'utilisation des nouveaux modes de diffusion chez les médias communautaires	1	15,0
	01	Autres interventions		
		Bourses et prix	26	170,3
		Cinémathèque québécoise	1	1 707,5
		Cité des arts du cirque	1	2 768,3
		Conseil de presse	1	250,0
		Fonds d'initiatives culturelles	508	730,0
		Mesure de soutien aux sorties scolaires en milieu culturel	23	189,6
		Projets de coopération internationale	36	197,4
		Remboursement de taxes	69	494,4
		Soutien au développement culturel et en communications	52	3 310,0
		Total du programme 02, élément 01	2 363	167 336,1
02	02	Musée national des beaux-arts de Québec	1	14 083,5
	02	Musée de la civilisation	1	23 783,8
	02	Musée d'art contemporain	1	9 652,7
	02	Musée des beaux-arts de Montréal	1	17 336,6
	03	Société de la Place des Arts de Montréal	1	14 309,3
	03	Société du Grand Théâtre de Québec	1	5 584,9
	04	Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	1	65 512,7
	05	Société de télédiffusion du Québec	1	59 254,1
	06	Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)	1	89 534,4
	07	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	73 840,4
	08	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	1	28 505,5
		Total du programme 02, éléments 02 à 08	11	401 397,9
		TOTAL DU PROGRAMME 02	2 374	568 734,0



2012

Rapport annuel de gestion

2013